

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MUGUETTE JACQUAINT

1. **Entreprise nationale France Télécom.** – Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 2).

QUESTION PRÉALABLE (p. 2)

Question préalable de M. Zuccarelli : MM. Emile Zuccarelli, François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace ; Joseph Klifa.

Mme Ségolène Royal.

Suspension et reprise de la séance (p. 7)

Rejet de la question préalable.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 7)

MM. Jean Besson,
Julien Dray,
Joseph Klifa,
Georges Sarre,
Rémy Auchedé,
Claude Bartolone, Julien Dray.

Clôture de la discussion générale.

M. le ministre.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 21)

Motion de renvoi en commission de M. Fabius : M. Henri Emmanuelli.

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI

MM. Henri Emmanuelli, Claude Gaillard, rapporteur de la commission de la production ; le ministre, Mme Ségolène Royal. – Rejet de la motion de renvoi en commission.

Mme Ségolène Royal, M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 39)

DISCUSSION DES ARTICLES (p. 39)

Avant l'article 1^{er} (p. 39)

Amendement n° 69 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Julien Dray. – Rejet.

Amendement n° 60 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Henri Emmanuelli, Julien Dray. – Rejet.

Amendement n° 61 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Henri Emmanuelli. – Rejet.

Amendement n° 62 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Emile Zuccarelli. – Rejet.

Amendement n° 72 de Mme Royal : MM. Henri Emmanuelli, le rapporteur, le ministre, Julien Dray, Emile Zuccarelli. – Rejet.

Amendement n° 48 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Henri Emmanuelli. – Rejet.

Amendement n° 56 de Mme Royal : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

MM. le président, Julien Dray.

Amendement n° 35 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Julien Dray, Henri Emmanuelli. – Rejet.

Amendement n° 33 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Henri Emmanuelli. – Rejet.

Amendement n° 34 de Mme Royal : MM. Julien Dray, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 24 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Emile Zuccarelli, Julien Dray. – Rejet de l'amendement n° 24 rectifié.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 53).

3. **Ordre du jour** (p. 53).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTCE
DE Mme MUGUETTE JACQUAIN,
vice-président

Mme le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

ENTREPRISE NATIONALE FRANCE TÉLÉCOM

**Suite de la discussion d'un projet de loi
adopté par le Sénat après déclaration d'urgence**

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (n^{os} 2884, 2891).

Question préalable

Mme le président. J'ai reçu de M. Emile Zuccarelli et de M. Georges Sarre une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Madame le président, monsieur le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace, mes chers collègues, après la loi portant réglementation du secteur des télécommunications, qui prévoit notamment de supprimer le monopole de France Télécom, le Gouvernement nous propose aujourd'hui, sous couvert de réforme du statut de l'opérateur public, rien de moins que la privatisation partielle de l'entreprise. Cette succession serrée de textes nous est présentée de façon à faire croire que tout découle inévitablement du nouveau contexte réglementaire imposé par la communauté européenne. Vous vous en êtes défendu, ce matin, monsieur le ministre, mais c'était bel et bien le fond de la discussion sur le texte de réglementation du secteur ; dès lors le texte portant réforme du statut de France Télécom était annoncé, comme la conséquence logique de ce qui précédait. Ainsi, le changement de statut apparaissant obligatoire, il n'y aurait place que pour une discussion à la marge, sur les modalités pratiques de la mise en œuvre.

Cette argumentation fallacieuse, chacun le sait bien, y compris vous-même, monsieur le ministre, masque les véritables objectifs de cette réforme : inscrire notre pays dans la logique ultra-libérale qui sévit actuellement sur l'Europe, qui menace, même, comme l'a remarqué Ségolène Royal ce matin,...

M. Claude Gaillard, rapporteur de la commission de la production et des échanges. Ce n'est pas une bonne référence !

M. Emile Zuccarelli. ... la construction européenne, tant il est vrai qu'il n'y aura pas d'Europe, d'Europe solidaire sans un service public fort.

C'est un choix grave, c'est un choix lourd, c'est un choix idéologique que d'aller ainsi démanteler tout ce que la France s'est donné en termes de traditions de service public, de sens de la solidarité et de l'Etat, pour complaire au libéralisme anglo-saxon, à son individualisme, à son aversion pour tout ce qui précisément a trait à l'Etat.

L'arbre tombe toujours du côté où il penche, dit-on. Mais d'autres éléments de caractère plus conjoncturel, sonnants et trébuchants, ont pu vous inciter à franchir le pas. La logique de privatisation est fortement stimulée, nous le savons, par les recettes de privatisation qui seront en l'occurrence bienvenues pour masquer l'échec du Gouvernement dans la réduction des déficits et de l'endettement.

Dans le cas qui nous occupe, la recette escomptée ne se limite pas au prix de vente d'une partie du capital ; elle s'augmente agréablement de la ponction que le Gouvernement s'apprête à opérer sur France Télécom au titre des retraites... Cela peut expliquer en partie la précipitation qui marque votre démarche. Car on peut parler de précipitation ; jugez-en.

Alors que toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre votre projet lors du comité technique paritaire du 14 mai, monsieur le ministre, cinq semaines après votre texte est déjà passé au Sénat et nous en délibérons aujourd'hui à l'Assemblée nationale. La grande concertation promise aura duré moins de deux mois... Permettez-moi un petit rappel : la réforme de 1990 avait été débattue pendant plus d'un an au sein de l'entreprise.

A l'arrivée, un statut bâti à la hâte, qui risque tout à la fois de handicaper l'entreprise, de la détourner de ses missions de service public, de précariser son personnel et d'entraîner de nombreuses suppressions d'emplois. On peut même penser qu'il prépare une privatisation totale de France Télécom, même si je veux bien admettre, monsieur le ministre, que tel n'est pas en cet instant votre propos.

Il ne vous étonnera donc pas que je sois, avec mes collègues radicaux, totalement opposé à votre projet. Nous estimons même qu'il n'y a pas lieu d'en débattre, car ce texte aux effets néfastes que je vais développer ne répond à aucune nécessité et n'a aucune utilité, et je commencerais par là.

Vous nous présentez ce nouveau statut comme nécessaire au regard de l'ouverture des télécommunications à la concurrence, prévue pour le 1^{er} janvier 1998. Or France Télécom peut parfaitement exercer ses activités dans un contexte concurrentiel. Le statut de 1990 répondait justement à cet objectif : permettre à l'opérateur public d'agir à la fois dans le domaine concurrentiel et dans le domaine où lui est conféré un monopole. Les gouverne-

ments de gauche avaient mis en œuvre les réformes de structure nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux. On est ainsi passé de l'administration des PTT à deux établissements publics autonomes : La Poste et France Télécom.

Exploitant autonome de droit public, France Télécom a aujourd'hui tous les attributs d'une entreprise. Il a gagné une vraie autonomie par rapport à l'Etat. Son statut fiscal est maintenant de droit commun. Le contrat de plan est respecté, il a permis un désendettement très important au cours des quatre dernières années. Le chiffre d'affaires a crû en moyenne de 4,5 p. 100 au cours des dernières années et l'entreprise a dégagé l'an passé un bénéfice de 9,2 milliards, ce qui la place, que je sache, au tout premier rang des entreprises françaises en la matière.

Tout cela montre, s'il en est besoin, que l'actuelle structure de France Télécom le rend parfaitement à même, comme le souhaiteraient les auteurs du statut de 1990, de s'épanouir dans un contexte de concurrence coexistant avec des missions de service public.

J'entends déjà dire par les tenants de la privatisation que la concurrence va s'exacerber et les secteurs protégés se réduire. Certes, mais j'observe que France Télécom a, c'est reconnu, une meilleure productivité que les deux autres grandes entreprises européennes du secteur, toujours citées comme références : British Telecom et Deutsche Telekom. Nul doute que ces deux-là vont multiplier leurs efforts pour revenir au niveau de France Télécom. Mais il est tout de même paradoxal d'invoquer les perspectives futures de concurrence et les exigences à venir de compétitivité pour évacuer précipitamment le statut qui aura permis à France Télécom, vous serez obligés de le reconnaître avec moi, ou tout au moins ne l'aura pas empêché d'améliorer sa productivité.

On évoque aussi les nécessités des partenariats internationaux pour faire face aux nouveaux défis technologiques ou pour sous-tendre le développement international de France Télécom. Un capital ouvert serait nécessaire pour permettre les échanges de participation gageant ces partenariats. L'argument paraît de poids. Mais, que l'on sache, le groupe France Télécom s'est développé à l'échelle internationale en prenant des participations, ici ou là, au Mexique ou en Argentine notamment. Tout récemment, un accord de partenariat mondial a été signé avec Deutsche Telekom et Sprint et concrétisé par la création d'une filiale commune, Global One, ainsi que par une prise de participation de 10 p. 100 au capital de Sprint. Ainsi, avec son actuel statut, France Télécom est d'ores et déjà le quatrième opérateur mondial par le chiffre d'affaires. Même s'ils veulent cette fois prétendre le contraire, tous les financiers savent parfaitement, eux qui jonglent avec des cascades de holdings, que l'on peut nouer tous les partenariats possibles par le biais de filiales communes.

Et si l'on venait m'assurer que certains partenaires ne considéreraient l'union comme vraiment gagée que par une prise de capital significative au niveau de la maison mère, impératif de caractère presque sentimental ou affectif en quelque sorte, je ferais observer que ce capital de tête, dont vous auriez libéré une partie, ne fonctionnerait que comme un fusil à un ou à quelques coups, tout simplement parce qu'il est difficile, avec 49 p. 100, de donner beaucoup de parts de 10 p. 100 ou 20 p. 100. Une fois ces quelques coups donnés, on serait vite ramené à opérer au niveau des filiales, pour redécouvrir que le système ne marche en fait pas si mal que cela. A moins qu'alors on ne veuille faire de la place supplémentaire, ce

qui alimente, entre autres motifs, mon appréhension que la part de l'Etat à 51 p. 100 ne soit qu'une situation transitoire. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'argument des partenariats qui peut justifier que nous débattions de votre texte.

J'ai entendu dire aussi que nos partenaires éventuels éprouveraient une sorte d'aversion pour tout ce qui aurait une référence étatique. C'est en effet une vraie question : l'on conçoit aisément que le monde des grandes multinationales n'aime pas beaucoup le contre-pouvoir que peut constituer l'Etat à leur règne sur la planète. Mais, idéologie pour idéologie, je suis de ceux qui n'acceptent pas les injonctions à nous plier devant le diktat du monde des affaires, à nous laisser façonner en fonction de ses goûts ou de ses lubies.

M. Julien Dray. Très bien !

M. Emile Zuccarelli. Or votre gouvernement, monsieur le ministre, est prêt à plier. A vrai dire, il a quelque propension à le faire... C'est une vieille obsession de la droite, en effet, que de vouloir privatiser les entreprises publiques rentables ; c'est une vieille ambition de votre majorité que de privatiser l'opérateur public des télécommunications.

Gérard Longuet, ministre en 1987, avait déjà préparé un avant-projet de loi tendant à transformer la direction générale des télécommunications de l'époque en une entreprise capitalistique. Ce projet n'a pu voir le jour, grâce notamment à la mobilisation des parlementaires, dont j'étais, et des personnels. Toujours à l'initiative de Gérard Longuet, le projet est réapparu en 1993 ; là encore, la grève massive organisée par l'ensemble des syndicats le 12 octobre 1993 vous a fait renoncer pour un temps à vos ambitions.

Les ministres changent mais les logiques idéologiques demeurent... Aujourd'hui, coucou ! revoilà ce bon vieux projet. C'est Wall Street, ATT et sir Leon Brittan qui vont être contents ! Le ministre du budget aussi, me direz-vous. Car la conquête idéologique y laisse quelques sous-produits, quelques à-côté agréables.

La valeur de l'entreprise étant estimée entre 150 et 200 milliards de francs, la vente de 49 p. 100 du capital devrait rapporter – à quelques réserves près, nous le verrons – au bas mot 75 milliards de francs, auxquels vous pourrez ajouter la soulte prélevée sur France Télécom au titre des recettes et versée au budget général de l'Etat. Est-ce bien sérieux ? En attendant, cela aiderait bien le Gouvernement à maîtriser les déficits publics, lui qui cherche désespérément les 60 milliards d'économie promis par le Premier ministre. Voilà qui ajoute encore à l'urgence de votre projet. A France Télécom, disons-le tout de suite, on sera moins content.

Commençons, pour rester sur la question des retraites, par l'affaire de la soulte. Le sujet a été longuement développé, il fait l'objet de communications dans les journaux, de calculs très compliqués et controversés. Mais une chose est certaine : l'entreprise aurait, au moment du changement de statut, à verser à l'Etat qui payera les retraites des fonctionnaires un solde de tout compte pour couvrir les retraites des agents déjà ou bientôt à la retraite. Personne, soit dit en passant, ne connaît le montant de cette soulte. Il me paraît difficile d'aller au bout de la discussion de ce projet de loi sans savoir ce qu'il sera, alors que sa fixation, ai-je cru comprendre, serait renvoyée aux lois de finances. Le Premier ministre a fait savoir que l'Etat ne demandera pas plus de 40 milliards à ce titre.

Je n'entrerai pas dans le calcul nécessaire pour savoir si la balance est positive ou négative entre, d'un côté, les charges que représenteront les retraites et, de l'autre, l'addition de la recette de privatisation et de la fameuse soule. Ce qui est certain, en revanche, c'est que cette soule, tout comme la recette de privatisation, ira servir à des dépenses courantes et immédiates alors qu'elle compense des dépenses futures. On ne saurait mieux parler de traites tirées sur l'avenir.

La sanction sera sans doute un impact négatif sur la valeur de vente des actions. Surtout, comment France Télécom pourra-t-elle sortir ainsi 40 milliards sans affaiblir ses capacités d'investissement immédiates ? Elle ne les a pas en caisse. Elle devra donc sans doute recourir à l'emprunt et annuler ainsi les efforts de désendettement effectués au cours des dernières années et qui ont ramené son endettement à un niveau comparable à celui des grands concurrents étrangers.

La compétitivité de l'entreprise sera remise en cause par cette opération à courte vue, qui ne trouve sa source que dans la réforme inutile que vous nous proposez.

Je trouve un peu paradoxal que cette capacité d'investissement, que vous mettez volontiers en avant à l'appui du projet de réforme, vous commencent d'entrée de jeu par la malmené de la sorte.

Mieux encore, si France Télécom devait lever des capitaux par augmentation de capital, on peut se demander décidément si cet Etat impécunieux, toujours à la recherche de quelques recettes de poche, pourrait suivre. On voit alors de nouveau poindre le danger – je l'évoquais à l'instant – que, dans la logique enclenchée, on ne s'arrête pas en si bon chemin et que ne s'ouvre la perspective d'une privatisation totale.

Cette logique est aussi celle qui apparaît dans votre récente loi de réglementation des télécommunications.

Il faut reconnaître une certaine cohérence à votre démarche : oublié le service public à la française, oubliés les propos martiaux de M. Borotra, lorsqu'il était député, et d'une grande partie de votre majorité qui proclamaient leur attachement au service public à la française et que la notion de régulateur est une conception anglo-saxonne étrangère à notre culture – j'en passe ! –, majorité, aujourd'hui sans doute, bien docile ou peut-être résignée ; oubliés les grands succès d'équipement, les grandes innovations qui ont fait honneur à la France et que l'on doit à un service public fort ! J'ose à peine rappeler des exemples récents, mais c'est nécessaire, hélas ! Minitel ou Transpac.

Ce matin, on vous a dit aussi que vous aviez commencé d'évacuer le service public. Vous vous en défendez, mais c'est la réalité. Elle a transpiré à travers tout le débat sur la loi de réglementation. Que nous proposez-vous ? Vous nous proposez un service public réduit à un service universel, c'est-à-dire un service conçu comme un service minimal que l'on garantirait aux cas marginaux, un service public interstitiel, un service public qui n'interviendra que lorsque le marché, la concurrence n'aura pas pris en charge les prestations à fournir, c'est-à-dire le service public qui sera réservé aux zones peu denses et aux populations les moins fortunées.

Dès lors, il vous importe peu, avec votre réforme, de placer désormais et constamment France Télécom dans le dilemme de choisir entre ses missions de service public et la logique capitaliste de ses actionnaires, fussent-ils minoritaires. Comment peut-on se préoccuper d'intérêt général et, en même temps, servir le dividende le plus élevé possible ? C'est un choix délicat ! J'ai bien peur, au

regard notamment du texte que vous nous avez imposé sur la réglementation du secteur, que le second impératif ne l'emporte systématiquement. Sir Leon Brittan sera content ! Mais nos concitoyens usagers des services publics le seront moins. C'est un choix. C'est le vôtre !

Que dire du personnel, dont vous mettez en route la précarisation ? Disons-le tout de suite, les garanties fixées par le texte ne sont que poudre aux yeux. Le nouveau statut prévoit que l'entreprise pourra recruter des personnels sous convention collective en supprimant les limites fixées par l'article 31 de la loi du 2 juillet 1990 et sans donner quelque garantie que ce soit aux agents contractuels. Dans le même temps, des dispositions destinées à encourager le départ à la retraite anticipée de fonctionnaires sont annoncées : 25 000 à 30 000 sur dix ans ; ces chiffres sont à rapprocher du chiffre colossal d'embauches annuelles que vous nous avez annoncé ce matin : 3 000 par an. Elles compenseront tout juste les départs en retraite anticipée, que vous allez provoquer sur une partie des fonctionnaires. Ne me dites pas qu'avec ce programme, vous allez maintenir les effectifs. Ils vont diminuer. Certes, on propose de laisser à France Télécom la possibilité de recruter des fonctionnaires jusqu'en 2002. « La possibilité » ! Vous ne prenez pas grand risque puisque vous ne vous engagez sur aucun chiffre de recrutement de fonctionnaires pour les six années à venir, même si vous avez, à titre officieux, avancé le chiffre de 4 500. Il n'est pas besoin d'être expert en calcul pour voir que le nombre des fonctionnaires au sein de l'entreprise, lui, va baisser verticalement.

Pourquoi cette limite dans le temps ?

M. Claude Bartolone. Bonne question !

M. Julien Dray. Poser la question, c'est y répondre !

M. Emile Zuccarelli. Les agents titulaires deviendraient-ils, comme ces produits de grande consommation, obsolescents dans le temps ?

M. Julien Dray. De la mauvaise graisse !

M. Emile Zuccarelli. Jusqu'à présent, que l'on sache, ils n'ont pas constitué un handicap pour France Télécom. Je vous renvoie à ce que je vous disais à l'instant, que vous n'avez pas et que personne ne peut contester, à propos de la productivité comparée de France Télécom et de sa prospérité d'ensemble.

Pourtant, votre objectif avoué, affiché est, en négociant au mieux quelques étapes transitoires – c'est le mal nécessaire –, de faire disparaître progressivement les personnels statutaires de France Télécom. Vous vous accorderiez du temps et des transitions, mais l'aboutissement, c'est celui-là.

Que vous ont-ils fait ces personnels statutaires ? Rien. Au contraire, à mon avis, ils ont bien servi France Télécom et la collectivité nationale, mais le but recherché est, selon la formule consacrée, de donner à l'entreprise la même souplesse de gestion du personnel que ses concurrents. Nous y voilà ! C'est clair, il s'agit de faire partir le plus vite possible le maximum de fonctionnaires, d'embaucher à la place le nombre minimum de personnels sous contrat de droit privé et, en fait, de permettre assez rapidement à France Télécom, entreprise nationale, de faire comme l'ensemble du secteur privé, c'est-à-dire d'avoir le personnel comme variable d'ajustement ordinaire, en recourant, chaque fois que ce sera nécessaire, aux licenciements parce que tel est bien le sens de la formule.

M. Julien Dray. Evidemment !

M. Emile Zuccarelli. Le spectacle actuel du monde de l'économie et des entreprises – j'ai eu l'occasion en d'autres lieux de le souligner pour le déplorer – use du licenciement collectif, non pas comme d'une médecine d'urgence dont on admet bien que, dans certains cas, elle soit incontournable, indispensable, mais comme d'une médecine de confort. Quand vous aurez atteint ce brillant résultat, à savoir de donner à l'entreprise France Télécom la possibilité de licencier son personnel pour motif économique, y compris pour des motifs de confort, vous ne serez pas surpris de la suite.

Sur ces bases et avec la perte de référence au service public, il faut s'attendre à une diminution de l'emploi à France Télécom. Les demandeurs d'emploi seront, eux aussi, contents ! Les exemples étrangers que nous connaissons sont tous plus préoccupants les uns que les autres. Chez British Telecom les effectifs ont fondu de 120 000 en dix ans. ATT a perdu des centaines de milliers d'emplois au cours de la même période au bénéfice d'autres opérateurs qui ont profité de son éclatement, mais le solde total des emplois est négatif alors que le secteur est en forte croissance. Chez Deutsche Telekom, récemment converti à la logique du marché et au secteur privé, on annonce 60 000 suppressions sur cinq ans.

Monsieur le ministre, je sais bien que l'on vous a arraché quelques engagements pour la suite, mais je me pose la question : au-delà des cinq ans, combien de suppressions d'emplois à France Télécom ?

M. Henri Emmanuelli. Ce sera comme chez Moulinex !

M. Emile Zuccarelli. En effet, je crois qu'on peut se poser la question de savoir si les préoccupations de maintien de l'emploi ont la même valeur dans tous les secteurs et dans toutes les régions de France.

M. Henri Emmanuelli. M. Bon demandera à l'Etat d'intervenir !

M. Emile Zuccarelli. A plus court terme, on peut craindre pour le personnel existant de France Télécom une réelle précarisation.

Actuellement, aucune garantie n'est donnée, par exemple, aux salariés sous contrat privé qu'ils bénéficieront de contrats à durée indéterminée et à temps complet. C'est une question que je pose pour l'avenir.

Sait-on aussi que, dans l'état actuel des textes, la société anonyme à venir ne sera pas dotée des instances habituelles de représentation et de négociation collective pour les salariés sous convention collective ? Comment pourront-ils se défendre ?

Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur les conséquences néfastes que peut avoir pour France Télécom la démotivation de son personnel que tous ces éléments fâcheux vont entraîner. Je ne m'étendrai pas sur les effets conflictuels qu'entraînera peut-être un jour la coexistence dans l'entreprise de deux catégories de personnel, surtout si l'une d'elles a le sentiment qu'on la traite comme une sorte de référence au passé, une catégorie en voie de disparition.

Voilà au total, mes chers collègues, monsieur le ministre, un changement de statut inutile et dangereux.

Il va fragiliser France Télécom sur le plan financier et sur le plan humain, par la précarisation de son personnel.

Il va éloigner France Télécom de ses missions de service public au détriment de la cohésion sociale et de l'aménagement du territoire.

Il nous promet des suppressions massives d'emplois.

Il laisse très sérieusement craindre une évolution ultérieure vers la privatisation totale que vous dites pourtant écarter.

Il ouvre enfin la porte à des opérations budgétaires privilégiant des équilibres fictifs à court terme au détriment du long terme.

Face à tous ces dégâts potentiels, aucune démonstration n'a été faite. Je vous ai écouté ce matin. Je n'ai pas encore entendu le début de la démonstration que tout cela soit nécessaire ou même simplement utile. Nous devrions simplement accepter le sacrifice de France Télécom sur l'autel de la pensée unique ultralibérale.

Aussi avec les députés radicaux de gauche, nous le refusons et nous estimons qu'il n'y a pas lieu de débattre.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter ma motion tendant à opposer la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Ségolène Royal. Nous la voterons !

Mme le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, *ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.* Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, M. Zuccarelli a posé un certain nombre de questions...

M. Claude Bartolone. De bonnes questions !

M. Julien Dray. Des questions pertinentes !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... auxquelles je tiens à répondre.

Il a d'abord évoqué la logique ultralibérale dans laquelle se situeraient la plupart des pays européens...

M. Julien Dray. Tristement !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... dans le domaine des télécommunications !

M. Henri Emmanuelli. Séguin !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur Emmanuelli, ce matin, si vous aviez assisté à la séance, vous auriez au moins entendu ce que j'étais venu y dire !

M. Henri Emmanuelli. On me l'a dit !

Mme Ségolène Royal. On l'a vu à la télé !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Eh bien, on vous interrogera tout à l'heure !

M. Henri Emmanuelli. C'était d'une banalité affligeante !

M. Claude Bartolone. Vous n'aurez pas à l'interroger ! Vous n'êtes pas chez vous ici, vous êtes invité, monsieur le ministre !

Mme le président. Chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. M. Emmanuelli peut participer au débat et entendre à la fois les arguments de M. Zuccarelli et les miens !

M. Charles Cova. On n'est pas à la télé ici !

M. Julien Dray. Heureusement ! Ce serait triste pour vous !

M. Claude Bartolone. Ni dans une maison de retraite !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cette logique ultralibérale est celle de tous les pays européens, dites-vous, y compris des pays qui sont dirigés par des gouvernements socialistes et qui ont engagé la même démarche s'agissant de leur opérateur national pour faire face aux mêmes difficultés et aux mêmes défis.

Vous avez ensuite, Monsieur Emmanuelli,...

M. Henri Emmanuelli. C'est obsessionnel !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... monsieur Zuccarelli, pardonnez-moi, vos noms se ressemblent !

Selon vous, les motivations du Gouvernement seraient essentiellement d'ordre financier. Vous avez longuement évoqué le poids de la contribution exceptionnelle qui allait peser sur France Télécom. C'est oublier, monsieur Zuccarelli, que le vrai problème auquel France Télécom doit faire face aujourd'hui est celui de la charge des retraites.

M. Julien Dray. 250 milliards !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cette réforme pourrait se justifier seulement par le fait qu'elle règle la charge des retraites qui pèse sur l'entreprise France Télécom : 250 milliards. Cette charge sera transférée au budget général et, en regard, France Télécom acquittera une cotisation équivalente à celle des entreprises du secteur privé, qui représentera, sur la même période, environ 100 milliards de francs, à laquelle s'ajouteront environ 40 milliards de contributions exceptionnelles. Même si vous y ajoutez le produit de la cession d'une partie des actions de France Télécom dans le secteur privé, vous arriverez à un chiffre nettement inférieur aux 250 milliards que l'Etat va prendre à sa charge.

Vous avez ensuite évoqué la précipitation avec laquelle le Gouvernement avait mené cette réforme.

M. Emile Zuccarelli. Tout à fait !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est oublier, monsieur Zuccarelli, que le Gouvernement avait clairement indiqué, dès le mois d'août 1995, à la fois ses intentions, ses objectifs et la méthode qu'il entendait suivre ; que, depuis plusieurs mois, il négocie avec les partenaires sociaux sur les points qui sont aujourd'hui soumis à l'Assemblée nationale.

Vous avez affirmé que, au fond, le statut de France Télécom avait été conçu pour un contexte concurrentiel. Je vous ferai remarquer que le contexte dans lequel France Télécom évolue depuis 1990 est celui du monopole. Le changement fondamental est l'introduction de la concurrence, voulue à la fois par l'ensemble des gouvernements et par l'Union européenne, que vous avez votée il y a seulement quelques jours.

Vous avez longuement cité en exemple le développement de France Télécom à l'international. Vous vous êtes bien gardé d'aborder la question, pourtant grave, de l'échec de France Télécom sur tous les marchés des pays d'Europe de l'Est – je dis bien « tous les marchés des pays d'Europe de l'Est – depuis deux ans dans le cadre des privatisations engagées par ces Etats.

Vous vous êtes aussi bien gardé de soulever la question de la durabilité des accords qui ont été passés entre France Télécom, Deutsche Telekom et Sprint, qui – nous

le savons bien – sont fragiles parce qu'ils ne sont aujourd'hui concrétisés par aucun accord à caractère financier, ni même par la mise en place de structures communes.

Vous avez mentionné la possibilité offerte à France Télécom, dans le cadre du statut actuel, de procéder à des échanges de participations croisées par le biais des filiales. C'est précisément ce que le Gouvernement a voulu éviter et ce que les organisations syndicales dénonçaient, c'est-à-dire la privatisation rampante de France Télécom, qui, progressivement, en créant des filiales que l'on engage dans des participations croisées, vide l'entreprise de sa substance en évitant le débat franc et clair que nous avons aujourd'hui sur le changement de statut.

Vous avez prétendu que nous céditions à une sorte d'injonction du monde des affaires qui ne tolérerait pas de bâtir une alliance avec un monopole d'Etat. La question est de savoir non pas si nous céditions ou non à l'injonction du monde des affaires, mais si nous voulons que France Télécom reste un établissement public, réduit à la portion congrue, c'est-à-dire au marché national, ou soit l'un des piliers des trois ou quatre grandes alliances mondiales qui sont en train de se mettre en place.

M. Henri Emmanuelli. Qu'est-ce qui l'empêche ?

M. Julien Dray. Faites-nous la démonstration que c'est impossible !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Les vociférations de M. Emmanuelli ne me détourneront pas une minute de mes objectifs.

M. Julien Dray. Ce ne sont pas des vociférations, mais des remarques intelligentes !

M. Claude Bartolone. Faites la démonstration au lieu d'adresser des insultes ! Pour une fois, ce serait faire preuve d'intelligence !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Enfin, vous avez évoqué le danger qui pesait sur le service public, faisant comme si la loi de réglementation qui a été votée, il y a quelques semaines n'existait pas et oubliant tous les longs débats que nous avons eus ensemble sur cette loi et qui ont permis de démontrer que la péréquation géographique, les obligations de service public étaient maintenues.

M. Henri Emmanuelli. Bla, bla, bla !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. La grossièreté de M. Emmanuelli est absolument effarante et va me conduire à abrégé très sérieusement mon propos. Il n'y a pas de raison de répondre à des personnes qui ne sont pas capables d'accepter un débat !

Dans ces conditions, madame la présidente, je vous indique que le Gouvernement est défavorable à l'adoption de la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. Et susceptible, en plus !

M. Claude Bartolone. Il est gêné, parce que son dossier n'est pas préparé !

M. Yves Verwaerde. Le ministre a raison. Les socialistes ne sont pas très corrects !

M. Henri Emmanuelli. Quand on ne sait pas quoi dire...

Mme le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le ministre, je remarque que vous m'avez gratifié d'une réponse, point par point, ce qui prouve que j'avais énoncé des arguments structurés, sérieux et réels...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je n'ai pas dit le contraire !

M. Emile Zuccarelli. ... même si nous n'avons pas la même appréciation des choses.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Avec vous, le dialogue est possible !

M. Emile Zuccarelli. Je voudrais revenir sur deux aspects.

Le premier concerne la fameuse soultte. Je n'ai pas voulu entrer dans le débat de savoir qui, de France Télécom ou de l'Etat, était gagnant dans la balance des charges et des recettes. Mais j'ai regretté que l'Etat encaisse et verse directement au budget général, donc à des fins de dépenses immédiates, avant 1998, certaines recettes en contrepartie d'obligations qu'il faudra supporter très longtemps.

Le second concerne l'échec essuyé par France Télécom dans les pays de l'Est, comparé à son succès dans les pays d'Amérique latine. Cet échec n'est pas forcément dû aux structures de France Télécom ! Il conviendrait aussi d'évoquer le rôle de la Banque mondiale et les procédures selon lesquelles sont désignés les experts anglo-saxons. Monsieur le ministre, c'est un point très important et je crois que vous devriez vous mobiliser sur cette question...

M. Julien Dray. Il en est incapable !

M. Emile Zuccarelli. ... car l'objectivité de ces experts ne me paraît pas totale, lorsqu'il s'agit de comparer les offres des différents pays et des différents opérateurs, notamment dans les pays de l'Est.

Mme le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Joseph Klifa.

M. Joseph Klifa. Chers collègues de l'opposition, vous dites qu'il n'y a pas lieu de débattre, que l'entreprise France Télécom dégage des bénéficiaires et que le changement proposé est idéologique et politique.

Je vous rappelle que nous sommes aux portes de l'an 2000 et que nous devons affronter un marché de télécommunications ouvert et mondial. Il est donc urgent de donner à France Télécom toutes ses chances de préserver sa place dans cette difficile compétition et de ne pas gâcher les atouts, tant techniques qu'humains, dont dispose actuellement cette entreprise. Le projet qui nous est présenté donne justement à France Télécom cette capacité à demeurer parmi les meilleurs.

La concrétisation d'alliances internationales durables est une condition essentielle au développement de France Télécom.

L'Etat conserve la majorité du capital et sa mission d'opérateur public du service universel du téléphone est garantie par la loi de régulation des télécommunications que nous avons votée il y a quelques jours. Ne jouons pas sur les mots, il n'y a pas de privatisation, il y a ouverture du capital.

M. Julien Dray. Quelle différence ?

M. Joseph Klifa. Je signale à mes amis de l'opposition que lorsqu'ils gèrent des mairies et qu'ils concèdent à des entreprises privées...

M. Julien Dray. Hélas !

M. Joseph Klifa. ... Générale des eaux, Lyonnaise des eaux, des services commerciaux, comme le service de l'eau, le service des ordures ménagères ou de l'assainissement...

Mme Ségolène Royal. Il ne faut pas le faire !

M. Julien Dray. Justement, il faut revenir là-dessus !

M. Joseph Klifa. Des maires socialistes de grandes villes, disais-je, moyennant une soultte importante, ont récemment passé des accords avec les entreprises privées en bradant le service public !

M. Julien Dray. La CGE !

M. Joseph Klifa. Exactement ! Vous avez raison. C'est bien avec elle que le maire de Mulhouse a traité, moyennant une soultte de 18 milliards de francs.

M. Charles Cova. Faites ce que je dis et pas ce que je fais !

M. Joseph Klifa. Maintien des droits acquis pour le personnel, ouverture de droits nouveaux pour l'entreprise, moyens accordés au service public, nous avons là un texte équilibré. C'est pourquoi le groupe UDF votera contre cette question préalable infondée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Madame la présidente, compte tenu de l'incident qui vient d'opposer M. le ministre et l'un de nos futurs orateurs, le groupe socialiste a besoin de se réunir. Je demande une suspension de séance d'un quart d'heure. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La suspension de séance est de droit.

Suspension et reprise de la séance

Mme le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq, est reprise à seize heures.*)

Mme le président. La séance est reprise.

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

Mme le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Besson, pour le groupe RPR.

M. Jean Besson. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le Rassemblement pour la République s'attache, particulièrement en ce moment, à réfléchir au soutien que l'Etat doit apporter aux moteurs de la croissance. En nous présentant ce projet de loi, vous nous permettez d'illustrer la volonté du Gouvernement – je devrais dire plutôt son ambition – de maintenir France Télécom au meilleur niveau dans la compétition mondiale, et ceci sans entrer dans la stratégie même de l'entreprise qui relève, bien entendu, de ses dirigeants.

La loi de réglementation des télécommunications est une loi générale applicable à tous les opérateurs du secteur. Elle traduit la volonté de l'Etat d'adapter la réglementation à un contexte totalement nouveau, afin qu'aucun blocage n'entrave le développement d'un secteur en pleine expansion, mais aussi afin de prévenir et de maîtriser d'éventuels effets négatifs de la concurrence.

Cette première loi marque notamment le choix de l'Etat français de garantir le maintien d'un service public de très haute qualité. Je sais, monsieur le ministre, que vous aurez en tête ces objectifs lorsque vous négociez, jeudi, au Conseil des ministres de l'Union européenne, les directives qui touchent à ces questions.

M. Henri Emmanuelli. Si c'est comme pour EDF !

M. Jean Besson. Viser l'intérêt général, c'est-à-dire atteindre le plus haut degré de cohésion sociale, n'est-ce pas aussi permettre à des entreprises françaises de se développer ? Le fleuron de notre développement – ça a été dit à plusieurs reprises – en matière de télécommunications est une entreprise déjà située au quatrième rang mondial : France Télécom. Forts de cette constatation, certains, ici, voudraient ne rien changer. Nous, au Rassemblement pour la République, nous souhaitons donner à l'entreprise de nouvelles chances de se battre à armes égales dans une concurrence loyale.

Mme Ségolène Royal. Merci Bouygues !

M. Julien Dray. Avec un bras tordu dans le dos !

M. Jean Besson. Nous souhaitons bien distinguer les rôles, comme Bernard Pons le faisait en évoquant la SNCF.

M. Claude Bartolone. Ou en Nouvelle-Calédonie !

M. Julien Dray. Quel succès !

M. Jean Besson. Ça vous dit quelque chose !

Il n'est pas dans la vocation de l'Etat de définir lui-même la politique commerciale de l'entreprise, ni d'intervenir dans la gestion de son personnel ou dans son organisation du travail. Il lui appartient, par contre, d'accorder à France Télécom plus de liberté de manœuvre par rapport à ses tutelles, de lui donner plus de souplesse, c'est-à-dire autant que ses concurrents en disposent.

Donner à France Télécom les avantages du droit commun des sociétés anonymes, sans porter atteinte aux droits acquis par le personnel, lui redonner confiance, par des garanties fortes, dans l'organisation de la nouvelle entreprise, c'est ce que vous avez voulu faire, monsieur le ministre, tout en protégeant les intérêts légitimes de l'Etat : France Télécom restera une source de revenus élevés – faut-il le rappeler ? – pour l'Etat, pour autant qu'elle demeurera une entreprise forte, reconnue comme telle par les marchés financiers.

Je soulignerai d'ailleurs que le projet de loi renforce l'unité du groupe, donc sa puissance, en rapprochant les statuts de la maison-mère et des filiales ; comme le rappelle très justement le rapport de la commission de la production et des échanges, c'est en fait par le biais de la Cogecom que s'est faite la croissance externe de l'entreprise. Voici donc un projet de loi qui va bien à l'encontre des risques de démantèlement dénoncés par certains d'entre vous, mes chers collègues !

Ce nouvel équilibre, le Gouvernement a su le proposer au sein d'une loi innovante, et pourtant courte et claire, donc plus simple à expliquer à tous ceux qu'elle concerne. Cette loi s'appuie sur les dispositions de la loi

du 2 juillet 1990 qu'elle adapte au droit commun des sociétés anonymes, en vue d'atteindre les objectifs que nous venons de rappeler.

Elle comporte cependant un certain nombre de dispositions spécifiques à la nouvelle entreprise nationale.

On citera, d'abord, en vertu de l'article 1^{er}, le contrôle de la majorité absolue du capital social par l'Etat. Cet engagement est, en outre, conforté par le maintien de la capacité de l'entreprise à remplir les missions de service public qui lui ont été confiées par la loi de réglementation. Les dispositions de l'article 4 restreignent, à cet effet, les droits de l'entreprise en matière de cession d'actifs. Le changement de statut de France Télécom ne présente donc aucun risque pour le service public.

En ce qui concerne le conseil d'administration, mon groupe approuve l'objectif du Gouvernement d'organiser le changement, sans rupture brutale avec le passé. Le personnel, avec sept représentants, sera plus présent que dans une société anonyme ordinaire ; le président restera nommé et révoqué par décret.

J'évoquerai maintenant une troisième caractéristique de l'entreprise lui assurant plus d'autonomie : il s'agit des garanties données aux actionnaires minoritaires, en particulier les salariés actionnaires, de figurer dans la composition du conseil d'administration, selon un amendement apporté à l'article 3 lors du passage du projet de loi devant les sénateurs. Cet ajout a reçu un soutien total du RPR. En effet, il réduit très fortement le risque de voir l'Etat, actionnaire majoritaire, imposer des décisions non conformes à l'intérêt de l'entreprise. Celles-ci, dénoncées par les autres actionnaires, seraient rapidement sanctionnées par le marché !

Enfin, le projet de loi s'attache au traitement des retraites, dans l'article 6. Vous avez, monsieur le ministre, apporté à ce chapitre très sensible un complément essentiel d'information, lors de la première lecture du texte au Sénat et ce matin même, ici. Vous nous avez rassurés sur un point que, sans ces précisions, mon groupe n'aurait pas manqué de soulever au cours du présent débat. Je veux parler, bien entendu, du montant de la soulte.

Vous avez voulu, en cohérence totale avec l'esprit de cette loi, placer France Télécom en situation de concurrence loyale. C'est pourquoi, comme vous en avez disposé dans cet article, a été retenu le principe de l'équivalence du niveau global des charges par rapport à la masse salariale, pour l'entreprise nationale et les entreprises concurrentes. Une nouvelle comparaison, en cas de modification d'une des composantes de ces charges, me paraît propre à écarter tout risque de distorsion.

En ce qui concerne la constitution du capital social et le bilan d'ouverture de l'entreprise nationale, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'évaluation des dispositions de l'article 10 faite par le rapporteur. Il m'est aisé d'admettre que le Gouvernement ne puisse pas, dès aujourd'hui, en valider les montants. Cependant j'apprécierai, monsieur le ministre, d'entendre vos commentaires sur ces estimations dont le degré d'imprécision reste grand. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous demandons pour l'entreprise nationale une situation de départ saine, préservant sa compétitivité, c'est-à-dire notamment un *ratio* dettes sur fonds propres qui ne soit pas supérieur à un.

Mon groupe a noté, d'autre part, que l'article 2 confirme bien que les engagements réciproques de l'Etat et de l'entreprise continueront à se traduire dans un contrat de plan, soumis au conseil d'administration. Ce

contrat continue à présenter un grand intérêt, au moins dans les premières années du nouveau contexte économique et institutionnel.

Il ne pourra plus porter sur les tarifs, qui relèveront soit du cahier des charges de service universel, forcément inclus dans le nouveau cahier des charges de l'entreprise nationale, soit du conseil d'administration. Quant aux règles d'affectation des résultats, force est de constater qu'elles n'ont jamais été traitées dans les contrats de plan signés à ce jour !

Venons-en maintenant au deuxième volet de la loi, celui qui garantit et complète les engagements pris par le Premier ministre vis-à-vis du personnel.

En tout premier lieu, il s'agit du maintien du statut des agents fonctionnaires et de la poursuite du recrutement de fonctionnaires jusqu'au 1^{er} janvier 2002. J'ai déjà montré, tout à l'heure, les garanties apportées par l'Etat au respect total par le statut de l'entreprise nationale des exigences formulées par le Conseil d'Etat dans son avis du 18 novembre 1993. Je note que des organisations syndicales, fortes de cette garantie, ont déjà négocié le volume des recrutements.

Par ailleurs, comme vous l'avez déjà confirmé, monsieur le ministre, pas plus demain pour l'ensemble des fonctionnaires qu'aujourd'hui pour les « reclassés », la poursuite d'une carrière normale dans la fonction publique ne devra être perturbée. Il faudra gérer la coexistence, au sein de l'entreprise nationale, de personnels relevant de statuts différents, de façon à ne pas léser ceux qui auront choisi de garder leur statut d'origine. L'Etat devra y veiller.

C'est cet esprit d'équilibre et de justice qui a conduit à l'organisation du comité paritaire, prévu à l'article 5, pour permettre l'expression collective des personnels.

J'ai déjà dit, dans mon introduction, que ce projet de loi était une étape nécessaire pour conforter les négociations sociales et la politique contractuelle, que nous voulons privilégier, tout comme vous, monsieur le ministre. La loi reconnaît ainsi, par anticipation, la valeur légale de l'accord sur l'emploi et les conditions de travail, qui sera négocié au sein de l'entreprise d'ici au 31 décembre 1996.

L'article 6 *bis* prend déjà en compte l'avancée de ces négociations. Il entérine les conditions particulièrement favorables, offertes en cas de départ volontaire anticipé à la retraite. Je suggérerais volontiers, monsieur le ministre, que cet article soit mieux intégré au cœur de l'article 7, qui l'annonce très clairement. Voici une mesure d'intérêt général, puisqu'elle entraîne une plus large embauche de jeunes, dont le coût sera totalement supporté par l'entreprise ! Je tenais à saluer ici le caractère exemplaire d'une telle négociation.

L'article 9 *bis*, lui, inscrit dans la loi, les premiers résultats de la concertation portant sur la gestion des activités sociales et des associations communes à La Poste et à France Télécom. Sur un sujet également très sensible, le Gouvernement a su, une fois encore, bâtir une loi qui affirme des principes et facilite la poursuite d'une réflexion sereine sur les modalités d'application.

L'article 8 rappelle que le changement de statut ouvre les avantages de la participation aux résultats de l'entreprise, à l'ensemble de ses salariés. Ce n'est pas pur juri-disme dans une entreprise qui a réalisé 9,2 milliards de francs de résultat net en 1995 ! Les simulations sur cette même année estiment aux environs de 1 milliard de francs le supplément de redistribution induit.

Le Gouvernement a, de plus, dans l'article 9, montré son intérêt pour l'actionnariat salarié. Il a autorisé l'accès des salariés de l'entreprise à l'ensemble des dispositions des lois existantes, lui permettant d'acquérir 10 p. 100 du capital de chaque tranche mise en vente, à des conditions préférentielles.

Au Sénat, le groupe du Rassemblement pour la République avait demandé l'extension des avantages de cet actionnariat salarié aux retraités de France Télécom ; je l'avais déjà fait comme président de la commission supérieure. Je constate, aujourd'hui, avec satisfaction, que nous aurons à en débattre lors de l'examen des amendements.

Enfin, le choix de la date du 31 décembre 1996, pour le changement de statut, est judicieux. Cette date est celle de la mise en œuvre des principales dispositions de la réglementation du secteur. Elle se situe encore suffisamment en amont de l'ouverture du marché du téléphone public pour permettre à l'entreprise de s'y préparer avec ses nouvelles armes. Et cette date ne saurait être retardée. Elle devra coïncider avec une bonne fin des négociations sociales au sein de l'entreprise. Je vous demande, monsieur le ministre, d'y être attentif, dans les limites de vos prérogatives. Il faut que la cohérence du dispositif du Gouvernement, nécessaire à son efficacité, soit respectée.

Le groupe RPR estime avoir ainsi souligné combien ce projet de loi est destiné à soutenir le dynamisme de l'entreprise ainsi qu'à garantir les engagements de l'Etat vis-à-vis du personnel de France Télécom. Ne pas adopter de telles propositions serait prendre le risque de freiner le développement de l'entreprise. C'est à lui aussi qu'est liée le plus sûrement la qualité du service public.

C'est pourquoi je vous apporte, monsieur le ministre, la confirmation que le groupe RPR votera votre projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, une remarque préalable me paraît nécessaire à la tribune de cette assemblée en ce jour : il est surprenant que, sur un sujet aussi important, concernant la vie quotidienne des Françaises et des Français, et impliquant près de 170 000 salariés du secteur public, il y ait, sur ces bancs, si peu de représentants de la majorité...

M. Joseph Klifa. Et de l'opposition !

M. Charles Cova. Mais les meilleurs sont là !

M. Julien Dray. ... pour défendre un projet qui leur tient à cœur et qui, à les entendre, serait un élément essentiel du dispositif industriel qu'ils voudraient construire ! Quand se livre une telle bataille, les parlementaires de la majorité croient si peu à la portée de ce projet qu'ils préfèrent rester dans leur circonscription pour essayer de gagner les quelques voix que le Gouvernement leur laisse encore !

M. Charles Cova. Qu'est-ce que cela a à voir avec France Télécom ?

M. Julien Dray. Il est loin le temps où Michel Audiard disait : « Les Français se divisent en deux catégories : ceux qui attendent le téléphone et ceux qui attendent la tonalité. » Il est loin le temps du 22 à Asnières que caricaturait Bourvil !

Plusieurs députés. Fernand Raynaud !

M. Julien Dray. Sans doute suis-je un peu trop jeune ! Je manque de références sur la question !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Nous serons indulgents !

M. Julien Dray. Il est loin le temps où de telles caricatures renvoyaient à la réalité de la vie quotidienne des Françaises et des Français. Désormais ceux-ci sont satisfaits du téléphone qui est une des plus belles réussites du service public.

Le téléphone est un élément essentiel de la vie sociale. Ce matin, ma collègue Ségolène Royal insistait sur la nécessité, dans le monde actuel, de maintenir tous les éléments de cohésion sociale. Le téléphone, aujourd'hui, en est un et, dans le cadre d'une civilisation urbaine, il est indispensable pour les familles, pour que les parents aient des nouvelles de leurs enfants, pour que les plus anciens et les plus jeunes gardent des relations, pour que l'on puisse communiquer et échanger dans un temps où tout incite à la solitude et à l'individualisme.

Le téléphone est cet élément de communication entre les générations et entre les individus. Il est donc bien un élément essentiel de ce lien social.

La question qui est posée aujourd'hui est de savoir si cet élément de lien social restera accessible à chacun, quels que soient ses revenus, ou si, progressivement, une inégalité s'installera en fonction de ce critère, entre ceux qui pourront y accéder et ceux qui ne le pourront pas, ou qui seront obligés de se limiter à cause de l'augmentation des tarifs. Cette question est au cœur du débat.

Il ne s'agit pas pour nous de faire le panégyrique du service public pour le service public mais de démontrer qu'à aucun moment, dans l'histoire de l'économie industrielle, et nulle part, il n'a été possible de maintenir cette égalité d'accès pour tous en dehors du service public. La seule garantie de cette égalité, c'est le service public. Et si l'on tirait le bilan de la vague de libéralisme qui a pris naissance outre-Atlantique au début des années 1980 et des privatisations qui s'ensuivirent, on constaterait que, à chaque étape, c'est le consommateur ou l'utilisateur qui en a payé les conséquences, tandis que l'inégalité grandissait.

C'est en ce sens qu'existe une spécificité française que nous évoquions aux mois de novembre et décembre de l'année dernière, ici. Nous pensions justement que le moment était venu, parce que nos concitoyens en avaient pris conscience, de montrer en quoi le service public était une particularité française, qui avait valeur d'exemple à l'échelle européenne, et qu'il fallait le défendre et même le valoriser. Pour nous, en effet, c'est un élément constitutif de la solidarité entre les Français.

Au moment où nous abordons le débat sur ce que j'appellerai – puisque vous n'avez pas fait la démonstration inverse – la « privatisation rampante » de France Télécom, je reviendrai sur les arguments qui justifient, selon vous, l'ouverture de son capital, car il s'agit bien de cela.

Votre premier argument, qui a varié au fil des jours, était de prétendre que c'était la faute de l'Europe, que nous étions obligés de nous caler sur le modèle européen, sur nos concurrents et voisins et que la déréglementation que nous avons mise en place en 1993 nous conduisait obligatoirement à ce type de situation. Vous êtes contraints de reconnaître aujourd'hui que votre argument tombe et vous déclarez que ce n'est pas l'Europe qui justifie la modification du statut de France Télécom.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je ne l'ai jamais dit !

M. Julien Dray. Dès lors, pourquoi l'avoir mis en avant tout au long des débats précédents ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Jamais !

M. Julien Dray. Je vous ai entendu à plusieurs reprises, au cours des précédentes phases du débat, nous expliquer que l'évolution du contexte européen nous pousserait à la modification du statut de France Télécom.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je le répète : jamais !

M. Julien Dray. Evidemment, aujourd'hui, vous avez la mémoire courte ! Je le comprends, parce qu'il est toujours désagréable de se voir rappeler de la tribune de cette assemblée des propos que l'on a tenus précédemment.

M. Henri Emmanuelli. Il ne faut jamais dire jamais, disait M. de Montaigne !

M. Julien Dray. Deuxième justification : le statut de France Télécom n'est pas adapté à l'environnement économique qui va naître dans les années qui viennent. Ce qui gêne le développement de l'entreprise France Télécom, c'est son statut de service public, parce que nos partenaires internationaux, notamment lorsqu'il s'agira de faire des alliances, seront sceptiques à l'égard de ce statut. Ils auront peur que la mainmise ou la tutelle de l'Etat ne permette pas à l'entreprise d'évoluer rapidement, de se moderniser, de faire les investissements nécessaires ou d'être ouverte à un certain nombre de marchés. Ils ont donc peur de la tutelle de l'Etat. Or, d'ores et déjà, le statut de France Télécom lui a permis de réaliser ce type d'alliances et de conquérir des marchés à l'étranger. On peut même dire que si certains marchés se sont ouverts, c'est que France Télécom était un service public de qualité. Ce sont ses références qui lui ont permis de conquérir des marchés au Mexique, aux Etats-Unis, au Japon et en Russie.

Ce n'est donc pas le statut de France Télécom qui est aujourd'hui un obstacle à la conquête de marchés à l'étranger et à la réalisation d'un certain nombre d'alliances.

J'irai même plus loin. Si tel était le cas, cela justifierait au contraire que vous défendiez le statut de France Télécom. J'avais cru comprendre en effet, monsieur le ministre, que vous étiez personnellement attaché à une certaine qualité du service public, à une certaine qualité de l'entreprise publique...

M. Jean Besson. Ce n'est pas la même chose.

M. Julien Dray. ... et que vous vouliez mettre un terme à la vague du libéralisme, mais peut-être n'était-ce pas une réalité.

Aujourd'hui, rien ne justifie la modification du statut de France Télécom. Nous avons un instrument de qualité performant, et tout nous conduit au contraire à le maintenir pour permettre aux personnels, qui sont l'un des éléments essentiels du développement de cette entreprise, d'avoir confiance, confiance parce qu'ils ont un statut et parce qu'ils savent qu'à travers lui, ils ont des garanties d'emploi. Ils sont donc conscients qu'ils doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour développer ce service public, les prestations et la qualité du service.

M. Claude Bartolone. Tout à fait.

M. Julien Dray. Voilà pourquoi le statut de France Télécom doit être maintenu et développé, et le rôle de l'Etat aurait été justement de s'en porter garant, notamment dans le cadre des négociations européennes.

Autre argument : la modification du statut sera bénéfique pour les usagers. Oui, mais – voilà peut-être ce qui nous oppose – de quels usagers parlez-vous ?

Vous, vous pensez aux entreprises. Nous, parce que c'est la question clé en termes de service public, nous voulons que ce soient d'abord les usagers, citoyens et citoyennes, qui soient protégés. J'ai participé avec M. Besson à une réunion où se confrontaient les représentants d'un certain nombre d'entreprises. Personne n'a été capable de dire si les usagers individuels bénéficieraient de l'ouverture des marchés. Ce sera l'inverse !

Outre que cela va créer la confusion en termes d'opérateur, et que plus personne ne s'y retrouvera – regardez ce qui se passe aux Etats-Unis : pour les communications locales, c'est la confusion et un certain nombre de familles se trouvent pénalisées à l'arrivée –, vous savez comme moi qu'à terme, cela va générer une hausse du coût des communications locales. C'est là que seront pénalisés les usagers privés individuels.

Evidemment, les entreprises ont tout à gagner de l'ouverture puisque, pour les communications à longue distance, le coût va diminuer, mais vous savez comme moi que l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens n'ont pas des familles sur toute la planète et qu'ils ne passent pas leur temps à téléphoner à New York, Bombay ou Tokyo. C'est essentiellement pour un usage domestique, local qu'ils utilisent le téléphone.

La modification de la législation ne profitera donc pas aux usagers. Au contraire, il seront pénalisés. A n'en pas douter, pour baisser le coût des communications longue distance, il faudra augmenter celui des communications locales...

M. Georges Sarre. C'est vrai !

M. Julien Dray. ... et ce seront les usagers qui paieront les conséquences de cette ouverture. On leur fera payer la baisse des échanges internationaux.

Par voie de conséquence, que vous le vouliez ou non, la modification du statut augmentera ce que vous vouliez combattre, c'est-à-dire la fracture sociale, car un certain nombre de familles ne pourront plus utiliser le téléphone pour leurs intérêts personnels, et seront pénalisées.

Vous nous dites ensuite, la main sur le cœur, avec toute la générosité qui vous caractérise, que, grâce à votre projet, vous offrez les meilleures garanties aux personnels, que vous maintenez le statut. Oui, mais pendant combien d'années ? Cinq ans et tout le monde sait que, dans cinq ans on rediscutera.

D'ailleurs, vous allez créer dès aujourd'hui les conditions de ce qui est insupportable. Le recrutement des nouveaux personnels ne se fera pas sous le statut actuel. A l'intérieur de l'entreprise, il y aura ceux qui bénéficieront du statut ancien, et ceux qui, comme le dit Michel Bon, seront recrutés sur la base d'un statut de droit privé. Il y aura donc inévitablement compétition, pression sur les salariés, menace et, à terme, évidemment, on alignera l'ensemble des statuts des personnels sur le statut des personnels de droit privé.

M. Claude Bartolone. Et voilà, la messe sera dite !

M. Julien Dray. Bien naïfs ceux qui pensent que vous êtes aujourd'hui les défenseurs du statut actuel des personnels !

Alors, vous êtes obligés d'aller par étapes, progressivement, parce que vous savez bien qu'il y a une formidable résistance du personnel de France Télécom et que celui-ci l'a matérialisée à plusieurs reprises.

M. Claude Bartolone. Ils avancent masqués !

M. Julien Dray. Pour l'instant, vous faites une concession, mais elle n'est que verbale. A terme, inévitablement, vous trouverez toute une série d'arguments pour permettre la remise en cause de ce statut et créer les conditions d'une plus grande flexibilité, d'une plus grande précarité à l'intérieur de cette entreprise.

Il y a là un élément essentiel pour nous. Il ne s'agit pas de défendre des avantages acquis mais simplement de comprendre que, pour qu'il y ait une qualité de service public, ceux qui l'exercent ou ont la responsabilité de le gérer doivent avoir la garantie de l'emploi leur permettant de se consacrer totalement à leur tâche et à tout ce qui en découle, notamment dans la relation avec le public. C'est cela, pour nous, qui est essentiel dans la défense du statut des fonctionnaires. Il ne s'agit pas simplement de maintenir un avantage mais de permettre un meilleur engagement et une plus grande disponibilité du personnel à partie de cette garantie.

Vous avez beau hocher la tête, messieurs de la majorité, je vous ferai remarquer que, même au cœur de la citadelle qui a inventé le libéralisme, les économistes sont amenés aujourd'hui à remettre en cause cette notion de précarité et de flexibilité. Ils reconnaissent que, pour avoir plus de productivité, plus d'engagement du personnel, la question de la garantie d'emploi est beaucoup plus importante que ce qu'ils estimaient au départ et que ce n'est pas en faisant peser sur la tête des salariés des menaces de licenciement, en essayant de faire toutes les pressions, qu'on obtient tout l'engagement nécessaire de leur part.

Voilà pourquoi, lorsqu'il s'agit d'un service au public, c'est-à-dire d'un élément essentiel, le statut doit être protégé, et vous ne donnez aucune garantie en la matière.

Vous prétendez aussi que le service public sera protégé notamment parce que l'Etat va garantir les conditions de la recherche.

La séparation que vous organisez en permettant à l'Etat de reprendre en main la recherche en déléguant France Télécom garantit selon vous les performances de France Télécom. J'ai pour le moins des doutes en regardant l'état dans lequel se trouvent aujourd'hui le budget de la recherche et la recherche française.

La particularité de l'entreprise France Télécom, c'est d'avoir pris en main la recherche, c'est d'avoir développé des écoles qui lui permettaient de combiner la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Si on la prive du soutien que représentait cette organisation, nous savons tous que ce qui va régner, c'est la notion de court terme, de rentabilité. Cela se fera aux dépens de la recherche et cela privera inévitablement France Télécom, à terme, d'un certain nombre d'atouts technologiques qui lui ont permis d'être en pointe, avec le Minitel par exemple.

Voilà pourquoi, sur ce point aussi, votre projet ne garantit en rien l'avenir de France Télécom.

Dernier argument, le plus hypocrite : l'Etat garde 51 p. 100 du capital, nous resterons donc forcément l'actionnaire majoritaire et nous donnons ainsi toutes les garanties de peser sur l'avenir.

Qui peut croire que demain, lorsque, par exemple, dans la compétition internationale, il faudra faire des augmentations de capital, et vu la situation actuelle du bud-

get de l'Etat, vous trouverez l'argent nécessaire ? Vous ne pourrez pas suivre ces augmentations et vous serez obligés de réduire la part de l'Etat dans le capital de France Télécom. C'est en ce sens que, en dépit des déclarations que vous nous faites aujourd'hui la main sur le cœur, de fait, vous ouvrez inévitablement la voie à la privatisation de France Télécom.

Il ne s'agit pas d'une querelle théologique. C'est tout simplement un vrai débat de société. Aujourd'hui, à l'heure où les déséquilibres sociaux sont une menace pour la démocratie, essayons-nous de renforcer ce qui est un élément de cohésion sociale, ou, au contraire, portés par une idéologie du tout marché, du tout libéral, sacrifions-nous sur cet autel un élément essentiel de ce que vous évoquiez lors de la campagne présidentielle : le pacte républicain ?

Les salariés de France Télécom ont tout à craindre du processus dans lequel vous les entraînez.

M. Claude Bartolone. C'est la facture sociale !

M. Julien Dray. Ils seront les premières victimes de ce processus quant à leur statut, quant à leur avenir.

Plus gravement encore, la société française sera pénalisée parce qu'un service public de qualité, performant, étant une réussite et un modèle, pouvant être exporté comme un élément de référence, sera inévitablement fragilisé et mis en péril par cette politique.

Et puis, à terme, c'est bien encore une fois une partie de l'indépendance technologique de la France qui sera remise en cause à travers la privatisation rampante de France Télécom.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, nous sommes amenés à voter contre votre texte. Nous prenons date. Nous ferons tout pour faire échec à la privatisation de France Télécom. Comme l'atteste le geste du premier secrétaire du parti socialiste qui a signé la pétition des salariés de France Télécom, si nous gagnons les élections en 1998, nous reviendrons sur votre réforme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Joseph Klifa. Démago !

M. Jean Besson. Vous êtes des pyromanes !

Mme le président. La parole est à M. Joseph Klifa.

M. Joseph Klifa. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est au nom du groupe UDF que j'interviens dans ce débat, que je suis bien sûr avec beaucoup d'intérêt et de passion, et j'aurai l'occasion de vous dire tout à l'heure pourquoi.

Comme la grande majorité des pays de la Communauté européenne, la France avait pris l'engagement d'ouvrir à la concurrence les services de téléphonie publique à compter du 1^{er} janvier 1998. Par son vote récent sur le nouveau cadre réglementaire, le Parlement a répondu à cette obligation.

Faut-il rappeler à l'opposition que ce processus avait été engagé dès le 17 décembre 1984, sous le premier septennat de M. François Mitterrand ? Officialisé en juin 1987 par la publication du Livre vert, il a été intégré dans l'acte unique européen signé par Laurent Fabius, alors Premier ministre, et ratifié par le Parlement sous le gouvernement de Jacques Chirac.

Ceux d'entre nous qui se sont opposés et s'opposent encore avec véhémence – on vient d'en entendre – à cette réforme ont décidément la mémoire courte. Ils pratiquent en outre la confusion et l'amalgame.

Lorsque j'entends pendant des demi-heures entières parler de la défense du service public, j'ai plutôt l'impression d'entendre la défense de la fonction publique ou de l'administration publique.

M. Georges Sarre. Ça ne vas pas ensemble ?

M. Jean Besson. Ce sont deux choses différentes !

M. Joseph Klifa. Le service public est un service dû à chaque citoyen français par n'importe quel prestataire de service, y compris des entreprises privées chargées du service public. Mélanger les deux, c'est vouloir la confusion. Le service public ne dépend pas uniquement des administrations publiques.

M. Henri Emmanuelli. C'est de la casuistique !

M. Joseph Klifa. Oui, c'est de la casuistique, monsieur Emmanuelli !

M. Henri Emmanuelli. De la casuistique libérale !

M. Joseph Klifa. Et je ferai encore de la casuistique lorsque je voudrai, moi, mettre la notion de client avant celle d'usager. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Julien Dray. Non justement ! Ce n'est pas un service marchand !

M. Joseph Klifa. Je crois que mes arguments vous heurtent !

M. Henri Emmanuelli. Ils ne nous heurtent pas, ils nous navrent !

M. Joseph Klifa. N'importe quel ancien usager d'Air Inter vous dira que, pendant des décennies, il a subi le transport aérien avec tous ses aléas, l'imprécision sur les horaires, le manque de confort, le manque d'information. Comme par hasard, depuis que la concurrence attaque certaines lignes, le service public assuré par Air Inter est de bien meilleure qualité. C'est donc la démonstration que la concurrence ne tue pas le service public, qu'au contraire, elle est un stimulant pour le service public.

L'Union européenne n'a jamais exigé des opérateurs un statut type, sous réserve, bien sûr, des règles de la concurrence définies à l'article 92 qui interdisent les aides des Etats.

Le choix du changement de statut de France Télécom est essentiellement national, politique, économique et stratégique. Il ne relève que de notre seule volonté politique, celle du Gouvernement et du Parlement français. Ceux qui accuseraient une nouvelle fois l'Europe de tous les maux se trompent de discours.

M. Henri Emmanuelli. C'est le Gouvernement qu'on accuse, pas l'Europe.

M. Joseph Klifa. Les adversaires politiques, et quelquefois syndicaux, du changement de statut de France Télécom avancent, par ailleurs, d'autres arguments. France Télécom a gagné, en 1995, plus de 9 milliards de francs dans ses formes statutaires actuelles. Pourquoi changer de statut ? On ne change pas le statut d'une équipe qui gagne.

Ils auraient certainement eu raison il y a quelques années. La qualité professionnelle, la maîtrise des technologies, les hauts niveaux de la recherche et de l'enseignement, la valeur exceptionnelle des personnels et des dirigeants de France Télécom en font un outil efficace et performant, capable de garantir à nos concitoyens un service de haute qualité à un coût égal pour tous.

Mais nous sommes en 1996 et en Europe. Les limites du marché hexagonal et monopolistique ont éclaté. La mondialisation des échanges, l'évolution des technologies, par exemple le développement exponentiel de la téléphonie vocale et des portables, sont des faits indiscutables et incontournables.

France Télécom ne peut plus affronter la concurrence européenne et mondiale dans la rigidité, dans le carcan de son statut actuel, même s'il a été rajeuni par la loi de 1990. Le constat s'oppose à toutes les oppositions, qu'elles soient politiques ou syndicales.

L'évolution du statut s'impose à tous ceux qui souhaitent que l'opérateur du service public français non seulement reste le meilleur en France, mais puisse traiter d'égal à égal avec les grands groupes internationaux, en véritable ambassadeur du savoir-faire français.

Le changement de statut n'est pas une rupture brutale avec le passé. Le projet s'appuie en grande partie sur la loi de 1990, en dépit de ses imperfections, même si le droit commun des sociétés anonymes doit s'appliquer dorénavant à la nouvelle entreprise.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas la même chose !

M. Joseph Klifa. Dotée d'un capital social, d'un conseil d'administration où devraient siéger entre autres, à la suite d'amendements votés par le Sénat, les représentants du personnel et ceux des actionnaires même minoritaires, France Télécom, autonome dans sa gestion, ne subira plus la rigidité d'une entreprise étatique.

M. Henri Emmanuelli. Misérable idéologie !

M. Joseph Klifa. Elle ne sera plus, par exemple, contrainte par l'Etat, et vous le savez en tant qu'ancien ministre du budget, à soutenir d'autres entreprises publiques en grande difficulté, et vous savez le nombre de fois où France Télécom a dû intervenir au secours d'entreprises publiques en très grande défaillance.

M. Henri Emmanuelli. Ce que je sais, c'est que vous leur avez toujours pris de l'argent !

M. Jean Besson. Vous avant nous !

M. Henri Emmanuelli. C'est ce que je dis. C'est pour ça que son propos n'a pas de valeur !

M. Joseph Klifa. Mais la réussite de l'entreprise passe par la motivation du personnel. Le sentiment d'appartenance est un ressort qui anime chacun des techniciens, des salariés de France Télécom. Chacun est fier d'y travailler.

J'ai donné vingt-cinq ans de ma vie professionnelle à France Télécom en tant que technicien des télécommunications. J'ai longtemps assuré des responsabilités syndicales du temps où il y avait les PTT. Nous, les techniciens, nous revendiquions depuis fort longtemps un statut différent de celui des postiers, considérant que nos métiers étaient différents, nos intérêts étaient différents.

M. Zuccarelli a parlé tout à l'heure de démotivation du personnel. Moi, je peux vous garantir que le personnel, qui a conscience de l'enjeu économique et stratégique qui lui est offert, est volontaire pour assumer cette responsabilité d'engager un nouveau statut.

Vous craignez que France Télécom emploie deux catégories de personnel. Moi, je fais confiance aux syndicats pour atténuer les différences, s'il y en a, et par le haut.

La séparation de La Poste et la naissance de la DGT avaient déjà constitué un changement de cap, lequel avait été le point de départ du développement exemplaire de l'entreprise.

La nouvelle direction que l'on souhaite donner au paquebot France Télécom doit se faire en douceur, avec l'accord de tout l'équipage.

Le présent texte est équilibré : il maintient les droits acquis par le personnel, il respecte la notion de service public, il permet d'aborder la concurrence à armes égales. Cela a déjà été dit à de multiples reprises.

La garantie du statut de fonctionnaire pour ceux qui seront embauchés avant 2002 et qui auront choisi ce statut, la présence du personnel au sein du conseil d'administration, le maintien des œuvres sociales et mutualistes, la création d'un comité paritaire, l'introduction dans la loi des dispositions sur les accords d'entreprise – et c'est la première fois qu'un texte comportera de telles dispositions –, qu'il s'agisse du temps de travail, du régime spécial de préretraite, du congé de retraite, sont autant de garanties obtenues par le personnel.

France Télécom restera l'opérateur chargé du service universel et elle sera prête, grâce à ce projet, à affronter les plus grands opérateurs européens, américains et asiatiques.

Fort de cette certitude, le groupe UDF, qui, avec le rapporteur Claude Gaillard, s'est beaucoup investi pour l'examen de ce texte, le votera sans aucun état d'âme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Pour le groupe République et Liberté, la parole est à M. Georges Sarre.

M. Henri Emmanuelli. Voilà un cadre qui n'a pas trahi ! Mais il est vrai que c'est un cadre B, lui !

M. Georges Sarre. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en jetant un regard rétrospectif sur l'année écoulée, je suis saisi par le flot ininterrompu des bouleversements que cette majorité et ce gouvernement infligent à la France. Mais je sais bien que, pour beaucoup d'entre vous, la valeur de l'ouvrage se mesure à l'ampleur de l'abattage. Mieux vaut défaire que faire : telle semble être la devise des libéraux !

Pris d'une frénésie destructrice, le Gouvernement enchaîne les « réformes » – subversion inouïe de ce mot – qui sont autant de renoncements à consolider l'exception française.

La sécurité sociale, notamment le régime d'assurance-maladie, est gravement remise en cause dans ses fondements. Et, cet automne, votre gouvernement lui donnera le coup de grâce avec le projet sur les fonds de pension.

Notre défense nationale est déstructurée : la dissuasion est hypothéquée par sa réduction à une seule composante crédible ; notre industrie d'armement est mise à genoux ; nos armées sont « formatées » modèle corps expéditionnaire au service d'une diplomatie atlantiste ; le lien entre l'armée et la nation est rompu.

Enfin, les grands services publics industriels qui ont construit un modèle de développement technologique, économique et social performant sont systématiquement cassés. La SNCF semble sauvegardée pour l'heure, mais vous avez sacrifié le long terme au cours terme. Quant au service public de l'électricité, il a été bradé jeudi dernier à Bruxelles. Cela valait bien la peine d'investir 800 milliards de francs dans EDF !

Aujourd'hui, avec ce projet de loi sur le statut de France Télécom, vous parachevez la mise à mal du service public des télécommunications.

Une telle constance dans l'acharnement n'est pas fortuite, elle dénote l'hégémonie de l'idéologie libérale anglo-saxonne. En enfilant ainsi les vieilles défroques du libéralisme, vous abandonnez ce qui fonde l'exception française, ce qui est au cœur de la République : une conception exigeante de l'intérêt général, distinct des intérêts particuliers et irréductible à leur somme.

La privatisation de France Télécom se fait au nom de raisons qui n'en sont pas. Tour à tour, deux arguments sont avancés.

Les mutations technologiques constituent la plus fréquente des raisons invoquées pour justifier la privatisation de France Télécom. Cet argument a servi lors de la discussion relative à la déréglementation, et déjà nous avons assisté à un dialogue de sourds.

Il ne saurait être question de nier la réalité d'une mondialisation des échanges à laquelle participent tout naturellement les télécommunications. Bien plus, par nature, et depuis toujours, les techniques de télécommunications sont mondiales. Mais cela n'a pas empêché que, jusqu'à très récemment encore, ce secteur soit organisé partout dans le monde sur une base nationale, à partir d'entreprises en situation de monopole.

Les technologies sont une chose, l'organisation du service en est une autre !

C'est faire un choix politique que de choisir tel système ou tel mode de propriété. Les modes d'organisation ne sont pas neutres au regard de l'innovation technologique. France Télécom et, avant elle, la direction générale des télécommunications, ont permis à la France d'être l'une des toutes premières puissances industrielles dans le secteur des télécommunications. Grâce aux travaux du CNET notamment, s'est développée une filière performante dont Alcatel est la plus brillante figure de proue.

Le second argument invoqué pour justifier la privatisation de France Télécom n'est pas plus convaincant. Le statut d'établissement public n'a nullement empêché notre opérateur national de s'allier avec Deutsche Telekom dans Global One et de prendre une participation dans Sprint avec l'opérateur allemand.

L'existence d'un capital social permettrait-elle à France Télécom de conforter par des liens capitalistiques ces alliances ? Ces alliances sont-elles donc fragiles ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Oui !

M. Georges Sarre. Certainement pas !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Mais si !

M. Georges Sarre. Et les alliés de France Télécom n'auraient aucun intérêt à les dénoncer.

Aucune de ces raisons n'est déterminante. Et pour une fois, vous n'invoquez pas le prétexte d'une directive européenne qui n'existe pas pour couvrir vos décisions.

La privatisation de France Télécom n'obéit qu'à un seul impératif : se conformer en tous points au nouvel ordre économique libéral et libre-échangiste. France Télécom doit être privatisée. Pourquoi donc ? Parce que les autres font pareil !

Mais une idéologie n'est jamais neutre. Et celle que vous servez conforte les intérêts privés au détriment de l'intérêt public. Situation bien inconfortable pour un gouvernement, même si vous vous y êtes vous-mêmes placés. Je n'en prendrai qu'un exemple : celui des retraites.

Comme certains membres de la majorité parlementaire l'ont fort bien expliqué, France Télécom ne doit pas supporter dans son intégralité la charge des retraites de ses fonctionnaires. C'est pour ne pas étrangler notre champion, dites-vous. Et cette motivation est certainement vraie. Mais la raison la plus déterminante est ailleurs. Si France Télécom doit être privatisée, il ne faut pas effrayer les chers investisseurs et il convient de leur donner des garanties : les fonctionnaires seront donc une espèce en voie d'extinction rapide dans France Télécom.

La charge des retraites des fonctionnaires de France Télécom – 250 milliards de francs – sera en grande partie assumée par l'Etat. France Télécom versera une contribution libératoire au titre des cotisations patronales d'environ 100 milliards. Restent 150 milliards : la cession de 49 p. 100 du capital et le paiement d'une soulte sont censés correspondre à cette somme. Or, rien n'est moins sûr. Votre gouvernement, pour « réussir » la mise sur le marché de France Télécom, a intérêt à minimiser le montant de cette soulte chiffrée à 40 milliards. Mais, si la cession de France Télécom rapportait moins de 110 milliards de francs, vous feriez supporter aux contribuables une partie de la charge des retraites des fonctionnaires de France Télécom. Nul doute que vous en tirerez argument pour dénoncer le système de retraite des fonctionnaires, comme vous l'avez fait en novembre dernier.

Il est une autre information dont nous ne disposons pas : selon quel calendrier la soulte sera-t-elle versée et France Télécom privatisée ? Car cette arithmétique savante à laquelle vous nous conviez masque de sérieux – que dis-je ? – de graves problèmes de trésorerie.

Le Gouvernement va recevoir une partie de la soulte – 22,5 milliards – ainsi que le produit de la privatisation de France Télécom en 1997. Quelle aubaine pour un gouvernement aux abois qui cherche désespérément 100 milliards d'économies budgétaires pour respecter les critères maastrichtiens. Comment ne pas voir là un formidable détournement de fonds ?

Le billet d'entrée dans la monnaie unique va coûter très cher aux contribuables français des trente prochaines années, car le versement des retraites aux fonctionnaires de France Télécom s'étalera sur trente ans. L'addition est salée ! Mais, monsieur le ministre, comment appelle-t-on cela, sinon la cavalerie budgétaire ? En l'espèce, elle atteint un niveau rarement approché. Où est l'intérêt général dans cette manipulation ?

Le chemin qui mène à la privatisation passe aussi par le sacrifice de l'emploi. D'une façon générale, vous le savez bien, la bourse ne connaît qu'un critère de bonne gestion : les suppressions d'emplois. Voyez le cours de Moulinex depuis l'annonce de la suppression du quart des effectifs ! La bourse, qui est pour vous la suprême référence, est comme Cronos : elle dévore ses enfants. Voilà à quoi vous exposez France Télécom : 30 000 emplois doivent ainsi disparaître, et de préférence des emplois de fonctionnaires.

Car, bien évidemment, le statut de fonctionnaire ne peut que gêner les futurs actionnaires privés de l'opérateur national. C'est sans doute ainsi qu'il faut comprendre de la remarque de Michel Bon qui entend bien tourner la page. Sait-il seulement que le présent projet lui permet de recruter des fonctionnaires jusqu'en 2002 ? Il faudrait le lui dire !

Le projet est plus conforme à ses vues quand il prévoit de favoriser les départs de fonctionnaires à la retraite dès cinquante-cinq ans – 25 000 personnes seraient concernées en dix ans – et d'embaucher des contractuels.

Autre méthode : « persuader » les fonctionnaires d'abandonner leur statut pour un contrat de droit privé. Cette disposition n'est pas explicite dans le projet de loi, mais l'on peut considérer que l'accord sur l'emploi, mentionné à l'article 7, répond à cette préoccupation.

Le sénateur Larcher, qui se veut le père putatif du présent projet, relayait il y a peu, dans son rapport d'information sur l'avenir de France Télécom, les préoccupations de Michel Bon, en réclamant la « liberté effective pour un fonctionnaire de choisir le statut de salarié de droit privé sous convention collective ».

Mais quel intérêt aurait-il à opter pour un statut dont les droits sont incertains ? Car les salariés de droit privé ne pourront pas exercer pleinement les droits sociaux les plus élémentaires, c'est-à-dire ceux inscrits dans le code du travail. Les agents contractuels ne bénéficieront pas du droit constitutionnel de participer, par l'intermédiaire de leurs représentants, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Faux !

M. Georges Sarre. A la place des attributions et des missions étendues d'un comité d'entreprise, vous proposez un comité paritaire à vocation consultative.

Mais si, aujourd'hui, les contractuels de France Télécom ont pu élire un délégué syndical, c'est en raison d'un arrêt de la Cour de cassation !

Pour assurer la simple application du code du travail, je vous proposerai donc demain quelques amendements.

M. Julien Dray. Après-demain !

Georges Sarre. De cette question des statuts, je tire deux conclusions :

La première est que privatisation rime avec précarisation des conditions de travail ; la seconde est que France Télécom n'est sans doute qu'un banc d'essai pour faire fondre toute cette « mauvaise graisse » qui gêne tant le Premier ministre.

Les services publics sont en première ligne, bien sûr, mais je crains aussi que la « réforme » de l'État annoncée ne cache une cure d'amaigrissement forcée.

En livrant ainsi au marché un de nos plus beaux fleurons industriels, le Gouvernement n'empêche pas seulement France Télécom de financer elle-même toutes ses missions de service public par péréquation interne, il se prive également d'un formidable outil industriel en même temps qu'il casse des synergies industrielles qui ont fait leurs preuves et qui sont constitutives, elles aussi, du service public.

Quel sens aura encore le contrat de plan, vidé qu'il est de sa substance par l'article 2 du projet ? Les dispositions fondamentales fixant un cadre financier, précisant l'évolution des tarifs et des investissements, n'y figureront plus. Comme pour la SNCF, vous privez l'État d'un moyen moderne de relations avec les entreprises publiques.

Il est à craindre que cet abandon n'en masque un autre : celui d'une ambitieuse politique industrielle. Le sort réservé au CNET est ici révélateur.

La politique de France Télécom – et, avant elle, celle de l'administration – a toujours été de privilégier la recherche en partenariat avec des groupes industriels, comme Thomson et surtout Alcatel. Recherche fondamentale et recherche appliquée dans le domaine des télécommunications ont ainsi pu bénéficier d'importants crédits, et les brevets déposés ont permis à ces groupes industriels de devenir ce qu'ils sont : parmi les premiers mondiaux.

Aujourd'hui, avec la déréglementation et la privatisation, la direction de France Télécom a décidé – mais comment s'en étonner ? – de concentrer ses efforts de recherche sur les secteurs directement utiles à l'opérateur, les services et la gestion du réseau, et d'abandonner la recherche sur les systèmes et surtout celle sur les supports matériels. C'est un terrible coup porté à notre excellence industrielle en ce domaine.

M. Henri Emmanuelli. Et ce sont des gaullistes qui nous font ça !

M. Rémy Auedé. Ils ne sont pas dans la salle !

M. Claude Bartolone. Ceux qui sont présents dans l'hémicycle sont au gaullisme ce que le Canada dry est à l'alcool : ils en ont le goût et la couleur, mais ce ne sont pas des gaullistes !

M. Georges Sarre. Les crédits budgétaires dont vous nous avez parlé, monsieur le ministre, seront-ils à la hauteur des enjeux ? Rendez-vous cet automne dans le cadre de la discussion de la loi de finances.

Ainsi, loin de moderniser les télécommunications françaises, la nouvelle réglementation et la privatisation de France Télécom se renforcent l'une l'autre pour en finir avec le service public sans doute le plus performant de France, avec Electricité de France.

M. Julien Dray. C'est vrai !

M. Georges Sarre. Que proposez-vous à la place ?

M. Rémy Auedé. La casse !

M. Julien Dray. La finance !

M. Georges Sarre. La croyance dans les bienfaits de la main invisible ; la proie pour l'ombre.

En 1945, pour faire face aux défis d'une reconstruction ô combien plus radicale qu'aujourd'hui, nos aînés ont cru dans l'existence d'un modèle français.

Ils ne se sont pas abandonnés à la facilité.

M. Julien Dray. C'est vrai !

M. Georges Sarre. Aujourd'hui, vous n'acceptez même plus de supporter l'exception républicaine. Nous sommes entrés dans le temps des paradoxes.

A la Libération, des femmes et des hommes appartenant à toutes les sensibilités de la vie politique nationale se sont rassemblés à partir du programme du Conseil national de la Résistance, pour redresser le pays, et c'était quelque chose d'important à entreprendre et à réussir !

Ils le firent avec un régime politique particulièrement faible, celui de la IV^e République. Or, aujourd'hui, la Constitution de la V^e République donne au Président de la République – *a fortiori* lorsqu'il y a accord parfait entre la majorité parlementaire et lui – la possibilité de conduire une politique permettant non seulement de résorber la fracture sociale, ce qui serait le moins, mais encore de développer les services publics et de donner à notre pays les moyens de fonctionner dans l'ère de modernisation que nous devons maîtriser.

Aujourd'hui, vous vous servez du mot réforme pour engager une véritable contre-réforme !

M. Julien Dray. Une régression !

M. Rémy Auedé. Une contre-révolution !

M. Henri Emmanuelli. C'est le concile de Trente !

M. Georges Sarre. Croyez-moi, les Français vous regardent et vous jugent. L'impopularité du Président de la République et du Premier ministre n'iront qu'en aug-

mentant. Il est temps de changer d'orientation, si vous êtes capables de le faire ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Votre propre popularité, monsieur Sarre, n'est pas très grande !

Mme le président. La parole est à M. Rémy Auchédé, pour le groupe communiste.

M. Rémy Auchédé. Madame le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, présentée comme fatale, extérieure aux hommes, la concurrence, qui serait porteuse de toutes les vertus économiques, justifie aujourd'hui la déréglementation et la privatisation de tout le secteur public français. Pour les télécommunications, les progrès technologiques renforceraient encore la nécessité de cette évolution libérale.

L'argumentation est simple et touche directement la préoccupation essentielle de nos concitoyens, l'emploi. On nous dit en substance : « Sans libéralisation, le déclin de France Télécom, du service public et de l'emploi sont inéluctables. Au contraire, la libéralisation des infrastructures, la transformation de France Télécom en société commerciale et l'intensification de la compétitivité permettront de sauvegarder des emplois et d'en créer de nouveaux. » Et vous mettez également en avant, pour mieux rassurer l'opinion publique, la priorité donnée à l'embauche de jeunes.

Pourtant, selon l'OCDE, le secteur des télécommunications perd environ 1 p. 100 de ses emplois depuis dix ans. C'est que, pour créer des emplois, il faudrait investir partout pour le développement humain, et non suivre l'étroite logique libérale, qui n'investit qu'à la condition d'un profit rapide et assuré, et qu'on veut précisément appliquer à la gestion de France Télécom.

Autre argument de poids évoqué pour vanter les mérites de la concurrence : la baisse des prix. Compte tenu des progrès réalisés en informatique, de l'électronisation des centraux, de la généralisation de la filière optique et des effets de « réseau », les coûts techniques des opérateurs des télécommunications baissent de manière continue et spectaculaire depuis une vingtaine d'années. La répercussion sur les tarifs n'est ensuite, pour l'essentiel, qu'une question d'arbitrage entre l'avidité des actionnaires et la volonté d'investissement à long terme.

Enfin, la déréglementation à laquelle vous tenez tant, monsieur le ministre, a pour effet de répartir différemment les bénéfices des baisses tarifaires, à l'avantage des gros utilisateurs et au détriment des usagers domestiques.

L'internationalisation de la concurrence dans ce secteur permettra d'ici quelques années, par le biais des prises de participation, des rachats d'entreprises et des fusions, à quatre ou cinq gros conglomérats d'envergure internationale de se partager les marchés et de trouver un accord pour éviter la guerre tarifaire qui mettrait en cause la bonne tenue de leurs profits.

C'est ainsi que, depuis deux ans, aux Etats-Unis, les opérateurs longue distance pratiquent des augmentations de leurs tarifs interurbains.

Quand l'affirmation tient lieu de démonstration, c'est que les conséquences réelles des changements qui s'opèrent ne sont pas avouables.

La réalité c'est que, partout, l'emploi est sacrifié. De nombreux plans de réductions d'effectifs sont à l'ordre du jour dans presque tous les groupes publics et privés sous l'effet de l'ouverture des marchés et de l'agressivité des Etats-Unis.

Le Gouvernement ne vient-il pas de ratifier, alors qu'il pouvait utiliser son droit de veto, le projet de directive européenne ouvrant le marché français de l'électricité à la concurrence, faisant ainsi perdre à EDF 22 p. 100 de son marché ? Quel sera le montant de la facture en termes d'emplois après cette décision ?

Les grandes entreprises s'intègrent trop bien dans le jeu de la spéculation financière et de la guerre économique. En quatre ans, leur taux d'investissement a diminué de 35 p. 100 alors que leur taux d'autofinancement dépasse largement les 110 p. 100, tandis que le chômage continue à augmenter et que les salaires stagnent, voire perdent de leur pouvoir d'achat.

Dans les télécommunications, les entreprises françaises – Bouygues, la Lyonnaise des Eaux, la Générale des Eaux – et les entreprises étrangères se préparent à écraser le marché français.

Ces entreprises – plus précisément leurs actionnaires – sont très pressées d'atteindre la meilleure rentabilité de leurs capitaux et très intéressées de pénétrer un secteur qui a une courbe ascendante très nette, en termes de volume et de valeur, alors que la baisse des activités économiques se fait ressentir dans la plupart des pays de l'OCDE.

La téléphonie vocale est particulièrement prisée. C'est pourquoi l'exploitation téléphonique, qui est l'activité principale de France Télécom et qui constitue plus de 80 p. 100 de ses recettes, est convoitée par ces entreprises.

Comme l'exploitation du service public de l'eau, qui a servi à alimenter les profits de la Lyonnaise des Eaux et de la Générale des Eaux, et leur a permis d'investir dans des cliniques privées, les télécommunications, l'audiovisuel et l'exploitation du téléphone pourraient représenter pour ces entreprises et pour d'autres de nouvelles rentes de situation dont elles sont friandes.

La Générale des Eaux a déjà le pied à l'étrier. Elle pourra, dès janvier 1997, offrir aux multinationales installées dans le grand centre d'affaires de La Défense des services de téléphonie vocale.

Qu'en sera-t-il alors du service public ? Vous pouvez toujours affirmer que France Télécom continuera comme par le passé à assurer le service public. Mais avec quels moyens ? Ce ne sera plus avec l'argent du téléphone qui, grâce au mécanisme de la péréquation tarifaire, a permis à l'opérateur public d'investir dans la recherche et de se doter d'un énorme potentiel technologique au profit des entreprises et de l'ensemble de la population.

Le régime de droit commun des sociétés anonymes dans lequel vous voulez faire entrer France Télécom est incompatible avec les missions majeures du service public, qui sont – faut-il le rappeler ? – l'égalité des usagers devant le service public, la continuité et la mutabilité du service, c'est-à-dire sa capacité à assurer le développement technologique afin de mettre à la disposition des entreprises et des particuliers, sans discrimination, de nouveaux services.

Actuellement, seuls les services de téléphonie vocale, le câble, le télé-achat, les services de vidéo à la demande et la banque à domicile permettent de dégager des plus-values importantes, moyennant des investissements relativement faibles.

La question est de savoir dans quel but ces activités seront exploitées. Serviront-elles à l'investissement à long terme dans les télécommunications, au service de l'intérêt

général, ou seront-elles livrées à une poignée de multinationales seulement préoccupées de leurs intérêts et de la pérennité de leur domination ?

Donner à la concurrence la possibilité de se positionner sur les segments les plus rentables du marché, c'est répondre à la question et empêcher très concrètement France Télécom d'investir dans des missions de service public et dans la recherche.

Aussi pensons-nous que le libéralisme est incapable d'organiser dans l'intérêt des peuples et du progrès humain les changements profonds de société qui se profilent grâce aux technologies de la communication et de l'information.

La connexion de systèmes virtuels avec des réseaux à haut débit – les fameuses autoroutes de l'information – peut avoir des conséquences profondément destructurantes pour la société. Ces autoroutes permettraient notamment le développement du télétravail à grande échelle ainsi que des délocalisations massives et rapides d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, dans des délais records et avec des dépenses d'infrastructures finalement assez faibles.

Si l'usage de ces nouvelles technologies n'est pas soumis au contrôle démocratique le plus large, s'il n'est pas orienté en vue de répondre aux besoins et aux aspirations des populations, cela peut conduire à des milliers de suppressions d'emplois, particulièrement dans les secteurs des banques et des assurances.

Mettre l'accent sur l'impact des autoroutes de l'information et du multimédia dans le travail ne minore en rien les enjeux dans le domaine de la formation, de la santé, de la culture ou de l'aménagement du territoire.

C'est à la lumière de ces enjeux, brièvement et très partiellement esquissés, que nous proposons la construction d'un service public des télécommunications aux missions élargies et profondément démocratisées.

Pour remplir ces missions, le service public doit disposer des moyens correspondants, en l'occurrence d'un établissement public national bénéficiant du monopole sur les réseaux et les infrastructures.

Par ailleurs, la démonstration a été faite que la propriété de l'Etat ne suffit pas à garantir la transformation du contenu de la gestion d'une entreprise ; il faut aussi un développement de la démocratie, des droits nouveaux et élargis d'intervention des salariés, de nouveaux rapports entre les établissements, les organisations syndicales et les élus, notamment locaux et régionaux.

Cette exclusivité des missions de service public et ce monopole de service public ne signifient nullement qu'il faille placer toutes les activités de télécommunications sous l'autorité du service public. Il existe déjà des fabricants, des installateurs privés, des prestataires de services divers et des activités de télécommunications internes aux entreprises. Loin de nuire au service public, la plupart coopèrent utilement et efficacement avec lui. Il n'y a donc aucune raison de revenir sur cette situation, ni même de dissuader de nouvelles activités dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'intérêt général.

Nous pensons que, dans le secteur des télécommunications, il est possible de répondre aux défis de notre époque avec un service public rénové. La démocratisation interne de l'entreprise publique, le décloisonnement entre les différentes catégories de personnels, un véritable droit d'intervention des salariés ainsi que la mise en œuvre de nouveaux rapports avec les usagers et les élus pourraient constituer le socle de cette indispensable rénovation.

Ce projet de loi est à l'opposé des objectifs affichés. Il prive France Télécom, ses salariés et la population des moyens qu'offre le service public de faire correspondre au mieux les potentialités technologiques et le développement du progrès humain.

M. Julien Dray. Très bien !

Mme le président. La parole est à M. Claude Bartolone pour le groupe socialiste.

M. Claude Bartolone. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il convient de rappeler sans cesse certaines vérités, même si celles-ci ont du mal à passer, afin de bien faire prendre conscience des enjeux.

Il est bon de rappeler que France Télécom est le quatrième opérateur mondial de télécommunications, constitue l'un des meilleurs réseaux téléphoniques du monde et représente une réussite technologique internationale avec la fibre optique et le Minitel, comme cela a déjà été dit à cette tribune.

Son activité a abouti à une égalité de droits et de tarifs sur tout le territoire, pour tous les usagers. Le taux de satisfaction est de 92 p. 100, selon un sondage effectué par la SOFRES en septembre 1995. Les bénéfices sont de 10 milliards de francs par an et les investissements avoisinent 30 milliards de francs par an ; l'entreprise emploie 150 000 salariés.

La situation de France Télécom, entreprise publique, est bonne depuis que les pouvoirs publics ont, dans les années 70 – je reconnais la paternité de la réforme –, compris l'importance du téléphone et joué la carte de la modernisation, en renvoyant dans les ténèbres de la préhistoire le « 22 à Asnières » évoqué avec brio par Julien Dray il y a quelques instants à cette tribune.

M. Julien Dray. Merci !

M. Claude Bartolone. Aujourd'hui, le réseau français est moderne, avec un nombre de lignes par habitant élevé, tandis que l'opérateur public est rentable, avec une productivité par agent bonne si l'on compare à la moyenne des autres pays.

En ce qui concerne les tarifs, l'entreprise se situe plutôt dans le bas de la fourchette des pays européens pour les tarifs moyens ; c'est même l'une des moins chères pour les communications locales.

Monsieur le ministre, je vous vois contester certaines de mes affirmations, mais nous aurons l'occasion de revenir longuement sur tous ces points lors de l'examen des amendements du groupe socialiste, et chacun pourra juger.

M. Julien Dray. Le ministre est muet, il est assommé par votre argumentation !

M. Claude Bartolone. Lorsque vous invoquez la possibilité, grâce à votre réforme qui concourt à la privatisation d'un service public, de permettre le développement international de France Télécom, vous vous trompez ou vous nous trompez.

Depuis la loi de juillet 1990, France Télécom a la possibilité d'investir à l'étranger *via* des filiales. Après avoir investi en Amérique latine, au Mexique et en Argentine, France Télécom poursuit son extension internationale. Pas une seule grande puissance n'est oubliée : Japon, Etats-Unis, Russie, Indonésie. Des agences sont implantées dans toutes les grandes villes.

M. Henri Emmanuelli. A Mont-de-Marsan !

M. Claude Bartolone. Le déploiement de France Télécom ne fait que commencer. L'établissement autonome de droit public continue à prospecter. Il postule actuellement sur le marché des mobiles en Suède, en Roumanie et en Israël.

Depuis la loi de 1990, France Télécom investit et achète des sociétés informatiques de services ou de programmation en France et en Europe.

Votre argumentaire cache votre intention réelle. Il suffit de se rappeler votre obsession constante de privatiser France Télécom, de se rappeler les projets de Gérard Longuet, ministre des télécommunications de Jacques Chirac en 1987.

La réforme du statut effectuée en 1990 permet la coexistence d'activités contractuelles et de missions de service public.

M. Julien Dray. M'autorisez-vous à vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Claude Bartolone. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Julien Dray, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Julien Dray. J'aimerais que mon excellent collègue Bartolone, dont la démonstration extrêmement brillante, laisse visiblement pantois M. le ministre, nous explique les raisons psychanalytiques de cette obsession.

Nous sommes un certain nombre, sur ces bancs, à ne pas comprendre ce qui conduit le Gouvernement à toujours vouloir privatiser, alors que les services publics représentent une réussite. Peut-être a-t-il une explication, et il serait utile qu'il en fasse bénéficier l'Assemblée.

M. Claude Gaillard, rapporteur. S'interrompre entre membres d'un même groupe est curieux ! Votre technique est tout à fait au point !

Mme le président. Poursuivez, monsieur Bartolone.

M. Claude Bartolone. Je vais essayer d'aborder les différents points soulevés par M. Dray.

La réforme du statut effectuée en 1990 permet la coexistence d'activités contractuelles et de missions de service public. Le changement de statut envisagé ainsi que l'ouverture du capital, en d'autres termes la privatisation, ne permettront nullement de juguler la puissance des concurrents américains et asiatiques.

D'une certaine façon, ils pourraient même affaiblir la cote de France Télécom sur les marchés financiers. Ainsi, l'agence de notation américaine Moody's a fait passer sa cote, dès l'annonce du projet, de trois à la mention : « Sous surveillance, avec implications négatives » ; même le marché international n'a pas confiance dans la réforme que vous proposez.

M. Julien Dray. C'est un signe qui ne trompe pas !

M. Claude Bartolone. En fait, c'est encore là la simple logique financière qui vous fait agir, au mépris de toute vision globale du service public et de la société. J'ai eu l'occasion d'exprimer notre refus de cette vision purement budgétaire lors de la discussion sur la protection sociale. Je ne pouvais soupçonner qu'il en serait de même dans d'autres domaines même si de nombreux signes avancateurs pouvaient mettre la puce à l'oreille.

Quels sont les domaines auxquels vous ne vous êtes pas encore attaqués mais qui subiront bientôt votre fougue ? Je pense à ce qui attend EDF-GDF et à ce qu'on voulait faire de l'éducation nationale avant qu'une majorité, dans l'opinion publique, se dresse contre les idées néfastes du ministre de l'éducation nationale de l'époque.

Vous tuez à petit feu tout ce qui fait la spécificité du service public à la française. Mais, là où il aurait fallu l'adapter – nous nous prononçons pour une adaptation du service public aux enjeux de la société contemporaine – ...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Laquelle ?

M. Claude Bartolone. Nous y reviendrons pendant la discussion sur les amendements !

... votre seule solution consiste à trancher dans le vif au mépris du rôle social que peut avoir le service public. Nous connaissons et apprécions le service public. Or, c'est à un substitut que nous aurons dorénavant affaire, le service universel ne comportant que des services minimaux de base. C'est le service misérabiliste décrit par M. Borotra lui-même. Quant aux services plus évolués, modernes, c'est le marché qui y pourvoira. Le contenu du service universel lui-même ne sera réévalué que tous les cinq ans.

La disparition du service public est ainsi annoncée de façon organique. Nous connaissons une régulation politique de ce secteur. Nous aurons affaire dorénavant à une autorité de réglementation des télécommunications composée de trois membres désignés.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Cinq !

M. Claude Bartolone. C'est la consécration du modèle anglo-saxon de contrôle des activités collectives qui intervient uniquement pour sanctifier le marché de la concurrence.

M. Julien Dray. Madame le président, je crois que M. le rapporteur souhaite interrompre l'orateur !

Mme le président. Monsieur le rapporteur,...

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je faisais simplement remarquer à M. Bartolone que l'autorité de régulation était composée de cinq membres et non de trois. Il a dû oublier !

Mme le président. M. le rapporteur ne désirant pas vous interrompre, veuillez poursuivre, monsieur Bartolone !

M. Claude Bartolone. Cela doit être l'âge ! La presbytie me rattrape et j'ai mal lu la note que j'avais préparée.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Qu'on vous a préparée !

M. Claude Bartolone. Mais je continue.

Nous connaissons une péréquation tarifaire de financement du service public. Nous aurons donc affaire à un système de contributions payées par les utilisateurs du réseau public. La rémunération sera limitée à l'usage effectif du réseau dans le temps ou dans des zones bien choisies pour leur rentabilité. Ces sommes, affectées dans un premier temps à un fonds de service universel, seront appelées à disparaître dans un deuxième temps.

Enfin, nous connaissons une démocratie respectueuse du droit du Parlement et à l'écoute des citoyens lorsqu'il s'agissait de proposer des réformes. Nous avons affaire à un Gouvernement peu assuré de sa politique, qui préfère endormir l'opinion plutôt que négocier avec elle et ses représentants. Pensez-vous réellement que la situation économique et sociale du pays soit suffisamment satisfaisante pour que l'Etat, le seul régulateur capable, apte à dégager des priorités autres que purement financières, puisse se désintéresser petit à petit de tout ce qui garantit à chacun l'accès à ce qui a permis à notre pays d'être l'un des plus avancés d'un point de vue social ?

La privatisation rampante de France Télécom ne lui assurera pas un meilleur rendement et une meilleure compétitivité face à ses concurrents. Voyons ensemble l'exemple de nos voisins allemands. La privatisation de Deutsche Telekom devrait, d'après son président, être suivie, d'ici à 1999, de 43 000 suppressions d'emplois afin que – je le cite – « ils puissent travailler de manière concurrentielle, offrir de bons prix et être bien cotés en Bourse ».

On nous dit que ce projet de loi ne peut se traduire par des suppressions d'emplois. Certes, le personnel de France Télécom est composé de 97 p. 100 de fonctionnaires qui ne peuvent être licenciés. Mais, si l'on s'en tient au propos du rapporteur au Sénat, les effectifs devraient baisser de 30 000 d'ici à l'an 2005, contre 17 200 entre 1985 et 1995.

Rappelons qu'aux Etats-Unis, ATT, dont le démantèlement est intervenu au 1^{er} janvier 1984, est passé de un million de salariés à 340 000 actuellement. *Le Monde* d'aujourd'hui montre d'ailleurs bien les difficultés nées de son démantèlement et je vous invite, chers collègues, à lire avec attention cet article.

La multiplication des entreprises privées ayant chacune une sphère de distribution entraîne, pour le consommateur, une disparité de moyens de communication. Pour les salariés, ce sont de nouvelles suppressions d'emplois. L'ouverture à la concurrence n'est donc pas toujours créatrice d'emplois comme vous l'indiquez, monsieur le ministre.

France Télécom pourrait continuer à embaucher des fonctionnaires jusqu'en l'an 2002 ! Mais de qui se moque-t-on ? On veut laisser croire que les actionnaires de France Télécom accepteraient que l'on recrute dans des conditions différentes de celles de la concurrence ?

M. Julien Dray. C'est vrai !

M. Claude Bartolone. Vous nous dites encore que la représentativité des salariés sera assurée. Pourquoi ne pas prévoir dans la loi la création d'un comité d'entreprise ?

M. Jules Dray. Eh oui !

M. Claude Bartolone. Pourquoi ne pas prévoir dans la loi une égale répartition entre les représentants de l'entreprise et ceux du personnel au sein du comité paritaire ?

Vous nous dites encore que le maintien du statut du fonctionnaire sera possible. Rien n'est moins certain.

M. Julien Dray. Au contraire !

M. Claude Bartolone. Il convient de revenir à l'avis du Conseil d'Etat du 18 novembre 1993 dans lequel celui-ci conditionne le maintien du statut de fonctionnaire pour les agents de l'opérateur public à trois conditions : le président doit être nommé par l'Etat ; l'Etat doit rester majoritaire dans la société anonyme et, surtout, l'objet essentiel de l'opérateur doit être d'assurer l'exécution de missions de service public. Peut-on considérer le service universel dont France Télécom a la charge dans le projet de loi de réglementation comme constituant le service public ? Et si l'on admet que le service universel constitue bien le service public, que se passera-t-il si, comme le prévoit le projet de loi, cette mission est confiée à d'autres opérateurs ?

Pour British Telecom, par exemple, l'Etat participait au capital à hauteur de 51 p. 100, mais, peu à peu, on est passé à 25 p. 100 puis à 1 p. 100. Cela montre bien que l'Etat ne demeure jamais longtemps majoritaire et que cette ouverture aux capitaux n'est que la première étape vers un désengagement global de l'Etat.

M. Julien Dray. Exact !

M. Claude Bartolone. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de débattre car France Télécom est une entreprise publique performante et vos arguments n'ont pas de valeur. Lorsque vous évoquez le monopole dont jouit France Télécom qui, selon vous, serait le dernier en Europe, vous semblez méconnaître la situation dans les autres pays de l'Union européenne. J'ai ici la liste de ces pays et je vous la communiquerai tout à l'heure, monsieur le ministre.

M. Julien Dray. Il faut la lire !

Mme Ségolène Royal. Oui !

M. Claude Bartolone. Allemagne : monopole pour les téléphonies locales et internationales.

Belgique : monopole pour les téléphonies locales et internationales.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est un clown !

M. Claude Bartolone. Espagne : monopole pour les téléphonies locales et internationales.

M. Julien Dray. C'est incroyable !

M. Claude Bartolone. France : je l'ai dit.

Grèce : monopole pour les téléphonies locales et internationales.

Italie : monopole pour les téléphonies locales et internationales.

M. Joseph Klifa. Citez vos sources, s'il vous plaît !

M. Claude Bartolone. Pays-Bas : monopole pour les téléphonies locales et internationales.

En Grande-Bretagne, certes, le marché est libre, de même qu'en Suède.

En Finlande : duopole pour les téléphonies locales et internationales.

M. Joseph Klifa. Quelles sont vos sources ?

M. Claude Bartolone. Nous y reviendrons tout à l'heure. Nous vous les donnerons les unes après les autres à l'occasion de l'examen des quelques amendements que nous avons eu l'occasion de déposer.

Voilà donc dans quelle situation nous sommes. Je pourrais encore évoquer l'argument sur l'Europe qui a été développé tout à l'heure, mais je n'y reviendrai pas. Tout cela nous amène à avoir une position claire, monsieur le ministre : nous sommes totalement opposés à la réforme que vous nous proposez aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. C'est vrai ! Excellent !

Mme le présidente. La discussion générale est close. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, je veux d'abord remercier Claude Gaillard pour l'excellent rapport qu'il a présenté au début de cette séance.

Ce texte a été préparé en étroite concertation avec les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat. Comme l'ont relevé plusieurs orateurs, il s'inspire pour une part des travaux effectués tant par le Sénat que par l'Assemblée nationale. Il n'est donc pas étonnant que votre commission, comme ce fut le cas au Sénat, n'en ait pas modifié de manière fondamentale l'équilibre.

J'ai été sensible au souci exprimé par M. Gaillard de remercier les retraités de France Télécom par le biais d'une participation aux résultats de l'entreprise et au souci que soit assurée l'égalité de traitement entre France Télécom et les futurs opérateurs privés. Il m'a posé très directement deux questions. La première était relative aux modalités de versement de la soulte. On peut dire aujourd'hui que celui-ci sera fractionné sur deux ou trois budgets. La seconde question portait sur la volonté du Gouvernement de banaliser la fiscalité de France Télécom en même temps que son statut sera aligné sur celui des sociétés anonymes. Je le renvoie à la réponse que j'ai faite au Sénat sur ce sujet. Le premier ministre s'est engagé à ce que la question du paiement de la taxe professionnelle par France Télécom aux collectivités locales soit examinée dans le cadre de la réforme fiscale dont le Parlement aura très bientôt à débattre.

Je me tourne maintenant vers Jean Besson pour le féliciter du travail remarquable accompli par la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications, qui a longuement travaillé sur ce texte comme sur la loi de réglementation des télécommunications. Elle nous a permis d'enrichir le projet, notamment grâce à la présence en son sein de parlementaires du Sénat et de l'Assemblée nationale ainsi que de personnalités représentant le monde des télécommunications. M. Besson a manifesté son attachement au service public, tout en démontrant que la loi de réglementation le préservait dans un cadre renouvelé. Il m'a interrogé sur deux points : la question des estimations de la valeur de l'entreprise qui figurent dans le rapport de Claude Gaillard et la question de l'accès des retraités aux actions qui seront mises sur le marché.

Sur le premier point, j'ai indiqué dans mon propos liminaire que le Gouvernement avait engagé des travaux avec l'entreprise et le conseil de banques en ayant pour souci constant que la transformation de France Télécom, donc l'ouverture de son capital, soit une réussite. Ce sont d'abord les intérêts de l'entreprise qui sont pris en compte dans ce dossier. C'est ce qui a conduit le Gouvernement à retenir l'hypothèse basse de 40 milliards pour la contribution exceptionnelle. Ce montant est compatible avec un ratio d'endettement sur fonds propres de 150 p. 100, qui est conforme aux standards internationaux observés lors des transformations d'opérateurs de télécommunications. Dans ces conditions, sous réserve des travaux en cours, les évaluations proposées par votre rapporteur me paraissent une bonne approximation de la situation de France Télécom au 1^{er} janvier 1997.

S'agissant de l'actionnariat des retraités, le Gouvernement a souhaité réserver une part très significative du capital, à savoir 10 p. 100, aux personnels de l'entreprise. Il a cependant fait le choix de réserver cette possibilité aux agents qui vont participer au changement de statut de l'entreprise. Vous comprendrez la logique de cette position. J'ajoute que l'aide que l'Etat apporte aux salariés pour qu'ils deviennent actionnaires représente un coût pour le budget de l'Etat. D'après l'étude d'impact, pour 150 000 bénéficiaires, ce coût est de l'ordre de 1,5 milliard par tranche d'ouverture de capital. J'ai cependant bien noté que Jean Besson, comme Claude Gaillard et la commission, souhaitait étendre le dispositif à certains agents en retraite depuis le 1^{er} janvier 1991, c'est-à-dire depuis la transformation de France Télécom en établissement public. Je comprends ce souci, mais il me paraît nécessaire que les agents concernés aient travaillé au moins deux ou trois ans à France Télécom pour rester

dans la logique du projet gouvernemental. Nous aurons l'occasion de reprendre ce débat tout à l'heure, lors de la discussion des amendements.

M. Dray et plusieurs autres orateurs ont évoqué le « 22 à Asnières. » Mais, monsieur Dray, le « 22 à Asnières », aujourd'hui, c'est le retard de la France sur les services avancés de téléphonie vocale, sur le développement des services en ligne ! C'est la tarification de France Télécom qui – je l'ai démontré de nombreuses reprises – est de 30 p. 100 supérieure, y compris sur les communications locales, à celle des pays déjà libéralisés ! C'est une des utilisations les plus faibles du téléphone en Europe ! Un Français utilise huit minutes par jour sa ligne téléphonique, contre vingt minutes pour un Américain et dix-sept ou dix-huit minutes pour un Allemand.

M. Julien Dray. C'est à cause du statut public ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Les Anglais et les Italiens aussi l'utilisent plus que nous.

M. Claude Bartolone. Un choix a été fait ! Les communications internes sont chères pour payer nos investissements !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Les tarifs sont plus élevés dans notre pays que dans ceux que je viens de citer.

M. Claude Bartolone. C'est la modernisation !

M. Julien Dray. C'est la faute du service public ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est parce que je suis attaché à une certaine qualité du service public que je veux voir France Télécom acquérir une position mondiale et accroître l'offre de services avec les tarifs les plus bas.

M. Henri Emmanuelli. Les gouvernants sont des marchands !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. M. Dray a également évoqué la question des garanties offertes aux personnels.

M. Julien Dray. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Non ! Mme Royal m'a empêché de l'interrompre, tout à l'heure, je suivrai son exemple !

Selon M. Dray, les garanties au personnel seraient purement verbales. C'est dire tout le poids qu'il accorde à la loi que le Parlement va voter ! En réalité, monsieur Dray, cette loi apportera au personnel de France Télécom...

M. Julien Dray. Aucune garantie !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... notamment aux agents recrutés sous contrat de droit privé, une garantie que ne lui donnait pas la loi de 1990.

M. Julien Dray. C'est un marché de dupes !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je voudrais, à mon tour, vous poser une question : pourquoi M. Quilès n'a-t-il pas prévu de comité d'entreprise lorsqu'il a réformé France Télécom en 1990 ?

M. Claude Bartolone. Parce que c'était une première étape !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Ah, parce que vous voulez une seconde étape !

M. Julien Dray. Mais pas celle que vous nous proposez !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Eh bien, avant de vociférer bêtement sur ce sujet. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Dès qu'on vous répond, on vocifère ! Vous ne supportez pas la contradiction !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... vous devriez prendre l'attache des organisations syndicales avec lesquelles le Gouvernement a négocié la mise en place de ce comité paritaire. Vous verriez alors que cette organisation que nous proposons répond à une de leurs demandes et qu'elle est le fruit d'une négociation que le Gouvernement a engagée avec elles.

M. Claude Bartolone. Ce doit être pour cela qu'ils manifestent !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Enfin, M. Dray nous a expliqué que l'Etat reprenait en main la recherche et que le CNET serait démembré. Bien entendu, j'ai dit tout le contraire ! Le CNET sera maintenu intégralement au sein de France Télécom...

M. Julien Dray. Aujourd'hui !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... car nous n'avons justement pas voulu casser la dynamique qui a fait de lui l'un des moteurs de la modernisation de notre service des télécommunications.

Enfin, M. Dray nous a expliqué qu'avec 51 p. 100 du capital l'Etat ne pourra pas suivre les augmentations de capital. Il considère toutefois qu'avec 100 p. 100 de ce capital, il est à même de faire face aux besoins de financement de France Télécom.

M. Julien Dray. Ce n'est pas la même chose !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Comprenez qui pourra !

M. Klifa a évoqué son expérience professionnelle à France Télécom. Et son témoignage, notamment sur la continuité de l'évolution du service des télécommunications depuis la création de la DGT, avec la réforme de 1990 et la création aujourd'hui de l'entreprise nationale, a beaucoup de valeur car il est celui d'un homme qui sait de quoi il parle. Lui a vécu les batailles que France Télécom a dû mener pour s'adapter progressivement à l'évolution de son marché.

Quant à M. Sarre, il est pris de vertige devant le changement. Comme à son habitude, et avec rigueur d'ailleurs, il évoque l'exception française. Mais, aujourd'hui, l'exception française c'est précisément le maintien d'un service public fort alors que tous les autres pays européens laissent le marché tout régler. C'est l'ambition affichée par le Gouvernement pour son champion national là où les autres pays européens – je vais revenir sur la liste fantaisiste qui nous a été communiquée – s'emploient à diviser le service public et à banaliser l'opérateur historique.

M. Auchedé est cohérent avec les positions qui ont toujours été défendues par le parti communiste, y compris à l'occasion de la discussion de la loi de 1990. Il

est contre le principe même de l'économie de marché et je respecte sa cohérence même si je ne partage évidemment pas ses conclusions. Pour une large part, celles-ci s'appuient d'ailleurs sur des informations erronées, s'agissant notamment de la situation du marché des télécommunications chez nos voisins, et sur cette idée totalement fautive et jamais démontrée que les communications locales seraient chez nous moins chères que dans les pays qui ont déjà procédé à la libéralisation. Nombre de ces pays ont recours aujourd'hui à la pratique du forfait en matière de communications locales, et c'est sans doute la voie que devra suivre France Télécom pour s'adapter notamment à l'introduction des services en ligne.

Quant à M. Bartolone, il a au moins rétabli une vérité en soulignant ma volonté constante – il a même parlé d'obsession – de changer le statut de France Télécom. Mme Royal prétendait en effet ce matin que j'y étais opposé et qu'on me l'aurait imposé.

M. Julien Dray. Elle avait encore des illusions sur vous ! Pas M. Bartolone !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il a évoqué une adaptation du service public à laquelle il était favorable mais sans jamais nous donner la moindre indication sur celle-ci. Comme beaucoup d'autres orateurs de gauche, il a laissé entendre que ce texte constitue une menace pour l'emploi à France Télécom, sans jamais s'expliquer sur les 10 000 suppressions d'emplois intervenues entre 1984 et 1992.

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas parce qu'on a licencié 10 000 personnes que vous êtes obligés de multiplier ce nombre par cinq !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Quant à la liste des pays qui n'auraient pas libéralisé leur marché des télécommunications, il a juste oublié un détail : le marché des télécommunications sera libéralisé dans tous les pays de l'Union européenne au 1^{er} janvier 1998. Partout, comme en France, de nouvelles législations ont été adoptées et s'appliqueront le 1^{er} janvier 1998. La loi de réglementation des télécommunications que vous avez votée il y a quelques jours s'appliquera, non pas demain matin, mais au 1^{er} janvier 1998.

M. Claude Bartolone. « Les traités européens laissent aux Etats membres toute liberté quant au régime de propriété, publique comme privée, des entreprises. »

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. S'agissant du statut des opérateurs des pays que vous avez cités, vous auriez pu, monsieur Bartolone, aller jusqu'au bout car tous ces opérateurs, sans aucune exception, sont des sociétés commerciales. Voilà la réalité ! Voilà qui montre que votre argumentation ne repose en rien sur les faits. Elle est seulement idéologique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Enfin un compliment !

M. Julien Dray. Une argumentation est forcément idéologique !

Motion de renvoi en commission

Mme le président. J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, avant d'aborder le vif du sujet, je voudrais vous donner une petite précision. Vous m'avez reproché de ne pas avoir été là ce matin. De fait, je ne suis arrivé qu'en début d'après-midi. Mais savez-vous pourquoi ?

M. Julien Dray. Parce que les télécommunications marchent mal !

M. Henri Emmanuelli. Eh bien c'est qu'au moment de prendre l'avion, ce matin, les salariés d'Elf-Aquitaine ont envahi les pistes de l'aérodrome de Pau-Uzein...

M. Claude Bartolone. Voilà à quoi mène la politique du Gouvernement !

M. Henri Emmanuelli. ... et que j'ai dû attendre l'avion de 12 heures et quelque.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Vous n'aviez qu'à partir la veille !

M. Henri Emmanuelli. Avec votre politique sociale, bientôt, ce n'est pas la veille qu'il faudra partir, mais huit jours avant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Le Gouvernement n'est même plus capable de nous transporter.

M. Jean Besson. Il fallait rester ici, monsieur Emmanuelli !

M. Henri Emmanuelli. Ici, on finirait par se lasser de moi ! Mais je suis en tout cas à votre disposition et j'ai tout mon temps !

M. Julien Dray. Nous, nous sommes toujours, contrairement à d'autres...

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Dray, si vous le permettez, je voudrais commencer mon intervention.

M. Julien Dray. Excusez-moi, monsieur Emmanuelli ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, un an, ce n'est pas grand-chose, pourtant la distance qui sépare les promesses de Jacques Chirac, candidat, et les réalisations de son gouvernement est immense.

M. Julien Dray. Entre les deux il y a un fossé !

M. Claude Bartolone. Un abîme !

M. Henri Emmanuelli. Souvenons-nous des beaux discours sur le volontarisme, l'Etat, les services publics, la feuille de paie – celle des smicards en tout cas ne connaît pas de beaux jours – et la fracture sociale.

M. Julien Dray. Sur les loyers aussi !

M. Henri Emmanuelli. A la fracture sociale, qu'ils n'ont évidemment pas réduite, M. Chirac et le Gouvernement ont ajouté une autre fracture, tout aussi perceptible : celle qui existe entre les paroles et les actes, entre les promesses et les réalisations.

M. Julien Dray. Cela les laisse de marbre !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Fillon, vous qui avez une filiation politique, vous souvenez-vous de l'anathème contre l'apôtre Minc et de l'apologie des élégies de Philippe ?

M. Julien Dray. Eh oui !

M. Henri Emmanuelli. Souvenez-vous de Philippe disant : « Jacques – c'était presque pathétique – ne te laisse pas voler ta victoire ! »

De cette tragi-comédie, que reste-t-il un an après ?

M. Julien Dray. Rien !

M. Henri Emmanuelli. Les chiffres sont là : 28 p. 100 de satisfaits ! Et c'est encore trop, à mon avis !

M. Julien Dray. Tout à fait d'accord !

M. Henri Emmanuelli. C'est encore trop si l'on se rend à l'évidence de ce qu'est la politique de ce gouvernement.

Hier, vous étiez membre d'un gouvernement crispé ; aujourd'hui vous êtes l'un des acteurs d'un gouvernement convulsif qui, face à chaque situation et faute de ligne directrice, réagit par crispation. Nous en avons eu encore une belle démonstration lors de la discussion de la motion de censure, mercredi dernier.

M. Julien Dray. C'est vrai !

M. Henri Emmanuelli. De Munich social, comme dirait notre cher Philippe, en Waterloo diplomatique, de Trafalgar fiscal en Canossa pour le service public, vous nous privez par abandons successifs de tout ce qui a fait la richesse, la grandeur et l'originalité de la France, pour tout dire d'une grande partie de son identité.

M. Julien Dray. Dites-le donc plus lentement, monsieur Emmanuelli ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Je devine sans peine quelle critique constituera votre première et probablement unique défense. Elle sera celle, bien misérable en fait, de M. Alain Juppé voilà quelques jours. Selon votre leader spasmodique, les socialistes refuseraient ces mouvements, revirements et changements qui agitent votre politique. Mais au nom de quoi devrions-nous décréter qu'il suffit de rouler dans le fossé pour avancer, de régresser pour réformer et de persévérer dans l'erreur pour prétendre ne pas s'être trompé ? Refuser l'abandon de cette politique impulsive, qui reste votre marque distinctive, ce n'est pas être conservateur. Pas plus que différer les réformes nécessaires, accumuler les handicaps, conduire le pays à l'échec ne vous fera passer pour progressistes ou révolutionnaires !

M. Julien Dray. Contre-révolutionnaires, à la rigueur !

M. Henri Emmanuelli. Les mots ont un sens et on ne peut uniquement gouverner la France par détournement de vocabulaire.

Vos abandons, vos renoncements sont quotidiens, permanents et multiformes. Abandon dangereux de ce qui fut la singularité et la fierté du service public. Abandon précipité du système sur lequel était bâti l'organisation de nos forces dont vous avez laissé des pans entiers s'effondrer. Abandon incompréhensible de l'indépendance de ton et d'action qui faisait la valeur de notre diplomatie et permettait à la France de faire entendre sa voix – Georges Sarre y a fait allusion. Abandon désinvolte du souci de faire appliquer les lois et d'assurer l'ordre public sur l'intégralité de notre territoire.

M. Julien Dray. La Corse !

M. Henri Emmanuelli. Abandon irresponsable de tous repères pour nos finances publiques. Abandon honteux du respect que le Gouvernement doit à l'administration qui le sert. Abandon enfin, clandestin, larvé, jamais avoué mais combien réel, de toute priorité à l'emploi.

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Henri Emmanuelli. Vous-même d'ailleurs, si je ne m'abuse, avez eu l'occasion, monsieur le ministre, de vous insurger la semaine dernière dans la Sarthe contre certains agissements qui vous ont paru insupportables.

M. Julien Dray. Lesquels ?

M. Henri Emmanuelli. Je veux parler de Moulinex.

En déposant la semaine passée une motion de censure votée par la totalité des députés de gauche, les socialistes ont clairement exprimé leur refus d'une politique qui peut se résumer ainsi : inefficacité économique et injustice sociale. Pour employer des sigles, on pourrait dire que votre politique c'est à la fois la SED et la RSG : la stagnation économique durable et la régression sociale généralisée.

M. Julien Dray. C'est pas mal ça !

M. Henri Emmanuelli. Je passe naturellement sur votre méthode de gouvernement qui a fait de l'absence de délibération démocratique un principe intangible de la décision politique. Le Parlement est systématiquement tenu à l'écart des réformes les plus importantes, quand les citoyens doivent se contenter de vrais faux débats menés à la hussarde comme on l'a vu à propos du service national ou comme l'ont montré les discussions vite abrégées autour de la réforme de nos armées.

C'est donc par une erreur que je ne m'explique pas que ce texte sur les télécoms nous parvient sans mission d'information alibi, sans faux débat dépourvu de tout vote...

Mme Ségolène Royal. Mais en urgence !

M. Henri Emmanuelli. ... sans entourloupe procédurière...

M. Julien Dray. Sans étude d'impact !

M. Henri Emmanuelli. ... et je vous en donne acte. la fin de session approchant, sans doute avez-vous pensé que nous manquerions de combativité.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je n'ai jamais douté de votre combativité, monsieur Emmanuelli !

M. Henri Emmanuelli. Cela en tout cas ne m'aurait pas étonné. Car il n'est pas jusque dans l'appréciation des obligations de la démocratie parlementaire que vous ne commettiez de contresens.

J'en viens à présent au sujet qui nous préoccupe, les services publics.

M. Julien Dray. Dommage, cette analyse était excellente !

M. Henri Emmanuelli. Je vous remercie, monsieur Dray. Ce jugement me touche beaucoup.

M. Julien Dray. J'aurais aimé que vous la prolongiez ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Emmanuelli. En ce domaine, monsieur le ministre, votre politique, pour être à nos yeux inacceptable, n'en a pas moins le mérite de la clarté. Les orientations sont nettes : démantèlement, démantèlement et redémantèlement. Démantèlement d'EDF, démantèlement de la SNCF et aujourd'hui démantèlement programmé de France Télécom. Cette logique d'abandon, ce choix de la fuite en avant libérale, se vérifiera demain pour la RATP comme pour Air France.

M. Julien Dray. C'est sûr !

M. Henri Emmanuelli. A la fin de cette législature, les services publics à la française auront fondu comme neige au soleil...

Mme Ségolène Royal. Quels dégâts !

M. Julien Dray. Il faudra du temps pour réparer tous ces dégâts !

M. Henri Emmanuelli. ... et il n'en restera plus que quelques noyaux mous contrôlés par vos amis politiques.

Si vos choix sont clairs, ils n'en contredisent pas moins totalement les annonces que vous aviez faites à l'issue du mouvement social de décembre 1995.

Mme Ségolène Royal. C'était de belles paroles !

M. Julien Dray. Ils avaient peur !

M. Henri Emmanuelli. Souvenons-nous, vos déclarations ne remontent qu'à quelques mois, bien qu'elles soient désormais à des années-lumière de la politique que vous avez adoptée. Ne parliez-vous pas alors avec des trémolos dans la voix de l'exceptionnalité « des services publics à la française » ?

M. Julien Dray. Il y avait un million de personnes dans la rue !

M. Henri Emmanuelli. N'affirmiez-vous pas, la main sur le cœur, votre volonté d'en inscrire le principe dans la Constitution ? Rien que ça !

M. Julien Dray. C'était à Noël !

M. Henri Emmanuelli. M. Alain Juppé, qui n'avait pas encore été touché par le constat de la mauvaise graisse, ne s'autoproclamait-il pas le « garant » de tout cela ?

M. Julien Dray. Depuis, il y a eu la vache folle !

M. Henri Emmanuelli. A propos de cette histoire de mauvaise graisse, je tiens à dire de cette tribune que je trouve choquant que certains de nos dirigeants, de nos gouvernements ou de nos ministres en exercice, issus eux-mêmes de la fonction publique – souvent, ils n'ont pas exercé ailleurs –...

M. Julien Dray. Il n'ont même pas la reconnaissance du ventre !

M. Henri Emmanuelli. ... hésitent pas à tenir un discours politique bâti sur le mépris de la fonction publique. C'est très révélateur de ce qu'ils sont au plus profond d'eux-mêmes.

Mme Ségolène Royal. En effet !

M. Henri Emmanuelli. J'attire l'attention de tous les fonctionnaires de ce pays sur ces chefs auxquels ils ont échappé. Car ces dirigeants et ces ministres ont exercé dans la fonction publique au plus haut niveau.

Ces déclarations de bonnes intentions d'après mouvement social se sont vite envolées pour céder la place à un libéralisme outrancier. Bien loin de défendre le service public à la française, le projet de loi sur l'ouverture des télécommunications à la concurrence introduit la notion typiquement anglo-saxonne de « service universel » qui ne plaît pas beaucoup à M. Dray.

M. Julien Dray. C'est vrai.

M. Henri Emmanuelli. J'avais cru le comprendre !

M. Julien Dray. C'est la misère sociale organisée !

M. Henri Emmanuelli. Faut-il encore en appeler au jugement d'un des ministres de ce Gouvernement pour souligner combien la notion de service universel est lourde de menaces et n'a rien de commun avec celle de service public ?

M. Julien Dray. Celle qui substitue l'équité à l'égalité, comme disait M. Minc !

M. Henri Emmanuelli. La mauvaise littérature recèle parfois malgré elle de bonnes leçons. Au mois d'octobre 1995, Franck Borotra rappelait dans son rapport sur les services publics qu'aux yeux de Bruxelles les services universels étaient ceux qui « ne peuvent être fournis qu'à perte ». Il dénonçait aussi « les dangers d'une dérive minimaliste » et précisait qu'il ne s'agissait nullement d'un « problème sémantique » et que « remplacer service public par service universel n'était pas neutre ».

M. Julien Dray. Evidemment.

M. Henri Emmanuelli. Dès lors, il est totalement contradictoire de prétendre vouloir « consolider et garantir le service public et le service universel dans le secteur des télécommunications », comme vous le faites dans l'exposé des motifs de ce projet de loi.

Monsieur le ministre, on pourrait au moins attendre des membres d'un même gouvernement qu'ils parlent le même langage.

M. Julien Dray. Ils n'avaient pas fait le même choix présidentiel !

M. Henri Emmanuelli. Mais tel n'est pas le cas. Ce type d'écart, à quelques mois de distance, est très révélateur, sans doute plus que vos promesses, de vos véritables intentions. Il est vrai qu'à l'aune des promesses de la campagne électorale vos paroles ne valent pas plus que des bulles de savon ! La France en a assez de vos improvisations conservatrices et de vos gesticulations libérales. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles, vous l'aurez compris, j'étais en retard ce matin.

Puisque le principe d'un nivellement par le bas des services publics était consacré par la loi française, il n'était guère étonnant que vous renonçiez à défendre nos services publics au niveau européen. Là encore vos actes ont contredit vos paroles. Après avoir déclaré que vous étiez prêt à faire de la défense de la conception française des services publics un *casus belli* – c'était l'époque des coups de menton – avec nos partenaires européens, vous n'avez même pas jugé opportun de faire inscrire cette question à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale sur la modification des traités européens de Turin. Dès qu'il s'agit des intérêts sociaux de la France et des Français, vous sonnez la retraite avant même d'avoir donné la charge.

M. Julien Dray. Ils n'ont même pas organisé la retraite, c'est la débandade !

M. Henri Emmanuelli. Belliqueux en parole, vous êtes défaitistes en actes. Vous êtes les seuls responsables de cette politique d'abandon, car vous auriez pu vous opposer aux injonctions de Bruxelles. Or, loin de le faire, vous les avez devancées, préparant joyeusement, le cœur léger, le grand dépeçage des richesses nationales.

Faut-il vous rappeler combien les Français sont attachés à leur service public ? N'était-ce pas là l'un des enseignements les plus évidents du mouvement social de l'hiver dernier ? Contrairement à vos attentes, cet attachement n'a pas été exprimé par les seuls fonctionnaires, mais par la majorité des citoyens. Comment expliquer sinon les sondages d'opinion favorables aux grévistes de la SNCF et de la RATP ?

A contrario, souvenez-vous de la faiblesse des manifestations d'usagers que vous avez voulu maladroitement organiser et qui ont bien montré que les Français avaient choisi leur camp : non pas celui de l'ultralibéralisme, comme vous, mais celui des services publics et d'un modèle de société respectueux des impératifs de justice et de cohésion sociale.

Le rapport Denoix de Saint-Marc, malgré sa très grande opportunité de jugement et son parti-pris ultralibéral, reconnaît d'ailleurs, pour le regretter en somme, que les Français souhaitent conserver leurs services publics dans leur forme et leur organisation actuelles.

M. Julien Dray. Je salue l'arrivée de M. Fanton, de retour de Bruxelles !

M. Henri Emmanuelli. Je salue votre arrivée, monsieur Fanton, au retour de Bruxelles. (*Sourires.*)

M. André Fanton. Je suis très honoré.

M. Julien Dray. Lui aussi a dû être dérangé par des grèves !

Mme le président. Monsieur Dray, vous avez salué monsieur Fanton ; je le salue moi-même...

Poursuivons, monsieur Emmanuelli !

M. André Fanton. Monsieur Dray a de nouvelles fonctions dans cette assemblée, que je ne connaissais pas.

M. Julien Dray. M. Dray est courtois !

M. André Fanton. En rugby, on dirait que M. Emmanuelli botte en touche.

M. Henri Emmanuelli. Vous faites de l'humour... Feriez-vous de l'esprit ?

M. Julien Dray. Rira bien qui rira le dernier !

Mme le président. Monsieur Dray, je vous en prie !

M. Henri Emmanuelli. Cela ne me dérange pas du tout, madame le président. Ne vous inquiétez pas. Ceux qui poursuivent Emmanuelli ne le feront pas taire. Ce n'est pas demain la veille.

M. Charles Cova. C'est sûr !

M. Julien Dray. Vous, monsieur Cova, vous préférez courir après les électeurs du Front national, selon votre habitude ! Vous êtes un intérimaire ici !

M. Henri Emmanuelli. On ne dit pas intérimaire.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Quel mépris pour le suffrage universel !

M. Julien Dray. C'est réaliste pour ce que le suffrage universel a fait. Mais il corrigera lui-même la chose.

M. Charles Cova. Il se trompe rarement, le suffrage universel !

Mme le président. Monsieur Dray ! Monsieur Emmanuelli voudrait poursuivre !

M. Henri Emmanuelli. J'écoutais, madame la présidente...

Mme le président. Alors, vous écouterez en parlant !

M. Henri Emmanuelli. J'écoutais cet échange sur le travail intérimaire. D'une certaine manière, ce n'était pas étranger au sujet.

Avant d'examiner le problème des télécoms, prenons l'exemple le plus récent de cette politique du pire : EDF.

Il y a quelques jours, un Conseil des ministres de l'énergie s'est réuni à Florence. Il a décidé, avec l'accord du Gouvernement dont vous êtes membre, monsieur Fillon, de la fin du monopole d'EDF en offrant le marché de l'énergie à des producteurs et des distributeurs indépendants. Indépendants, c'est une manière de dire, car ils seront indépendants de nous, mais pas de leurs actionnaires.

Cette option que vous me permettrez de qualifier d'anglo-saxonne, pour ne pas dire thatchériste, tourne le dos à la formule de l'acheteur unique, que nous défendions et qui, ouvrant à la concurrence la seule production, permettait, par la conservation du monopole du transport de la distribution, le maintien d'un service de qualité et des garanties offertes à l'utilisateur. La liberté et l'égalité y trouvaient leur compte, le marché aussi. Mais ce n'est pas le genre d'addition dont vous êtes coutumier.

De cet abandon, l'Europe ne doit être ni l'alibi ni le bouc émissaire. C'est l'existence même du service public que vous mettez en cause et vous seuls en serez responsables, vous et non pas les technocrates, qui ont toujours bon dos, car la décision relève du Conseil des ministres.

M. Julien Dray. Responsables et coupables !

M. Henri Emmanuelli. C'est vous qui êtes responsables, nul ne vous bâillonne à Bruxelles, pour autant que je sache. C'est vous qui la mettez en cause, car cette décision n'était pas inéluctable. Vous auriez dû vous y opposer, y résister comme nous l'avons fait jusqu'en 1993 – je parle d'EDF – car il n'y a aucune fatalité ultra-libérale aux avancées de la construction européenne ; c'est d'ailleurs ce que, en d'autres temps, vous avez vous-même largement professé.

M. Julien Dray. Il a changé !

M. Henri Emmanuelli. Tout au contraire, vous n'avez pas considéré que vous deviez être le premier défenseur des entreprises publiques françaises, de leurs salariés et de leurs clients. Vous avez devancé les désirs des partisans de la dérégulation. Poussé par votre zèle – je parle du Gouvernement, pas de votre personne...

M. Julien Dray. On peut se le demander !

M. Henri Emmanuelli. ... vous êtes allé au-delà de ce qui vous était demandé en abaissant unilatéralement les seuils qui permettraient aux opérateurs concurrents d'Électricité de France d'intervenir sur notre sol. Envolées, les prétentions consistant à analyser le service public à la française, oubliés, les grands discours de défense du secteur public à Bruxelles, évanouis, les engagements devant le Parlement à la veille de la conférence intergouvernementale !

La planification libérale, si j'ose dire, conduit droit au monopole du secteur privé et cela ne vous a pas gêné. L'argent a parlé, vous vous êtes incliné.

M. Julien Dray. C'est triste !

M. Henri Emmanuelli. Lorsqu'il s'agit de dépecer, secteur par secteur, la richesse de la nation, ce n'est pas sur votre neutralité qu'il faut compter, encore moins sur votre opposition, mais bien sur votre approbation.

En sport, cela s'appelle jouer contre son camp. Vous nous en aviez déjà donné des exemples en vous en prenant aux cheminots et à la SNCF, à l'hôpital, à l'école, comme cela a été rappelé tout à l'heure. Trois exemples commencent à faire une règle. Il semble que vous n'ayez que faire du service public. C'est pour vous et vos amis

un modèle contre nature. Alors haro sur le baudet ! Il faut le vendre, il faut le réduire, il faut le circonscire. Ce faisant, vous ne gouvernez pas pour la France. Vous gouvernez pour vous.

De fait, avec EDF, comme nous le verrons avec France Télécom, c'est une des meilleures entreprises mondiales dont vous allez pulvériser les potentialités. C'est un exemple reconnu de réussite industrielle, dans laquelle l'État n'a pas eu à investir un seul centime depuis quinze ans et qui fournit l'électricité la moins chère d'Europe, que vous allez compromettre. C'est une activité bénéficiaire, exportatrice en Scandinavie, au Brésil, en Europe centrale, jusqu'en Asie, que vous allez déstabiliser. C'est une société qui se désendette, dont les charges financières ne cessent de baisser, que vous allez priver de marchés déjà acquis en lui faisant miroiter des contrats aléatoires. C'est une des vitrines du service public français, propriété commune de tous nos concitoyens, dont vous allez ruiner les efforts de compétitivité réalisés sous statut public.

Non, véritablement, avec la privatisation du service public, on voit ce qu'on perd, on ne voit pas ce qu'on gagne.

Sacrifiée ou trahie, je ne sais, sur l'autel du profit et de la concurrence devant lequel vous courbez bien souvent la tête, l'ensemble de la clientèle EDF sera livrée aux intérêts des grands opérateurs privés et des *brockers* qui, sans investir le moindre franc dans des infrastructures, spéculeront sur le marché à terme des volumes d'énergie.

M. Yves Verwaerde. Bla-bla-bla !

M. Henri Emmanuelli. « L'ensemble de la clientèle », ai-je dit. Pardonnez-moi, je me suis un peu emporté et j'en venais à utiliser un vocabulaire ancien. Non, la vérité est plus complexe et plus dérangeante encore, car c'est une France énergétique à deux vitesses que vous allez créer.

A l'image de la privatisation des télécoms, aux opérateurs privés les gros clients, les industries, bref, les 1 500 entreprises représentant les 30 p. 100 de la consommation les plus rentables à qui seront proposés des tarifs écrasés. A EDF, les familles, les banlieues, les PME, l'habitat rural, les régions difficiles à équiper et les 29 millions d'utilisateurs à faible consommation. Le résultat de ce partage inégal ne tardera pas à produire ses effets et à se faire sentir : les charges d'EDF s'élèveront tandis que ses bénéfices fondront comme neige au soleil.

M. Yves Verwaerde. Pessimiste !

M. Henri Emmanuelli. Je ne suis pas pessimiste, monsieur. Je suis réaliste. Je ne veux pas qu'on me fasse prendre les vessies pour des lanternes. Cette logique est connue de tous. C'est un jeu grossier auquel on se livre et dont nous ne sommes pas dupes. Le seul problème, la seule différence entre vous et nous, c'est que vous en êtes conscients, mais que vous ne pouvez l'avouer. L'une de vos grandes spécialités est d'avancer plutôt masqués.

M. Yves Verwaerde. Moi, masqué ?

M. Julien Dray. Vous, c'est vrai, vous n'êtes jamais masqué, vous êtes plutôt du genre orgues de Staline !

M. Henri Emmanuelli. Je sais bien que, malgré ses 474 députés, la majorité ne compte pas grand-monde ce soir, mais c'est quand même à elle que je m'adresse.

M. Charles Cova. On nous a traité d'intérimaires tout à l'heure !

M. Henri Emmanuelli. Je ne sais pas s'ils sont intérimaires, monsieur, mais en tout cas ils ne sont pas nombreux. C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Pierre Lefebvre. On n'a pas dit le contraire !

Mme le président. Veuillez poursuivre, monsieur Emmanuelli !

M. Henri Emmanuelli. On pourrait imaginer qu'une majorité aussi écrasante puisse, sur un sujet aussi important, faire preuve d'un minimum de présence.

M. Yves Verwaerde. Nous sommes quatre fois plus nombreux que vous !

M. Julien Dray. Pas si l'on distingue UDF et RPR !

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes des vigies de service en quelque sorte. Les autres, où sont-ils ? Si je comprends bien, ils sont déjà en train de se préparer, ils s'habituent, ils s'accoutument.

M. Julien Dray. C'est la saison des transferts !

Mme le président. Mes chers collègues, nous en sommes aux discours à la tribune, non au débat. Chacun aura le loisir de donner son avis à l'occasion des amendements. Poursuivez, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Les charges d'EDF s'élèveront tandis que ses bénéfices fondront comme neige au soleil. C'est un processus bien connu, bien classique, archi-classique : les bénéfices au privé, les déficits au public ! Au choix politique qui, depuis 1946, privilégiait l'égalité d'accès et de traitement des usagers aux services publics, vous avez préféré une logique financière qui aboutira à tripler le prix du kilowattheure en Corrèze et à le décupler en Guyane. Plus de gestion rationnelle des tarifs et des réseaux. Les abonnés en paieront la facture... L'aménagement du territoire en sera une fois de plus la victime. Encore un lien social qui se dénoue. Depuis trois ans, nous commençons à en avoir l'habitude, et je vois dans cette joyeuse manière de fêter, avec les salariés d'EDF, le cinquantenaire de leur entreprise un des traits de votre convivialité habituelle...

Mais il n'en va pas uniquement du portefeuille des Français ni du double perçement de nos trottoirs, il en va aussi de l'emploi, de l'innovation technologique, de l'indépendance énergétique de notre pays. Que deviendront les 115 000 salariés d'une entreprise dont le chiffre d'affaires régressera ? Qui paiera le surcoût des équipements dû à la concurrence et à la détérioration de la rentabilité qu'entraîneront les moindres volumes vendus par l'opérateur public ? Comment EDF continuera-t-elle de régler sa dette sans faire appel aux contribuables ?

Je vous parle d'EDF parce que la conférence a eu lieu la semaine dernière et c'est un grand service public. Excusez-moi, mais j'en profite.

M. Julien Dray. Tout est dans tout et réciproquement !

M. Henri Emmanuelli. Les occasions sont rares et tout est effectivement dans tout.

Mme Ségolène Royal. Surtout qu'ils avaient promis de ne pas y toucher !

(M. Didier Bariani remplace Mme Muguette Jacquaint au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI,
vice-président**

M. Henri Emmanuelli. Comment EDF réglera cette facture ? Quelle participation sera offerte aux usagers par le nouveau système ? J'ajoute, monsieur le ministre, au cas où vous l'auriez oublié, que le Gouvernement est un organe à responsabilité collective.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je n'ai rien dit !

M. Henri Emmanuelli. Si, je l'admets, le propos ne s'adresse pas directement à vous, je sais que vous vous ferez un plaisir de transmettre à votre collègue qui partage cette responsabilité collective avec vous.

M. Julien Dray. Ils sont de la même sensibilité !

M. Henri Emmanuelli. Privées de ces investissements à long terme qui pèsent actuellement près de 20 p. 100 du chiffre d'affaires d'EDF, qu'advient-il des centrales nucléaires, de leurs déchets, de leur remplacement, de leur sécurité ? Qui explorera les nouvelles technologies, les sources d'énergies durables, renouvelables ou non polluantes alors que l'évolution de notre climat, c'est-à-dire de l'air que nous respirons, dépend de la baisse des rejets toxiques de la consommation énergétique ?

M. Yves Verwaerde. Ça, c'est du bla-bla !

M. Henri Emmanuelli. C'est un sujet, monsieur.

Mme Ségolène Royal. C'est de la sécurité !

M. Julien Dray. Démontrez le contraire si vous n'êtes pas d'accord. Défendez votre idée !

M. Henri Emmanuelli. Vous avez un petit débat entre vous ? Puis-je vous aider ?

M. Julien Dray. M. Verwaerde ne veut pas vous interrompre alors qu'il a une contribution essentielle à apporter au débat !

M. Henri Emmanuelli. Puis-je vous être d'un quelconque secours ?

M. Yves Verwaerde. Non.

M. Henri Emmanuelli. Alors, je poursuis.

Enfin, comment seront assurés nos approvisionnements ? Mme Ségolène Royal vous l'a déjà dit ce matin : pour fournir de l'électricité au coût le plus bas, les opérateurs privés se tourneront vers la matière première la plus abondante, c'est-à-dire le gaz naturel. Or, à l'horizon des vingt prochaines années, celui-ci sera majoritairement importé de Sibérie, du Maghreb, du Moyen-Orient, régions que chacun s'accordera à reconnaître comme stables et paisibles... Hier, notre relative indépendance énergétique atténua la rigueur de la crise de l'énergie ; demain, notre nouvelle dépendance l'aggraverait.

On pouvait agir autrement par une double résolution : faire le choix de l'Europe et accepter que des règles communes régissent d'un pays à l'autre des activités identiques, non par obsession d'uniformisation, mais par souci d'économies d'échelle, de performance et de commodité des réseaux ; faire le choix du service public et comprendre qu'une activité aussi essentielle à la vie en société que l'approvisionnement d'énergie ne peut être soumise à l'incertitude du marché, mais doit satisfaire ces principes rigoureux et fondamentaux que sont la continuité, l'adaptabilité, l'égalité et la neutralité, seuls à même de garantir la redistribution, la participation, la transparence et la responsabilité.

M. Julien Dray. Cela est bien dit !

M. Henri Emmanuelli. EDF, service public moderne, à la fois compétitif et démocratique, cela marchait.

Cela pouvait continuer à marcher si, avec un métro de retard comme souvent, vous n'aviez pas voulu aveuglément imposer aux Français cette vulgate du libéralisme

que même les Etats-Unis rejettent. Avec un autre actionnariat, issu d'une autre histoire et d'une autre culture, savez-vous que le *Public Service of Colorado* assure la distribution monopolistique de l'électricité sur les Etats du centre des Etats-Unis? Saviez-vous que le *Florida Power Light...*

M. Julien Dray. Comment ?

M. Henri Emmanuelli. ... qui vient d'obtenir le Prix Deming, le Nobel de la qualité, d'ordinaire réservé aux Japonais, fait de même pour le Sud-Est de l'Amérique ?

M. Julien Dray. Quelle culture !

M. Henri Emmanuelli. Bref, nous nous retrouvons encore plus libéraux que notre modèle...

Au lieu de faire table rase de ce qui existait, EDF, dans le cadre d'une économie mixte et européenne, aurait pu poursuivre son activité. La solution de l'acheteur unique le permettait. Dès lors, l'attachement au service public se fondait sur le bon sens. La France pouvait dire non à la directive. L'absence d'obligation juridique et la suprématie technologique d'EDF nous en donnaient loisir ; c'est d'ailleurs la même chose pour les télécoms, comme le rappelait tout à l'heure M. Bartolone.

La conférence intergouvernementale de Turin nous en fournissait l'occasion. C'était le lieu idéal d'une négociation offrant à notre pays la possibilité d'inscrire la protection de ses services publics dans une dimension européenne, d'en faire profiter ses partenaires et de rassurer les Français sur le caractère enfin social de l'Union.

Votre décision prématurée vient de nous faire perdre un sérieux argument et une belle aubaine. Ne vous cachez pas derrière l'Europe, l'expertise ou la nécessité ; vos décisions sont avant tout politiques.

M. Julien Dray. Evidemment !

M. Henri Emmanuelli. Parce que l'idéologie et le dogmatisme prennent souvent, chez vous, le pas sur la raison et l'efficacité. La réussite du service public de l'électricité vous exaspérait. Au nom d'un faux pragmatisme, vous y avez mis un terme. En laissant le monopole du transport à l'entreprise publique, vous vous êtes d'ailleurs dévoilés. Aux côtés d'EDF, qui supportera le coût d'environnement et le coût d'installation de toutes les infrastructures, il n'y aura que les opérateurs *free lance* allant d'effets d'aubaine en effets d'opportunité.

Monsieur le ministre, que n'appliquez-vous cette solution à la distribution d'eau puisque, selon vous, c'est la panacée ? Pourquoi, dans nos villes, les réseaux de la Lyonnaise, de la Générale, ne s'ouvriraient-ils pas à différents fournisseurs ?

M. Julien Dray. C'est une bonne idée !

Mme Ségolène Royal. Fournisseurs publics !

M. Henri Emmanuelli. Publics ou privés. Ce serait une excellente initiative.

Mme Ségolène Royal. Elle créerait les conditions de la transparence.

M. Henri Emmanuelli. J'attends avec intérêt de voir si vous la prenez.

Mme Ségolène Royal. Pourquoi France Télécom n'investirait pas dans l'eau ?

M. Henri Emmanuelli. Ce que je peux vous dire, en revanche, c'est que je me retrouve devant les tribunaux administratifs pour avoir eu la naïveté de penser qu'il fallait aider les municipalités qui travaillent en régie au détriment de celles qui travaillent en concession...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Et l'égalité ?

M. Henri Emmanuelli. J'ai eu la surprise de me retrouver devant le tribunal administratif avec une vitesse sans précédent ! J'ai d'ailleurs appris que le mémoire avait été rédigé au ministère de l'intérieur. C'est dire comme la proximité est grave et proche entre certains opérateurs réputés privés et certains intérêts publics.

M. Julien Dray. Ils ont la même appartenance politique !

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Henri Emmanuelli. C'est un procès qui ne fait que débiter, un de plus. Nous aurons l'occasion d'aller jusqu'au bout. Et nous verrons dans tout cela, et au nom de l'égalité, monsieur le ministre, où vous placez les profits.

M. Julien Dray. Pas chez nous !

M. Henri Emmanuelli. Car c'est bien gentil de parler d'égalité. Mais vous avez pu observer que les prix n'étaient pas les mêmes et qu'il y a bien des occasions où ceux qui paient l'eau en tirent aussi d'énormes profits. Vous n'êtes pas sans le savoir, je suppose ?

M. Julien Dray. Et ces profits-là, ils sont privés !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Puis-je vous poser une question, monsieur le député ?

M. Henri Emmanuelli. Oui.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Puis-je vous demander pourquoi M. Quilès a accordé à la Générale des eaux une licence de téléphonie privée en 1991 ?

M. Henri Emmanuelli. Eh bien ! je suppose qu'il a raisonné comme vous le faites aujourd'hui...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Ah !

M. Henri Emmanuelli. Mais moi, dans mon département, je ne raisonne pas comme cela !

Mme Ségolène Royal. Et raison de plus pour ne pas aggraver la situation !

M. Henri Emmanuelli. D'un autre côté, je vous parlais de l'eau et des réseaux ; or, que je sache, monsieur Fillon, il n'a pas accordé à la Générale une exclusivité.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Si !

M. Henri Emmanuelli. D'autres sont intervenus depuis.

Mme Ségolène Royal. Bouygues maintenant !

M. Henri Emmanuelli. J'entends parler de M. Bouygues.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Là, ce n'est pas M. Quilès. Nous l'avons suivi !

M. Henri Emmanuelli. Vous avez suivi ; c'est donc, si je comprends bien, que vous avez trouvé cela intéressant.

M. le président. Je voudrais quand même dire à l'endroit du Gouvernement, il ne m'en voudra pas, que la coutume veut que l'orateur s'exprime sans être systématiquement interrompu.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas grave, monsieur le président.

M. Julien Dray. Il faut que M. Fillon puisse l'interrompre, pour un dialogue constructif !

M. Henri Emmanuelli. C'est moi qui l'y ai invité, monsieur le président.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. On ne peut pas tout à la fois reprocher au ministre de ne pas répondre et lui faire grief quand il dit quelque chose. Il faut quand même savoir ce qu'on veut. (*Sourires.*)

Car c'est bien d'un modèle de société qu'il s'agit, monsieur Fillon, et vous ne l'ignorez pas. A l'heure de la mondialisation, une précision s'impose. La mondialisation des échanges économiques ne signifie en rien que l'on s'achemine vers un modèle de société unique. Il y aura demain, comme hier, différents modèles de société, qui correspondent chacun à l'idée que la majorité des citoyens se font de l'efficacité économique et de la justice sociale. Or les Français ne partagent pas le culte de l'argent fou des marchés, qui est le propre des conservateurs britanniques et des républicains américains. Inversement, l'Etat n'est pas pour eux un grand Satan, tyrannique et inefficace, dont il faudrait toujours diminuer le rôle et restreindre les missions.

En France, l'Etat a été un acteur de la modernisation économique et du progrès social. Tout ce qui s'est fait dans notre pays de grand, de noble, de fort l'a été en vertu de la République et de son serviteur, l'Etat. Les services publics en sont l'expression incontestée. Plutôt que de chercher à se débarrasser de l'Etat, il convient de partir de ce constat historique, de la spécificité française, pour prolonger, renouveler et moderniser son action comme ses modes d'intervention dans l'économie.

Vous me faites irrésistiblement penser à ces acheteurs peu scrupuleux qui s'emparent de vieilles maisons françaises en disant vouloir les restaurer et qui, tranquillement, les dépècent, les dépouillent, les détruisent pièce par pièce en en vendant les meubles et les lambris chez des antiquaires étrangers.

Il convient finalement de partir de la réalité et de prendre en compte l'épaisseur de l'histoire et des cultures socio-économiques qui caractérisent chaque nation. C'est tout l'inverse de votre méthode qui est celle de la « planification libérale ». La planification libérale, c'est vouloir réformer la société malgré elle, contre son gré, pour le bénéfice d'une minorité, au détriment de la majorité. La planification libérale ressemble étrangement à la planification soviétique, dans la mesure où elle en vient à nier la réalité elle-même pour satisfaire les objectifs qu'elle s'est assignés et que nul ne saurait contester.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Il fallait oser !

L'argent et les marchés ont remplacé le parti et l'Etat, mais le dogmatisme est identique : si la réalité résiste, qu'on l'ajuste ! Si l'Assemblée proteste, qu'on l'ignore ! Si le peuple proteste, qu'on en change ! Là, ce sera plus difficile !

D'autres arguments peuvent être avancés en faveur des services publics. Il est important de les énumérer avant d'en venir au cas particulier de France Télécom, car il ne faudrait pas croire que nos choix économiques ne reposent pas sur une certaine vision de la société.

La dialectique public – privé, qui ferait du premier un archaïsme pesant et perclus de handicaps et du second le vecteur de toutes les réussites, est en effet une des plus

passésistes qui soit. Il faut au contraire en avoir une vision prospective. Si l'extrapolation du passé peut justifier la gestion du présent, des préjugés ne peuvent légitimer celle du futur. Au prétexte de l'Europe, qui a inscrit dans son traité la neutralité quant à la nature des capitaux publics ou privés des entreprises, le service universel ne peut pas être au service public ce que le RMI est au salariat.

Mme Ségolène Royal. Absolument !

M. Henri Emmanuelli. Oublier le service public dans la négociation européenne, ne pas échanger chaque concession nationale contre une avancée des Quinze, c'est contourner l'exigence du politique, c'est nier l'intérêt général, c'est négliger l'idéologie républicaine, c'est faire reculer la démocratie. « C'est entrer dans le XXI^e siècle en bradant le XX^e. »

Contrairement à ce que vous prétendez, le problème de l'égalité d'accès et de la redistribution – économique, sociale, culturelle – est dans notre pays toujours posé. Si nous n'en voulions qu'un seul exemple récent, on le verrait bien avec le problème des autoroutes de l'information : d'un côté, 300 000 privilégiés armés d'ordinateurs personnels – dont je fais partie –, de modems et de logiciels ayant accès aux données, aux informations, à la communication, de l'autre, 60 millions de Français qui vivent de fait comme si on leur avait supprimé les livres voilà un siècle ou la télévision dans les années 60 comme moyen de divertissement et d'apprentissage. Non, vraiment, l'Europe n'a pas besoin d'un démantèlement des services publics, mais de leur harmonisation. Concurrence et intérêt général sont d'autant plus complémentaires que le service public, ayant le sens des usagers, du métier et des deniers, la notion est porteuse d'un certain nombre d'avantages que l'on peut recenser.

Premièrement, le service public est synonyme de long terme. Il fait la part entre les stratégies longues et les équilibres financiers qu'il prend tous deux en compte. Rappelez-vous le redressement de la sidérurgie que les gouvernements de 1974 à 1981 avaient laissé couler et que nous avons sauvée dans un cadre public !

Le service public sait hiérarchiser les objectifs : le temps plutôt que l'instant, la rentabilité plutôt que la rente et l'investissement plutôt que le profit. S'appuyant sur une base nationale, il construit des champions européens capables d'affronter la mondialisation. Le service public permet donc une stratégie à l'échelle d'un continent.

Deuxièmement, dans le domaine des transports, de l'énergie, des communications, il est une garantie d'indépendance stratégique, mais aussi économique et industrielle. Il peut être une arme anticonflit, anticrise, anti-trust, ce qui est essentiel car les usagers ont besoin de sécurité dans tous les sens du terme. Or le service public sait, par nature, faire face à la crise et à l'urgence, ce qui n'est pas sans intérêt si on veut bien considérer la défaillance des services vétérinaires paupérisés, démantelés, privatisés en Grande-Bretagne. Dans un environnement mondial moins structuré et plus agressif, ce n'est pas un point négligeable. Par ailleurs, le rythme des évolutions technologiques, le renouvellement accéléré des produits et des gammes, la dispersion des sources d'innovation, les règles insuffisamment protectrices au niveau mondial de la propriété industrielle rendent nécessaire le poids ou la présence d'un Etat derrière une activité essentielle à la nation pour lui permettre de survivre et d'évoluer. C'est ce qu'ont pensé des gens aussi divers que Clemenceau, de Gaulle, Blum ou Mitterrand. Le service public n'a rien à

envier au modèle singapourien qu'apprécie tant le Président de la République et lui au moins – le nôtre – est compatible avec la démocratie.

Troisièmement, le service public est un vecteur de croissance et de dynamique industrielle. Il assure aux entreprises privées de nombreuses externalités dont elles profitent. Pour juger du service public, ce n'est pas sa valeur ajoutée ou son excédent brut d'exploitation qu'il faut prendre en compte, mais le surplus global des facteurs qu'il dégage. C'est pourquoi toutes les ébauches du programme de relance qu'il faudrait impulser à l'échelle européenne ont pour axe le service public et ses infrastructures.

M. Julien Dray. Oui ! C'est un calcul !

M. Henri Emmanuelli. Quatrièmement, le service public sait faire la part de la solidarité dans l'aménagement du territoire, dans la lutte contre l'exclusion et le chômage, pour le développement des quartiers défavorisés. Créateur d'emplois, laboratoire d'avancées sociales dont nous avons besoin, notamment dans la durée du temps de travail, gage de proximité comme le maintien des services de La Poste dans les campagnes, il vise des buts que l'initiative privée ne peut revendiquer. Le service public assure au citoyen des tarifs péréqués, par l'impôt ou les bénéfiques, et n'est pas ennemi des baisses de tarif. Il permet la redistribution d'un quasi-revenu. Il fait de tous les Français des quasi-proprétaires ; en ce sens, il est un élément de notre contrat social.

Cinquièmement, le service public permet l'innovation. Tel a été le cas dans l'énergie avec le nucléaire, dans les transports avec le TGV, dans les télécommunications avec le numérique. Appuyé sur la recherche publique, qui est dans notre pays la plus importante, sur les savoirs universitaires et les compétences des grands laboratoires d'État, au contact du monde de l'éducation, il peut développer tous ces programmes scientifiques qui, parce qu'ils ne sont pas commandés par l'aval, sont laissés de côté par les entreprises privées. Cela facilite son aptitude au changement. Peut-on laisser des instruments de pilotage indispensables et coûteux au marché et au court terme ?

Sixièmement, le service public peut être un instrument de préservation de l'environnement. Le secteur électrique peut en être le fer de lance par la recherche d'énergies douces et le développement de programmes d'économies d'énergie, d'isolation, d'équipement basse tension sur le modèle adopté par les grandes compagnies de service public américaines qui parviennent en subventionnant les usagers à économiser des crédits équivalents à la construction de centrales entières. Le transport public, s'il s'appuie sur un maillage suffisant, peut être un substitut à la route. Les investissements ferroviaires, les lignes à haute tension, les centrales nucléaires sont construites pour cinquante ans. Une erreur dans l'impact sur des populations ou un paysage peut être dramatique et la prise en compte de ces paramètres est coûteuse. Seul, le service public a la surface nécessaire pour faire face à cette charge, à cette responsabilité.

M. Julien Dray. C'est excellent !

Mme Ségolène Royal. Bravo ! Ils commencent à être convaincus par ce que vous dites !

M. Julien Dray. Je sens qu'ils commencent à douter !

Mme Ségolène Royal. C'est la prise en compte du long terme !

M. Yves Verwaerde. C'est du blablabla !

M. Henri Emmanuelli. Voulez-vous que je ralentisse pour que vous puissiez prendre des notes ?

M. Julien Dray. Oui ! M. Verwaerde est lent à la compréhension !

M. Henri Emmanuelli. « Blablabla », pour moi n'est pas une injure. A ce propos, monsieur le ministre, avez-vous lu cette dépêche de l'AFP : « Alors que le ministre de la poste et des télécommunications répondait à M. Zuccarelli [...], son intervention a été entrecoupée par des commentaires émanant des bancs socialistes. »

Mme Ségolène Royal. C'est nous !

M. Henri Emmanuelli. « Le ministre a rapidement écourté son propos mettant en avant la grossièreté de M. Emmanuelli. »

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le mot est faible !

M. Henri Emmanuelli. Dans cet hémicycle qui a connu tant d'échanges intéressants, vous en êtes à considérer que « blablabla » est une injure ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Absolument !

Mme Ségolène Royal. Il est susceptible !

M. Henri Emmanuelli. Quelle susceptibilité ! Ce n'est pourtant pas la première fois qu'un ministre blablate !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je suis respectueux des institutions de la République.

M. Julien Dray. Vous ne les respectez pas, vous ne participez pas au débat !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Vous ne m'avez jamais entendu vous insulter, même quand vous dites n'importe quoi.

M. Henri Emmanuelli. Je préfère vous dire que vous blablatez plutôt que d'entendre dire que je dis n'importe quoi.

M. Yves Verwaerde. Ça, c'est injurieux !

M. Charles Cova. C'est du baratin !

M. Julien Dray. Tiens, la marine marchande se réveille !

M. Henri Emmanuelli. Dois-je me sentir injurié ? On a parfois l'impression que c'est un Gouvernement de jeunes filles !

M. Charles Cova. M. Emmanuelli ressemble à un bateleur !

M. Julien Dray. Oh ! un officier de la marine marchande !

M. Claude Gaillard, rapporteur. C'est une insulte pour les jeunes filles !

M. Henri Emmanuelli. Je voulais dire « jeunes filles bien éduquées ». Je n'ai rien contre les jeunes filles. En revanche, je soupçonne souvent la bonne éducation d'être un paravent ; ce doit être un travers prolétaire !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Vous me paraissez d'une susceptibilité !

M. Yves Verwaerde. Oui, vous êtes très susceptible !

M. Henri Emmanuelli. Très !

M. Julien Dray. Il est susceptible sur les questions essentielles.

M. le président. Monsieur Dray, laissez M. Emmanuelli s'exprimer.

M. Julien Dray. J'essaie de nouer un dialogue constructif avec la majorité pour favoriser l'échange républicain !

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas facile !

M. le président. Seul l'orateur a la parole !

M. Henri Emmanuelli. Septièmement, le service public permet la citoyenneté par le respect des droits, la prise en compte d'une déontologie, la préservation de la confidentialité des usagers. Pour aller plus loin, il doit rompre le cordon ombilical avec un Etat invité notamment à ne plus orienter ses achats de matières premières, à ne plus ponctionner ses caisses, à ne plus parachuter ses dirigeants. Cette modernisation de la tutelle, moins centralisée, moins hiérarchisée, peut être envisagée par la création d'organismes de régulation, au besoin, européens. Certains domaines trop étatiques et liés à des risques technologiques, telle l'électricité nucléaire, ou livrés aux intérêts privés, telle l'entente-répartition pour l'eau, en ont besoin. Elle implique également une évaluation du besoin de service public et des moyens d'y répondre.

Huitièmement, le service public n'est pas exclusif de la recherche de partenariat,...

M. Julien Dray. Ça c'est vrai !

M. Henri Emmanuelli. ... de l'alliance avec de grands groupes étrangers, de l'assouplissement de ses structures financières, d'un autre actionariat. Je le dirai tout à l'heure à propos de France Télécom.

Neuvièmement, le service public permet l'expression des personnels et favorise l'écoute de l'utilisateur. Il peut encore l'améliorer en utilisant la « qualité totale » – écoute du client, écoute du personnel, satisfaction de l'actionnaire – qui donne sa noblesse au mot service. Le service public doit continuer sur la voie de la démocratisation.

Dixièmement, le service public n'est pas un modèle figé. Il peut s'ouvrir à la concurrence. Ne la pratique-t-il pas entre monopoles et avec le secteur concurrentiel dans les transports, face à des opérateurs privés dans les télécoms ? Le service public n'implique plus depuis longtemps propriété, droit, financement, personnel, gestion publics à 100 p. 100.

Onzièmement, ouvrez les yeux, lisez les journaux, marchez dans la rue, rendez-vous compte enfin de la réalité du monde ! Le service public resurgit aux Etats-Unis où les grandes villes se sont aperçues que, sans système public de transport, elles s'atomisaient en autant de ghettos.

Le service public est défendu en Allemagne. La clameur des millions de travailleurs qui l'ont dit à M. Kohl n'est-elle pas parvenue jusqu'à vous ?

Le service public est regretté en Grande-Bretagne. Pour le seul secteur électrique, la privatisation a donné moins 40 p. 100 d'emplois dans la production, moins 30 p. 100 sur les salaires en moyenne, moins 50 p. 100 pour la recherche, la perte de l'unicité des retraites et de la protection sociale, une forte augmentation des prix, la concentration de la distribution entre deux grandes entreprises, le remplacement du monopole public par un oligopole privé moins efficace, moins performant et, à terme, handicapant pour les finances, l'indépendance et la croissance de la Grande-Bretagne.

Pour le secteur des télécommunications, incapable ces jours-ci de retransmettre correctement une compétition internationale de football aux télévisions étrangères,...

M. Julien Dray. La Grande-Bretagne ! Tous les présentateurs se plaignent !

M. Henri Emmanuelli. ... je ne citerai qu'un seul chiffre : 150 000 agents en moins ! Je le dis à celles et ceux qui pourraient se laisser endormir par des promesses ultérieures.

M. Julien Dray. Ce n'est pas un hasard si les transmissions sont mauvaises. C'est à cause de la privatisation.

M. Henri Emmanuelli. Voilà quelques informations utiles que vous pourriez communiquer à vos amis du G 7 et singulièrement à celui dont votre politique étrangère, qui date d'un siècle, a choisi pour allié principal : l'infatigable John Major.

M. Julien Dray. Qui s'est illustré dans la crise de la « vache folle » !

M. Henri Emmanuelli. Avec ces recettes d'acrobate du droit du travail, l'« employabilité » est peut-être pour demain. La « chomitude », c'est pour aujourd'hui !

Pour gommer ces réalités, vous n'avez qu'un seul mot à la bouche : « la concurrence ». Elle justifierait la progressive privatisation des services publics. Il n'en est rien. Il convient, en effet, de rappeler que le principe de concurrence dissimule trop souvent les intérêts bien compris de certaines grandes firmes, soutenues par leur Etat. On l'a vu récemment avec l'attitude américaine durant les négociations sur la « libéralisation » des télécommunications. Derrière l'alibi de la fin des monopoles publics, ne doit pas se cacher l'émergence d'un monopole privé, des multinationales ou des entreprises amies. Pourquoi la France devrait-elle baisser la garde devant le lobbying libéral sans chercher à défendre, elle aussi, ses intérêts, c'est-à-dire ceux des usagers et des fonctionnaires ?

M. Julien Dray. C'est une vraie question !

M. Henri Emmanuelli. En réalité, la défense du service public exprime le refus d'une économie entièrement régie par les lois du marché et oublieuse de la société. Loin du meilleur des mondes libéraux, cette économie se traduit par l'accroissement des inégalités, par l'augmentation du chômage et par la précarisation du travail. Quand le chômage diminue, comme aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, il faut immédiatement que les bas salaires s'effondrent, pour rassurer les marchés et éviter que la bourse ne plonge.

Singulier paradoxe : plus d'emplois affole le capital autrefois persuadé que nous y trouvions notre armée de réserve.

Vache folle, veau d'or, tout cela est assez logique ; ce sont les animaux emblématiques du monde que vous préparez à nos enfants, de cette dualisation irrémédiable de la société que vous entretenez.

M. Julien Dray. Belle métaphore !

M. Henri Emmanuelli. L'économie contre la société, l'économie sans les services publics, c'est oublier tout l'effort accompli depuis la fin du XIX^e siècle pour offrir des garanties aux salariés : droit du travail, retraites, sécurité sociale. C'est oublier aussi le principe de l'égalité de traitement entre tous les usagers. C'est finalement renouer avec l'époque de Villermé et de la misère de masse du XIX^e siècle. Quel retour en arrière !

M. Julien Dray. Vous parliez de qui ?

M. Henri Emmanuelli. Villermé ! Vous connaissez ?

M. Julien Dray. Non !

M. Henri Emmanuelli. Je vous ferai un cours en aparté !

M. Julien Dray. Je suis sûr que nos collègues ne connaissent pas non plus. Je ne suis pas le seul ignare ici !

M. Henri Emmanuelli. Ils ne peuvent pas tout connaître ! Nous en sommes tous là !

En garantissant le statut de fonctionnaire à leurs salaires, les services publics créent un lien souhaitable et nécessaire entre l'emploi et l'intégration sociale. Les socialistes sont attachés à ce lien, qui n'existe plus pour les bas salaires aux États-Unis ou en Grande-Bretagne. Nous refusons en effet le nivellement par le bas de la condition salariale. Un recul de 11 p. 100 dans la valeur ajoutée des salaires n'est pas un moindre indice.

Pour nous, l'avenir ne réside pas dans la multiplication des emplois précaires, ces petits boulots qui ne sont bien souvent qu'une nouvelle forme de domesticité et constituent l'antichambre de l'exclusion. Nous refusons votre étrange conception de la réforme qui fragilise toujours davantage la société.

La majorité des fonctionnaires et des agents des services publics appartiennent à ce monde des couches moyennes et modestes, dont le pouvoir d'achat et les conditions de vie stagnent du fait de la crise. Nous entendons prendre leur défense, plus urgente à nos yeux que celle des plus aisés, leur assurer des moyens de vivre décents plutôt que de favoriser, comme vous le faites, les revenus du capital qui ne cessent de progresser.

M. Julien Dray. Ce sont leurs amis qui détiennent les revenus du capital !

M. Henri Emmanuelli. Nous ne pouvons accepter que ces hommes et ces femmes soient privés des maigres avantages dont ils disposent encore. Nous condamnons la logique perverse que vous avez choisie, ...

M. Julien Dray. Le mot est bien trouvé !

M. Henri Emmanuelli. ... et qui voudrait que les fonctionnaires les plus modestes s'alignent sur le sort des plus démunis.

Quelle étrange société qui fait du « toujours moins » un principe d'égalité entre les plus faibles, et qui affranchit les élites de toute responsabilité sociale !

Nulle modernité dans une telle politique, mais bien davantage une vision passiviste de la société qui fait l'impasse sur l'impératif de promotion sociale à la base du projet démocratique, à la base du projet, oui, disons-le, socialiste.

Ce que les services publics expriment, c'est l'idée que « la modernité ne vaut que si elle est partagée par tous » : les employés jouissent d'un statut émancipateur ; les usagers sont assurés de l'égalité de traitement ; les entreprises de service public peuvent se hisser à la pointe du progrès industriel et scientifique, comme le montrent le TGV, le programme énergétique français et bien d'autres exemples.

M. Julien Dray. Et le Minitel !

M. Henri Emmanuelli. C'est tout l'inverse d'une logique libérale, qui rejette dans les marges de la société un nombre croissant de citoyens tout en assurant des places au soleil à une minorité d'intouchables, à une nouvelle « sur-classe ».

La lutte des classes contre la lutte des castes, voici le progrès social que vous nous promettez. Je vois mal ce qu'auront à y gagner les plus pauvres et les plus démunis.

Pour les socialistes, le partage de la modernité, assuré par les services publics, doit demeurer au cœur de toute action politique. Le contraire encouragerait les attitudes de rejet et le refuge dans des choix politiques dangereux et contestataires, comme s'il s'agissait de se venger d'une société qui ne sait plus offrir une place à tous ses membres.

Notre attachement aux services publics ne signifie pas, loin s'en faut, que nous refusions toute évolution. Nous ne nions pas la réalité. Nous acceptons, sous certaines conditions, l'ouverture croissante des économies qui oblige à la compétitivité, les progrès technologiques qui ouvrent des brèches dans les monopoles naturels, les évolutions sociologiques qui consacrent la demande du consommateur en faveur d'un service de qualité. C'est ce qui a permis à France Télécom d'abandonner son statut d'administration pour devenir un établissement autonome de droit public à compter du 1^{er} janvier 1991.

Nous considérons que cette évolution est amplement suffisante, qu'elle a assuré le maintien de France Télécom parmi les tout premiers groupes mondiaux de télécommunications. Elle a permis des rapprochements avec d'autres opérateurs, tout le monde l'a rappelé à cette tribune, comme ceux qui ont eu lieu avec Deutsche Telekom.

Aujourd'hui, en matière de service public, deux visions s'opposent. L'une et l'autre sont doctrinales et erronées.

La première est bien connue. Elle nie la réalité. Elle voudrait effacer l'ouverture croissante des économies.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Vous laissez vos collègues ! Il n'y a plus que Julien Dray qui résiste !

M. Julien Dray. Je suis toujours là car je ne me lasse pas d'entendre M. Emmanuelli !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je le notais justement !

M. Henri Emmanuelli. Je vois que les membres de la majorité restent eux aussi, monsieur le rapporteur. C'est l'essentiel, puisque c'est à eux que je m'adresse !

M. Julien Dray. Et à son sourire, je constate que M. Gaillard y prend goût !

M. Henri Emmanuelli. C'est surtout pour vos amis que je parle, monsieur le rapporteur ! Vous comprenez bien, les miens sont convaincus ! Ils partagent mes idées.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Peut-être pas M. Quilès !

M. Henri Emmanuelli. Mais laissez donc un peu M. Quilès, qui a d'ailleurs fait une réforme que nous jugeons suffisante.

Cette réforme a permis aux télécoms de rester dans le patrimoine public, de maintenir leur niveau technologique, de nouer des accords avec d'autres entreprises. Et je suis en train de vous expliquer longuement...

M. Claude Gaillard, rapporteur. Certes !

M. Henri Emmanuelli. ... que si vous voulez à nouveau faire évoluer les statuts de France Télécom, c'est parce que vous avez d'autres projets que ceux qu'avait formés M. Quilès.

Vous ne ferez croire à personne que dans une entreprise où 49 p. 100 du capital est privatisé, la logique de gestion sera celle du public et non celle des 49 p. 100 d'actionnaires privés.

M. Julien Dray. Répondez, monsieur le ministre !

M. Henri Emmanuelli. On connaît la musique par cœur ! Je les entends d'ici, ces futurs actionnaires privés, en train d'expliquer,...

M. Julien Dray. Essayez de trouver au moins des arguments convaincants, monsieur le ministre !

M. Henri Emmanuelli. ... au nom de leur profit et de leurs intérêts, ce que sont les exigences de la concurrence, de la compétitivité, bref du profit !

J'imagine déjà le discours du patron des télécoms qui, bien que nommé par le Gouvernement, dira : « Ah ! je ferais bien ceci, ah ! je ferais bien cela... Mais comment voulez-vous que j'échappe à la demande des 49 p. 100 d'actionnaires privés ? »

Ce tricot-là, il est connu par cœur et il ne trompe personne. Si vous vous aventurez sur ce chemin-là, c'est bien pour qu'on détricote l'ensemble.

C'est de ça que je suis en train de vous parler.

J'ai la particularité d'être un socialiste qui a beaucoup travaillé dans la banque privée. Les raisonnements des conseils d'administration ne me sont pas étrangers et ce n'est pas demain la veille qu'on me fera croire qu'un actionnaire privé à 49 p. 100 n'imposerait pas sa logique de gestion !

Alors, faites ce que vous avez à faire, mais ne dites pas que vous allez maintenir les télécoms dans la mouvance publique. A l'évidence, ce n'est pas l'objectif.

M. Julien Dray. Qu'ils le fassent, justement !

M. Henri Emmanuelli. Deux visions s'imposent donc, en matière de service public.

La première est bien connue. Elle nie la réalité première et voudrait effacer l'ouverture croissante des économies, qui oblige à la compétitivité, les progrès technologiques qui ouvrent des brèches dans les monopoles naturels, les évolutions sociologiques qui consacrent la demande du consommateur en faveur d'un service de qualité à prix bas.

Elle se traduit par un immobilisme aveugle : ne faisons rien, ne changeons rien, agissons comme si nous étions toujours dans une économie fermée et administrée. Ce volontarisme étatiste, s'il était retenu, condamnerait nos entreprises de service public à une mort lente pour cause d'inadaptation à leur environnement.

La seconde est également bien identifiée. Elle invente la réalité. A coup de réglementation complexe et tatillonne, de réorganisation byzantine, elle essaie d'inventer de force un marché pur et parfait là où il ne saurait exister. L'*Electricity Act* anglais de 1989 est le meilleur exemple de ce « volontarisme libéral ».

Quatre fonctions – production, transport, distribution et commercialisation ; trois opérateurs prétendument concurrents pour la production ; un opérateur, détenu par douze entreprises – compagnies régionales privées – pour le transport et la distribution ; des opérateurs concurrents, régionaux ou non, pour la commercialisation ; un marché d'appel d'offres quotidien ; une autorité de régulation et un raton-laveur...

Cette complexité, source de conflits infinis, n'apportera rien au consommateur en termes d'impact de la concurrence, concurrence en réalité bien théorique.

Le paradoxe, c'est que la prétendue « déréglementation » se traduit d'abord par un feu d'artifice de lois, de conflits, de règlements, de décrets, et donc par une sur-réglementation.

M. Julien Dray. En effet !

M. Henri Emmanuelli. D'où une complexité, une explosion de conflits entre les différents acteurs.

Bref, la libéralisation et le démantèlement des services publics, pour un effet nul en termes d'optimisation de la production et de bénéfice pour le consommateur, se traduisent par une sur-administration. Comme dirait Shakespeare, « beaucoup de bruit pour rien » !

Il faut donc rejeter tout autant « l'archéo-colbertisme » que le néolibéralisme et adopter une démarche pragmatique autour de deux idées simples.

Les entreprises de service public doivent être des entreprises. Elles doivent consentir des efforts de modernisation et d'adaptation pour devenir compétitives : compétitives par la qualité des services offerts, compétitives par leurs coûts de production. C'est la condition *sine qua non* de leur développement sur le marché national et mondial : l'amélioration continue du rapport qualité/prix stimule la demande qui leur est adressée, laquelle soutient leur croissance.

Mais, dans le même temps, ces entreprises ont des missions de service public à assurer, qui pourraient se résumer dans le principe d'égalité d'accès au service offert : égalité territoriale, qui interdit de défavoriser telle ou telle région ; égalité sociale, qui interdit de défavoriser telle ou telle couche sociale.

Pour résoudre cette équation, il faut et il suffit d'en revenir à la logique du rapport Nora des années soixante-dix, qui n'a finalement jamais été mis en œuvre. Il faut distinguer, dans la gestion de ces entreprises, les charges de service public. Ces charges doivent être compensées par l'Etat. Les autres activités de ces entreprises peuvent et doivent être financées selon une logique d'entreprise « normale ».

C'est ce que proposait M. Quilès, dont vous parliez tout à l'heure.

M. Julien Dray. Voilà M. Haby qui revient. Il a compris qu'il se passait quelque chose dans cet hémicycle.

M. Henri Emmanuelli. Ils reviennent au fur et à mesure que l'argumentation se nourrit...

M. Julien Dray. M. Gaillard l'avait prédit...

M. Charles Cova. Mais qui est l'orateur principal ? M. Dray ou M. Emmanuelli ?

M. Yves Verwaerde. En effet ! Va-t-on le décompter sur le temps de parole de l'orateur ?

M. Henri Emmanuelli. Mais vous ne pouvez rien calculer, parce que le temps accordé pour défendre la motion de renvoi n'est pas limité. Sinon, j'aurais trouvé le moyen de condenser mon propos.

M. Julien Dray. Ils auraient regretté de manquer ce moment exceptionnel !

M. Henri Emmanuelli. Pour résoudre cette équation, disai-je, il suffit d'en revenir à la logique du rapport Nora. Dans le fond, c'est ce qu'avait fait M. Quilès, qui semble tant vous préoccuper.

Mais ce schéma d'organisation, qui permet d'adapter nos entreprises publiques aux conditions nouvelles de la concurrence, sans sacrifier leurs missions de service public vitales pour la cohésion nationale et sociale, ne suffit pas. Encore faut-il faire le ménage du côté des autorités de tutelle.

Nous sommes probablement le pays le plus jacobin et le plus étatiste de l'Union européenne. Et en même temps, par incapacité de l'Etat à jouer son rôle de stra-

tège, nous sommes les plus naïfs et les plus inefficaces dans la gestion active de nos opérateurs publics face à la concurrence.

Nous exerçons sur nos entreprises publiques une tutelle brouillonne, contradictoire et à courte vue qui nous affaiblit considérablement par rapport à nos compétiteurs. Je prendrais un seul exemple, celui du transport aérien, tant il est significatif.

M. Julien Dray. Vous êtes bien placé pour en parler !

M. Henri Emmanuelli. Surtout aujourd'hui ! (*Sourires.*)

Vis-à-vis de Bruxelles, comment pouvons-nous accepter à la fois la libéralisation complète du ciel européen et la « duopolisation » de l'assistance aéroportuaire, qui va alourdir les coûts des compagnies au moment où la déréglementation oblige à des efforts de compétitivité ?

Comment pouvons-nous demander à nos compagnies de réduire leurs coûts et définir à Bruxelles des réglementations sur l'utilisation des pilotes, « soufflées » par nos amis britanniques, et qui vont alourdir les coûts de toutes les compagnies européennes, sauf ceux de British Airways ?

M. Julien Dray. Evidemment !

M. Henri Emmanuelli. Et je pourrais multiplier à l'infini...

M. Julien Dray. Faites, faites.

M. Henri Emmanuelli. ... ces exemples, où notre naïveté n'a d'égale que notre inefficacité et notre prétention.

Par ailleurs, alors que les grands acteurs du transport aérien sont publics – contrôle aérien, aéroports de Paris, compagnie nationale –, nous les faisons beaucoup moins coopérer que nos voisins anglais, allemands ou hollandais.

Les aéroports anglais ou hollandais ont développé leur activité commerciale pour réduire les redevances aéroportuaires et alléger ainsi les charges qui pèsent sur leur principal client aérien, en général la compagnie nationale. C'est un appui décisif à la compétitivité du transporteur. Nous sommes bien incapables de conduire une telle stratégie.

Les Américains, les Japonais, les Anglais ont spécialisé leurs plateformes aéroportuaires pour favoriser la stratégie de correspondances de leur transporteur national.

Nous, nous laissons les compagnies américaines venir librement piller notre marché intérieur à Orly, pendant qu'Air France se bat à Roissy.

On pourrait encore élargir la question : y a-t-il une vision et une action sur le déploiement de nos différents acteurs du transport : la SNCF, les compagnies aériennes ? La réponse est évidente : c'est non !

Empêtré dans ses contradictions, l'œil rivé sur l'horizon du prochain Conseil des ministres, ballotté entre les différents *lobbies*, l'Etat se montre incapable de mettre en œuvre une politique publique cohérente, c'est-à-dire à long terme, assurant la viabilité et le développement de nos grandes entreprises sur le marché domestique et mondial.

Les pays voisins proclament leur libéralisme mais conduisent, dans les faits, une stratégie cohérente et coopérative pour permettre à leurs entreprises de lutter victorieusement dans la bataille concurrentielle. Nous, nous nous payons de mots et sommes incapables de gérer intelligemment et stratégiquement notre portefeuille d'activités publiques.

Nous en sommes au degré zéro de la gestion sociale innovante. Dans tous les manuels de management, l'accent est mis sur l'importance capitale de la mobilisa-

tion des salariés au service du changement, de l'adaptation et du développement. Et ces leçons que nous donnent les professeurs libéraux des *business schools* américaines, nous qui prétendons être les chantres d'un modèle social exemplaire, nous ne les appliquons pas ! Ce qui fait moderne, en France, aujourd'hui, c'est ce qui passe pour ringard et inefficace partout ailleurs : la précarisation des salariés, le combat contre les syndicats, la boucherie sociale. C'est tout l'inverse qu'il faudrait faire !

Nous sommes entrés dans l'ère du mépris, avec des élites dirigeantes persuadées de détenir la vérité du modernisme et de se heurter à des syndicats aveugles et irresponsables et à des salariés ignorants et conservateurs.

Rien de tout cela n'est vrai. Oui, les salariés de ces entreprises ont peur de l'avenir. Faut-il les en blâmer ? Oui, les syndicats n'ont pas confiance dans des directions ou des autorités de tutelle sur la stratégie desquelles ils ne voient pas clair. Franchement, ont-ils tort ?

Il faut, c'est évident, moderniser nos entreprises publiques. Mais cette modernisation n'est viable que si elle est portée par les salariés. Et pour cela il faut, d'une part, obtenir leur consensus sur les objectifs et les méthodes, et d'autre part, faire en sorte qu'ils y trouvent leur compte, en termes de lisibilité, de sécurité, de reconnaissance et de participation. On ne fait pas le bonheur des peuples malgré eux. On ne modernise pas une entreprise contre ses salariés.

En résumé, les doctrinaires du libéralisme ont commis trois erreurs en matière de service public :

D'abord, de vouloir plaquer des schémas théoriques d'organisation concurrentielle et de privatisation qui accroissent la complexité sans aucun bénéfice, alors qu'une stratégie pragmatique de clarification des missions et des charges permettrait d'adapter beaucoup plus efficacement notre secteur public aux concurrents et aux opportunités d'une économie ouverte.

Ensuite, de démanteler, avec un libéralisme ingénu, nos opérateurs publics pour faire l'économie d'une vraie réflexion et d'une véritable action de modernisation de l'action publique. Celles-ci auraient fait de l'Etat un Etat stratège, capable de conduire des politiques publiques cohérentes pour permettre à nos opérateurs de se battre efficacement contre la concurrence.

Enfin, à rebours des évolutions sociologiques les plus manifestes, c'est-à-dire des progrès de formation et d'information des salariés, de ne pas comprendre que la puissance des entreprises repose sur la force de leur consensus social et que la participation des salariés et de leurs représentants aux réflexions et aux choix stratégiques, la sécurité qui leur est apportée en termes d'emplois, de rémunération, de carrière, d'intéressement aux résultats, ne sont pas des freins à la modernisation, mais les conditions d'une adaptation réussie.

Messieurs les idéologues, un peu de bon sens, un peu de réalisme, un peu de sensibilité sociale. Sinon, dans les secteurs clés de l'économie – l'électricité, les télécoms, les transports –, aurez été les fossoyeurs de la cohésion sociale et, par la même occasion, de la puissance économique française ; bref, les fossoyeurs de nos intérêts nationaux.

S'agissant de France Télécom, entreprise bénéficiaire de près de 10 milliards cette année, quatrième opérateur mondial, sous statut public, dont 75 p. 100 des salariés avaient déjà dit non au projet de privatisation voulu par M. Longuet, quatre thèmes cristallisent les débats.

Le premier d'entre eux, le plus choquant assurément, est le rapt de l'Etat sur les retraites des employés de France Télécom. En versant dans le puits sans fond de vos déficits l'argent que France Télécom avait par précaution économisé pour payer les retraites de ses agents et en exigeant de cette entreprise, au moment même où elle était confrontée à la concurrence, d'emprunter des dizaines de milliards de francs pour assurer les fins de mois de votre budget, vous l'avez probablement gravement torpillée. Savez-vous, comme l'ont dit bien des orateurs à cette tribune, que l'image de France Télécom en a été altérée ?

Vous pouvez en être fier. Votre projet, à peine annoncé, est déjà néfaste à l'entreprise !

J'aborderai maintenant successivement la question de l'ouverture à la concurrence, des alliances internationales et de l'emploi.

Selon François Fillon, dans la perspective de l'ouverture à la concurrence des services téléphoniques, début 1998, le statut de l'entreprise doit évoluer pour lui permettre d'avoir les mêmes armes que ses concurrents. Pour nous, socialistes, c'est moins le statut de l'entreprise que son organisation interne, l'adaptation de l'offre, la capacité de recherche-développement et la motivation du personnel, qui feront la différence dans un environnement concurrentiel. Les problèmes de réactivité et de management sont prioritaires. De plus, si France Télécom est en danger, on voit mal pourquoi le Gouvernement cherche à mettre en place un cadre le pénalisant au profit des nouveaux concurrents.

Enfin, au sujet de l'autonomie accrue de gestion, il ne faut pas confondre évolution du statut et capacités de gestion. Pour le moment, France Télécom ne dispose pas d'une culture managériale et ne gère pas de façon satisfaisante son personnel. C'est à ces problèmes qu'il convient de remédier en priorité.

En ce qui concerne les alliances internationales, il convient de remarquer qu'avec son statut actuel, France Télécom a su nouer nombre d'alliances et s'implanter dans différents pays au niveau mondial. L'argument de l'échange du capital ne semble pas recevable : dans le monde actuel, il n'existe aucun exemple de ce type. On peut d'ailleurs s'interroger sur la réelle volonté de Deutsche Telekom de nouer des participations croisées avec France Télécom, compte tenu des soubresauts que vous imprimez à cette entreprise.

Mme Ségolène Royal. Eh oui ! vous la déstabilisez !

M. Henri Emmanuelli. On ne vous prend pas très au sérieux. Vous faites peur ; vous faites fuir.

D'ailleurs, le différend Havas-CLT dans la télévision numérique montre que même les participations croisées ne sont pas des garanties quand il y a divergence de stratégie. Le Gouvernement ne croit pas réellement que la présence de l'Etat derrière France Télécom puisse avoir un effet de blocage au niveau des alliances et des prises de participation à l'international, puisqu'il maintient sa participation à la hauteur de 51 p. 100. Ajoutons qu'après sa transformation en société anonyme, France Télécom ne bénéficiera plus de conditions de prêt aussi avantageuses qu'aujourd'hui.

Enfin, il n'est pas certain, comme l'affirme M. Bon, l'homme qui manifesta, aussi bien à la tête de Carrefour que dans sa gestion de l'ANPE, un souverain mépris des hommes et de leurs droits, « que la concurrence fera grandir le marché et que si on est dégourdi, on pourra créer des emplois ». Au contraire, s'il allait à son terme, le

processus de privatisation aurait des conséquences incalculables sur le personnel et son avenir, et en premier lieu sur l'emploi.

M. Julien Dray. Ça c'est vrai !

M. Henri Emmanuelli. Le précédent d'ATT, qui a licencié 40 000 personnes en un seul jour pour faire grimper les valeurs de la société à Wall Street, n'est guère rassurant. Il est évident que le changement de statut vise d'abord à pouvoir licencier pour embaucher du personnel précaire. On peut aussi remarquer que le changement de statut aura pour conséquence de rendre plus important pour l'avenir de l'entreprise le cours de l'action que les ratios de productivité classique, domaine où France Télécom est sans doute meilleure que BT et Deutsche Telekom.

On peut enfin s'interroger sur la garantie avancée par le Gouvernement quant au maintien du statut de fonctionnaire. A partir du moment – et je l'ai déjà dit tout à l'heure en réponse à l'un d'entre vous – où il y aura des actionnaires privés, combien de temps peut-on penser qu'ils accepteront du personnel qui a la garantie de l'emploi et qui possède un système de retraite différent de celui du privé ? Que fera-t-on lorsqu'ils expliqueront aux fonctionnaires qu'ils doivent renoncer à leur statut ?

Non, vraiment, il faut désormais une autre politique et une autre majorité pour la soutenir si nous voulons éviter tous ces inconvénients.

Mais disposons-nous seulement des marges de manœuvre d'un pays puissant ? Après être parvenus à augmenter la dette publique de près de 1 500 milliards en seulement trois ans, soit un quasi-doublement et un rythme cinq fois plus élevé que celui sur lequel nous avons, nous, contenu sa progression, après avoir creusé le déficit de l'Etat de 1 550 milliards sur une seule législature, soit un triplement par rapport à ce à quoi la gauche avait dû se résoudre entre 1988 et 1993, après avoir multiplié les prélèvements supplémentaires – 90 milliards de plus avec M. Balladur et 130 milliards de plus avec vous – sans empêcher, autrement que par des manipulations statistiques,...

M. Julien Dray. C'est vrai !

M. Henri Emmanuelli. ... le chômage de continuer sa course et le déficit de la sécurité sociale de réapparaître, la droite en est revenue à son sport préféré : l'illusion.

Vous annoncez depuis quelques jours que si les Français votent bien en 1998,...

M. Julien Dray. Tout ira mieux !

M. Henri Emmanuelli. ... on les rasera gratis. Débarrassés de notre « mauvaise graisse », après avoir pratiqué des coupes aveugles sur les dépenses de solidarité, comme le logement, ou d'avenir, comme la recherche et l'éducation, nous pourrions envisager le temps des vaches grasses pour votre seconde législature !

Promesses,...

M. Julien Dray. Quand tu nous tiens !

M. Henri Emmanuelli. ... annonces, mensonges, c'est désormais votre litanie.

Mais attention ! même vos mirages sont sélectifs. Ils ne s'adressent pas à tout le monde. Si les rares abattements en faveur des salariés que permettaient les règles de l'impôt sur le revenu sont supprimés, comme on nous l'annonce, les niches fiscales pour les entreprises, les exonérations pour les personnels de maison,...

M. Julien Dray. Les quirats pour les bateaux !

M. Henri Emmanuelli. ... ou la défiscalisation des SICAV et des investissements de luxe dans les DOM demeureront.

La TVA aurait pu être le premier chantier de ce que je n'ose appeler un retour à la normale, puisque vous avez augmenté les prélèvements de 200 milliards en deux ans et ne promettez de les baisser que de 20 en cinq ans.

M. Julien Dray. Pas besoin d'avoir fait maths sup pour comprendre !

M. Henri Emmanuelli. Mais il n'en sera rien. En deux ans, 200 milliards de plus. Que dis-je ? 220 milliards !

M. Yves Verwaerde. Il faut expliquer longuement !

M. Henri Emmanuelli. Les 90 milliards d'impôts supplémentaires issus de ce que j'appellerais la signature Sarkozy-Balladur, et les 130 milliards de prélèvements supplémentaires signés Juppé-Madelin-Lamassoure, puis Arthuis. Je ne fantasme pas, je ne fabule pas, il sont bien inscrits dans la réalité comptable de ce pays, et surtout dans le porte-monnaie des Françaises et des Français !

M. Julien Dray. N'est-ce pas, monsieur Besson ?

M. Henri Emmanuelli. Connaissez-vous deux gouvernements successifs qui, en trois ans, ont réussi à imposer 220 milliards de fiscalité supplémentaires ?

M. Julien Dray. Balladur-Juppé !

M. Henri Emmanuelli. A ma connaissance, il n'y en a pas : même pendant les années de crise et de guerre, on n'avait pas fait pire. De sorte que lorsqu'on entend l'un d'entre vous, fût-ce le premier, c'est-à-dire M. le Premier ministre, venir ici nous expliquer benoîtement qu'il paie la facture des socialistes,...

M. Yves Verwaerde. Il a raison !

M. Henri Emmanuelli. C'est vous qui le dites ! En être réduit à ces arguments misérables, quand on a à son actif 220 milliards de prélèvements, c'est sans précédent !

M. Julien Dray. C'est incroyable ! C'est de la gabegie, de l'incompétence !

M. Henri Emmanuelli. Et si j'ai bien compris, ce n'est pas fini ! Avoir un tel déficit budgétaire, malgré les privatisations, c'est-à-dire malgré la liquidation de la thésaurisation que nous avons faite, car vous êtes en train de revendre soit les entreprises créées par d'autres à la Libération soit celles qui ont été nationalisées en 1981 !

M. Julien Dray. En deux ans, gaspiller autant d'argent ! Qu'ont-ils bien pu faire ?

M. Henri Emmanuelli. Qu'en serait-il, de ce déficit, si vous n'aviez pas eu la cagnotte de vos prédécesseurs ?

M. Yves Verwaerde. Oh ! la cagnotte !

M. Henri Emmanuelli. Oui ! la cagnotte énorme de vos prédécesseurs !

Et non seulement vous dilapidez ce que nous avons amassé, mais vous vous promenez en répétant : nous payons la facture des socialistes.

Mes chers collègues de la majorité, à considérer aujourd'hui l'opinion des Français sur le Président ou sur le Premier ministre, j'ai l'impression que votre argument sur la facture des socialistes ne passe plus !

M. Yves Verwaerde. Il y a trois ans qu'ils ont tranché !

M. Henri Emmanuelli. Ils vont le faire à nouveau très vite !

M. Roland Nungesser. Quand on aura fini de payer vos dettes, ça ira mieux !

M. Henri Emmanuelli. A 28 p. 100 d'opinions favorables, votre Premier ministre devient une institution en danger ! Et tout le monde n'a pas encore compris ! Mais au fil des jours, et surtout de la succession de prélèvements, nul doute que cela se produise.

Je trouve cela ahurissant dans ce pays, où nous avons une presse et une télévision libres, des gens qui ont été à l'école, des chiffres qui, depuis que les Arabes nous les ont appris, n'en déplaît à M. Le Pen, veulent dire quelque chose, bref, tous les éléments pour mener un débat politique minimum.

M. Roland Coche. N'importe quoi !

M. Henri Emmanuelli. Je ne vais pas jusqu'à demander de la bonne foi, ce serait trop !

Les prélèvements dont je viens de parler, ils existent bien ! Vous en savez quelque chose puisque vous les avez votés, vous les avez rencontrés – ce n'est pas comme Dieu ! Et vos électeurs le savent !

Regardez, en matière de sécurité sociale, où en est le Gouvernement : il annonce un déficit de plus de 50 milliards...

M. Julien Dray. 58 milliards ! On était à 17 milliards à Noël !

M. Henri Emmanuelli. ... parce que vous n'avez pas eu le courage d'affronter certains lobbies et de faire ce qu'il fallait pour enrayer la croissance des dépenses médicales. Mais c'est difficile, n'est-ce pas, d'aller contre ses amis, de tourner le dos aux promesses catégorielles que l'on a faites.

M. Roland Coche. Les réformes que nous n'avez pas su faire, il faut bien qu'on les fasse ! Et il y faut du courage !

M. Yves Verwaerde. Vous avez été vexés par l'excellent discours du Premier ministre, il a été tellement meilleur que vous !

M. Julien Dray. Ce ne sont pas des réformes, ce sont des régressions !

M. Henri Emmanuelli. Nous ne pouvons pas à la fois avoir pillé les finances publiques, comme vous le disiez quand vous étiez dans l'opposition, et ne pas avoir eu le courage de faire des prélèvements ! Il va bien falloir un jour choisir votre discours !

M. Julien Dray. Vous en changez tous les jours !

M. Yves Verwaerde. Et vous, vous changez de sujet !

M. Julien Dray. Pas du tout !

M. Henri Emmanuelli. Mais tout cela n'est pas sérieux ! Vous essayez d'expédier en catimini une loi sur France Télécom en prétextant la fin de la session et l'imminence des vacances.

Mme Ségolène Royal. C'est scandaleux !

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas un hasard si tous les plans de licenciement arrivent maintenant...

M. Julien Dray. Evidemment !

M. Henri Emmanuelli. ... et si vous avez gardé ce texte de loi pour la fin. Vous avez dû penser que la perspective des départs d'été calmerait les ardeurs. Il n'en est rien ! Nous sommes là et nous comptons nous incruste...

M. Julien Dray. Toute la semaine !

M. Pierre Rémond. Vous avez raison ! J'y suis, j'y reste !

M. Henri Emmanuelli. ... parce qu'il s'agit de quelque chose d'important et de sérieux.

Selon les dernières prévisions, nous n'aurons que 1 p. 100 de croissance ; c'est une catastrophe.

M. Yves Verwaerde. Le temps de parole n'est pas limité, malheureusement !

M. Julien Dray. Pour la qualité, il n'y a pas de limitation !

Mme Ségolène Royal. C'est la liberté d'expression !

M. Henri Emmanuelli. Ecoutez bien : 1 p. 100 de croissance ! Après avoir fait des moulinets de bras tout l'automne et tout l'hiver, et annoncé aux Français qu'il fallait consentir des sacrifices pour renouer avec la confiance ! Souvenez-vous de la campagne de M. Chirac : votez à droite, la confiance sera de retour. Résultat, 130 milliards de prélèvements – cotisations sociales plus impôts. Avec 1 p. 100 de croissance, vous aurez une chute vertigineuse des recettes fiscales et vous ne pourrez pas, par conséquent, rattraper le déficit budgétaire, pas plus, nous le savons désormais, que les déficits sociaux.

Alors, qu'allez-vous inventer à l'automne...

M. Julien Dray. Des prélèvements !

M. Henri Emmanuelli. ... pour expliquer aux Françaises et aux Français que cette politique est judicieuse ?

M. Roland Nungesser. Qui a laissé filer les déficits sociaux ?

M. Henri Emmanuelli. Je n'ose imaginer ce qu'on aurait dit si les gouvernements socialistes avaient été aussi médiocres, aussi inefficaces, aussi limités dans leur action, aussi irresponsables dans leurs décisions ! Beaucoup de Français qui n'avaient pas encore compris commencent à se rendre compte, car, à défaut de l'entendement, la souffrance est une pédagogie forte.

A mon avis, vous devriez faire preuve d'un peu d'humilité. Tant d'erreurs cumulées, tant de mauvais résultats, c'est sans précédent !

M. Julien Dray. Tableau d'honneur !

M. Henri Emmanuelli. Je comprends que le retour dans vos circonscriptions soit difficile, car il doit être difficile de s'expliquer avec ses mandants.

Voilà, mesdames, messieurs, les quelques arguments que je voulais soumettre à votre réflexion.

Monsieur le ministre, nous demandons le renvoi en commission car nous essayons de faire en sorte que ce texte de loi ne soit pas voté, parce que nous pensons que nous franchirions une ligne au-delà de laquelle il serait difficile de revenir en arrière : la privatisation.

Je ne sais pas pour quelle raison, car ce n'était ni dans votre culture politique, ni dans vos intentions, vous en êtes arrivés là. Mais ce que je sais, c'est que vous allez commettre un mauvais coup contre la France. Nous allons, nous, modestement, essayer de nous y opposer.

C'est vrai, dans cette assemblée, nous sommes ultraminoritaires. Vous êtes ultramajoritaires. La démocratie française est un peu boiteuse. Elle ne s'est jamais remise d'une conception du pouvoir héritée en droite ligne de la monarchie : tout le pouvoir pour la majorité, aucun pour l'opposition. C'est une réalité, historique, qui ne vous est d'ailleurs pas imputable.

A ceux qui penseraient que nous ne faisons qu'amuser la galerie, je demande de comprendre que nous n'avons pas d'autre moyen de procéder dans une affaire que nous jugeons extrêmement grave. Qu'il s'agisse des télécommunications ou d'EDF, ce que vous avez fait, messieurs du Gouvernement, et mesdames et messieurs de la majorité qui les soutenez, c'est un mauvais coup porté aux intérêts de ce pays.

Je ne comprends pas que certains hommes qui se réclament du gaullisme puissent en arriver là ! (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Roland Nungesser. Ce n'est pas à vous de nous donner des leçons de gaullisme !

M. Julien Dray. Il y a des vérités qui font mal !

M. Henri Emmanuelli. Pensez ! Si de Gaulle avait assisté à cette histoire de pilier européen de la défense...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est lui qui l'a voulu !

M. Henri Emmanuelli. ... avec, en outre, l'autorisation du conseil de l'OTAN pour utiliser ses moyens !

M. Yves Verwaerde. On change complètement de sujet !

M. Roland Nungesser. Les choses changent ! Le général de Gaulle disait : « Les choses étant ce qu'elles sont » !

M. Henri Emmanuelli. Quoi qu'il en soit, nous voterons pour la motion de renvoi en commission et contre votre projet, qui, je le répète, est un mauvais coup contre la France, monsieur le ministre. Je sais que vous ne ferez pas marche arrière. Je ne vous le demande pas, ce serait puéril et ridicule. En tout cas, je ne voudrais pas être à votre place ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est M. le rapporteur.

M. Claude Gaillard, rapporteur. J'ai écouté avec intérêt les propos de M. Emmanuelli, mais je n'y ai pas trouvé beaucoup d'arguments justifiant le renvoi en commission.

M. Julien Dray. Vous n'avez pas bien cherché !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Au surplus, il a fallu attendre plus d'une heure pour entendre parler de France Télécom ! Je regrette, monsieur Emmanuelli, que des problèmes d'avion ne vous ait pas permis d'entendre, ce matin, ce que je me suis attaché, modestement, à expliquer.

Avec pragmatisme, j'ai fait moi-même la distinction entre l'évolution nécessaire de France Télécom et celle qui se dessine à EDF, distinction que, pour partie, vous avez reprise, monsieur Emmanuelli. Mais j'ai trouvé votre ton et votre façon de faire, si vous n'y voyez pas d'offense, un peu trop moralisateurs et suffisants.

M. Julien Dray. Ce n'est pas vrai !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je veux bien admettre que nous n'avons pas toujours raison mais j'ai du mal à croire que nous aurions toujours tort et vous toujours raison !

M. Julien Dray. Ce n'est pas ce que nous avons dit ! Mais vous ne voulez pas répondre !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Ce lieu doit être un lieu de débat où l'on s'exprime et où l'on s'écoute.

A travers les exemples que vous avez pris qui, pour l'essentiel, n'ont rien à voir avec France Télécom, vous avez fait la démonstration du contraire de votre argument central.

Ainsi vous avez évoqué le problème de la sidérurgie entre 1974 et 1981, que, en tant que Lorrain, je connais bien. A l'époque, quand le Gouvernement a voulu faire évoluer la sidérurgie, il a suscité des oppositions très fortes. Le candidat François Mitterrand, à Longwy, expliquait que ce n'étaient pas 15 ou 16 millions de tonnes qu'il fallait produire mais 22 à 24 ! Or que s'est-il passé en 1983-1984, avec ce que l'on appelait chez nous le plan Fabius ? On a demandé à un sidérurgiste, qui l'a fait avec courage, de fermer des usines – dont une dans ma circonscription – où travaillaient 4 000 ou 5 000 ouvriers.

Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est éviter cela. L'avenir se prépare. Il ne faut pas gérer au jour le jour selon la logique du « à chaque jour suffit sa peine » !

M. Yves Verwaerde. Ça, ils ne veulent pas l'entendre !

M. Henri Emmanuelli. Puis-je vous interrompre, monsieur le rapporteur ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Contrairement à Mme Royal, je me laisse volontiers interrompre, monsieur Emmanuelli !

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Henri Emmanuelli. On ne va pas refaire 1981...

M. Claude Gaillard, rapporteur. C'est vous qui l'avez évoqué !

M. Henri Emmanuelli. ... mais souvenez-vous, monsieur Gaillard, dans quel état était la sidérurgie privée en 1981. Je travaillais alors dans la banque et j'ai vu des entreprises privées du secteur sidérurgique dont la dette était supérieure au chiffre d'affaires. Voilà ce que nous avons dû récupérer !

Alors, si vous voulez parler de la sidérurgie, commencez par nous raconter la triste faillite du secteur privé et expliquez-nous comment il a fallu l'intervention publique pour sauver la situation, non sans difficultés, je vous l'accorde. Sur le plan social, c'était tout de même quelque chose. Si les actionnaires privés étaient restés là, cela aurait été plus brutal. Les licenciés de Moulinex n'auront sûrement pas les mêmes garanties que ceux de la sidérurgie.

Ne faites donc pas les historiques à moitié ! Faites-les complètement.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Vous non plus, ne les faites pas à moitié ! La capacité d'anticipation n'était, de toute évidence, pas votre point fort.

Sur la logique de gestion, vous avez dit vous-même tout à l'heure que l'Etat avait souvent quelques difficultés à gérer convenablement les entreprises. Avec un Etat actionnaire à 51 p. 100 et un actionariat privé, on pourra avoir les avantages des deux systèmes.

Ce projet de loi n'arrive pas par hasard. Le ministre l'avait annoncé depuis un certain temps.

M. Julien Dray. C'est vrai !

M. Claude Gaillard, rapporteur. J'avais dit moi-même qu'il y aurait continuité entre la loi sur la réglementation et la loi sur le statut. Il s'agit simplement de construire pour faire face et non de s'attacher à une politique de bonne conscience et de bonne foi.

Vous avez beaucoup plaidé pour le service public. On peut en parler de façon incantatoire. Il résiste quand il est financé. Comme je l'ai dit ce matin, la SNCF n'assure pas bien le service public.

M. Julien Dray. Tout à fait !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Chacun, dans sa circonscription, a eu des gares fermées, des arrêts supprimés et autres. L'entreprise publique sous monopole n'est donc pas forcément la meilleure réponse pour assurer un service public.

Aujourd'hui, on s'attache à ce que ce qui risque de fuir, en termes d'activité, soit contraint de financer le service public. Cela a été défini dans la réglementation. Toute votre argumentation sur le service public n'est donc pas bonne puisque nous nous sommes attachés, nous, à le financer.

Dans cette opération, c'est bien le pragmatisme qui a guidé le Gouvernement et qui me conduit à le suivre. Dans l'ensemble de vos argumentations, je vois bien une variante à la déclaration de M. Fabius, la semaine dernière, dans le cadre d'une motion de censure, mais en rien un motif de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. M. Emmanuelli a défendu une motion de renvoi en commission. Le rapporteur, au nom de la commission, vient d'indiquer qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer ce texte en commission. Le Gouvernement n'a rien d'autre à ajouter sur ce point.

Quant aux armes dont dispose l'opposition pour faire entendre sa voix, monsieur Emmanuelli, j'ai regretté pendant près de quatorze ans, sur ces bancs, de ne pas avoir la possibilité d'engager avec le Gouvernement, comme c'est le cas dans d'autres pays, un dialogue constructif permettant d'aboutir à un accord, au moins sur les questions essentielles. Je voudrais vous raconter, mais sûrement le savez-vous, compte tenu de votre grande culture, comment nos voisins allemands ont élaboré le texte qui a conduit à la nouvelle réglementation des télécommunications et à la privatisation de Deutsche Telekom. Il y a eu une négociation politique entre le parti socialiste et le parti conservateur...

M. Henri Emmanuelli. Cela n'a pas porté bonheur aux socialistes allemands !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... et ils sont parvenus à un accord politique qui, aujourd'hui, se met en œuvre avec...

Mme Ségolène Royal. ... 45 000 suppressions d'emploi !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... le soutien de l'ensemble du Parlement allemand. Comme j'aurais aimé que nous ayons pu engager un dialogue de ce type, mais, à l'évidence, ce n'est pas dans cette direction que nous allons.

Mme Ségolène Royal. Heureusement !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Un dernier mot pour vous rafraîchir la mémoire : le pilier européen de la défense, c'est une invention du général de Gaulle. Cela s'appelait le plan Fouchet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. A d'autres !

M. Julien Dray. Il était indépendant des Etats-Unis, ce qui n'est pas le cas du vôtre. C'est juste une petite nuance.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à Mme Ségolène Royal, pour le groupe socialiste.

Mme Ségolène Royal. Le groupe socialiste votera la motion de renvoi en commission, et je voudrais m'arrêter un instant sur de récentes déclarations de M. Philippe Séguin, dont vous êtes un ami proche, monsieur le ministre.

Dans un grand journal de l'après-midi, j'ai découvert quelques déclarations assez stupéfiantes, en liaison avec nos débats.

Vous avez exprimé à plusieurs reprises votre volonté de défendre le service public, et vous faites le contraire, nous l'avons démontré au cours de ces motions de procédures, dans le texte de loi que vous nous proposez. A un certain stade de grand écart entre les discours tenus et les actes, la politique devient insupportable.

Alors que vous, qui êtes l'un de ses plus proches, êtes en train de défendre le cheminement de privatisation de France Télécom et sa mise sur le marché, M. Séguin déclare à Francfort qu'il juge cette Europe trop passive face à la pression des marchés des capitaux, il se permet d'exalter une Europe dont les références seraient la solidarité, la protection sociale, l'économie sociale de marché, voire la cogestion et le service public, il dit que cette Europe doit signifier quelque chose de bien plus décisif que de simples atouts commerciaux et qu'elle est un modèle à proposer aux autres peuples. Le service public et sa défense, cela constitue précisément ce modèle que nous devrions proposer aux autres peuples !

Nous prenons date aujourd'hui. Lors de la campagne des élections législatives, dans moins de deux ans...

M. Joseph Klifa. Ils ne pensent qu'à ça !

M. Claude Gaillard, rapporteur. C'est une idée fixe.

M. Julien Dray. Oui, je ne pense qu'à ça !

Mme Ségolène Royal. ... ne venez pas nous entonner à nouveau le refrain de la défense du service public, voire, comme l'a dit M. Philippe Séguin, de la nationalisation du secteur de la distribution de l'eau.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. On s'égare !

Mme Ségolène Royal. Mais non !

Où sont donc ces grands principes ? Il faut renvoyer ce texte en commission pour que vous nous expliquiez comment, à partir du dispositif que vous proposez, le service public ne recule pas.

Le parti socialiste est opposé à la privatisation et à la mise sur le marché en raison des risques que le changement de statut fait peser sur le service public, sur les usagers et sur l'emploi.

Nous contestons également la procédure d'urgence que vous utilisez. Quelle urgence, monsieur le ministre ? Pourquoi priver ainsi le Parlement de ses droits les plus élémentaires ? C'est en raison de cette procédure d'urgence, c'est-à-dire un examen insuffisant de la loi, que nous réclamons le renvoi en commission.

Le statut actuel de France Télécom lui a permis de concilier efficacement ses missions d'intérêt général et sa performance économique. Le statut public d'une entreprise – c'est notre intime conviction – n'est pas incompatible avec l'efficacité économique. Avec 150 000 salariés et 30 milliards de francs d'investissement par an, France Télécom est le quatrième opérateur mondial, ce qui prouve que statut public, performance et égalité des usagers sont compatibles.

Nous ne le redirons jamais assez : cette privatisation ne découle nullement des règles communautaires, elle est tout simplement liée au profit que tireront du démantèlement de ce service public des industriels proches du pouvoir en place qui sont à l'affût de cette nouvelle proie.

Elle aura pour conséquence l'augmentation de la facture payée pour les appels locaux, la remise en cause de l'égalité devant les prix, la suppression d'emplois comme en Grande-Bretagne et en Allemagne, car c'est l'une des conditions du maintien des cours en bourse.

Le processus en cours n'est d'ailleurs pas irréversible et, le moment venu, nous réintégrerons France Télécom dans le secteur public car, aujourd'hui, face aux difficultés sociales, la vraie question est de savoir dans quel domaine étendre le service public et non pas de rechercher, pour des raisons idéologiques, à mettre partout la logique du marché.

Ce renvoi en commission, nous le souhaitons également parce que tous les amendements que nous avons déposés n'ont pas été suffisamment examinés. Tout à l'heure, en commission, la totalité des amendements déposés par le groupe socialiste ont été refusés.

M. Joseph Klifa. Sauf un !

Mme Ségolène Royal. Sauf un, en effet, sous condition ! Nous y reviendrons tout à l'heure !

Pour vous contraindre à ce débat que vous voulez escamoter par cette procédure d'urgence, le groupe socialiste a déposé un demi-millier d'amendements...

M. Claude Gaillard, rapporteur. Ce n'est pas si terrible !

Mme Ségolène Royal. ... et j'espère que ce débat que vous refusez, les Français pourront l'avoir grâce à la procédure parlementaire.

M. Julien Dray. Très bien !

M. le président. M. Emile Zuccarelli, par déontologie, a renoncé à s'exprimer pour ne pas engager l'ensemble du groupe République et Liberté.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la motion de renvoi en commission.

(La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.)

Mme Ségolène Royal. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. Vous l'avez, madame Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, compte tenu de ce rejet, afin que nous puissions examiner l'ensemble des amendements, nous souhaitons une suspension de séance d'une heure.

M. le président. Madame, vous savez quel souci j'ai d'être obligeant, mais je me permets d'attirer votre attention sur le fait que, avant l'article 1^{er}, il y a toute une série d'amendements dont vous êtes l'unique auteur.

Mme Ségolène Royal. Ce sont des amendements collectifs !

M. le président. Je ne porte pas de jugement de valeur !

Je suppose, rationnellement, que vous avez eu l'occasion d'y réfléchir avant de les déposer (*Sourires*), et une heure pour les examiner, cela me paraît un peu beaucoup !

Pour vous conforter simplement dans l'idée que vous avez eue en les déposant, une suspension d'une quinzaine de minutes me paraîtrait convenable.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à dix-neuf heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

Discussion des articles

M. le président. J'appelle maintenant, dans les conditions prévues par l'article 91, alinéa 9, du règlement, les articles du projet de loi dans le texte du Sénat.

Avant l'article 1^{er}

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 69, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Les services publics, notamment celui des télécommunications, sont la traduction des valeurs communes qui fondent notre République. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Cet amendement, comme les suivants, a pour objet de poser le problème de fond du maintien des services publics dans notre pays. Ces derniers, notamment celui des télécommunications, sont en effet la traduction des valeurs communes qui fondent notre République.

Vous avez dit à plusieurs reprises, monsieur le ministre, que vous étiez attaché au service public. Vous avez même protesté lorsque nous vous avons indiqué que votre projet de loi conduisait inéluctablement à la privatisation. Vous avez, là, l'opportunité de mettre en accord vos actes avec vos déclarations.

Par cette série d'amendements qui sont absolument essentiels à nos yeux, nous souhaitons vous donner l'occasion de vous expliquer sur votre détermination – ou, au contraire, sur votre absence de détermination – à préserver l'avenir du service public.

La notion de service public est inscrite dans notre Constitution et, par conséquent, nous ne saurions accepter un recul en ce qui concerne le secteur essentiel des télécommunications.

Je vous rappelle que des discussions ont eu lieu au niveau européen, notamment pour modifier les traités afin de faire émerger une notion de service universel qui aurait été à égalité avec le principe de la libre concurrence.

En permettant l'adoption de ces différents amendements, vous prouveriez, monsieur le ministre, que vos intentions sont conformes à vos propos et manifesteriez ainsi la volonté politique du Gouvernement de préserver l'existence des services publics.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission a repoussé cet amendement, parce que les valeurs communes qui fondent notre République vont bien au-delà de la notion de service public, et parce qu'il n'a pas de liens très directs avec le projet de loi dont nous discutons. Je rappelle que nous avons déjà repoussé des amendements de ce type lors de la discussion du projet de loi relatif à la réglementation.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Comme le groupe socialiste n'a pas réussi à synthétiser sa conception du service public, il est obligé de recourir à soixante amendements pour exprimer ce qu'elle recouvre à ses yeux. C'est, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, se livrer à un exercice inutile, voire dangereux.

La loi de réglementation, que le Parlement a adoptée, définit de manière à la fois ambitieuse, concrète et précise ce qu'est le service public des télécommunications et comment il doit être exercé.

Vous aviez déjà, lors des débats sur cette loi de réglementation, tenté cet exercice de définition, qui est forcément réducteur et qui revient, en réalité, à noyer les principes essentiels du service public dans une liste de principes et d'objectifs, dont la signification reste souvent à éclaircir. Vous renouvez ici votre tentative d'introduire de la confusion dans un texte clair, concis et précis, qui a pour objet d'adapter France Télécom à son nouvel environnement.

Je suis donc évidemment défavorable à cet amendement, comme je serai défavorable aux soixante prochains.

M. le président. Cette précaution oratoire est utile, monsieur le ministre, car la liste des amendements de ce type est longue.

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Selon un proverbe populaire, ce qui se comprend bien s'énonce clairement.

Par nos amendements, nous essayons justement de faire en sorte que l'ensemble du dispositif mis en place par le Gouvernement respecte un certain nombre de principes. Nous pensons que ces principes doivent être rappelés avant d'entrer dans le vif du sujet.

D'un certain point de vue, ces amendements sont dans le droit-fil de ce qui a été à un moment donné la réflexion de la majorité, puisqu'elle estimait nécessaire d'introduire dans la Constitution la notion de service public à la française pour se doter des moyens juridiques nécessaires pour discuter avec Bruxelles. Il est vrai que c'était en d'autres temps, que les pressions qui s'exerçaient à l'époque sur le Gouvernement étaient tout autres, et que celui-ci peut estimer, maintenant que la rue est retournée au travail, qu'il y a moins d'urgence à donner suite à ses belles paroles.

Toujours est-il qu'il nous semble nécessaire de rappeler par cet amendement, qui devrait faire l'objet d'un consensus de la part de l'Assemblée, que les services publics, notamment celui des télécommunications, sont la traduction des valeurs communes qui fondent notre République. Bien entendu, ce n'est pas exclusif. Mais, comme nous l'avons dit à maintes reprises, ce principe fondateur est l'un des éléments du pacte républicain.

Rappeler un tel principe permettrait de matérialiser l'attachement que porte notre assemblée à la notion de service public, qui est une des conditions de l'égalité, et sa volonté de rester fidèle à l'article 1^{er} de la Constitution qui rappelle justement la nécessaire égalité de tous les citoyens.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 69. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 60, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications permet l'expression des personnels. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Cet amendement vise à prévoir que le service public dans le domaine des télécommunications permet l'expression des personnels, en particulier pour préparer la modification des statuts. Nous pensons que les personnels de France Télécom ont été insuffisamment informés, qu'ils ne sont pas suffisamment éclairés, et nous verrons, au cours de ce débat parlementaire, que plusieurs dispositions sont particulièrement floues.

Nous estimons en particulier que la création d'une dichotomie au sein de France Télécom entre les différents statuts des personnels entraînera des difficultés internes, portera atteinte à l'unité de cette entreprise et, par conséquent, ne contribuera pas à sa performance.

Nous pensons que, dans un tel domaine, on aurait pu par exemple prévoir un référendum au sein de l'entreprise, afin que les personnels puissent s'exprimer en toute transparence et en toute clarté. Une telle procédure aurait été conforme à la notion de service public. Le service public doit en effet non seulement satisfaire les usagers, mais aussi recueillir l'adhésion des personnels à la politique suivie par l'entreprise, afin de conforter cette dernière et de la rendre plus performante. Il aurait fallu voir s'il y avait osmose entre la volonté du personnel et celle du Gouvernement, voir si, oui ou non, il y avait adéquation entre ces deux volontés.

Il y a une divergence fondamentale entre la réforme purement idéologique, politicienne, conduite par l'actuel gouvernement, et les intérêts du personnel, l'efficacité de l'entreprise et les services rendus aux consommateurs.

En affirmant le principe que le service public des télécommunications doit permettre l'expression du personnel, nous souhaitons que le Gouvernement renonce à son projet de loi et consulte le personnel de l'entreprise par référendum.

M. Emile Zuccarelli. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. L'expression des personnels dépasse la notion de service public et nous paraît aller de soi. Il faut garantir cette expression bien au-delà des services publics.

C'est la raison pour laquelle la commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. J'ai déjà indiqué que j'étais contre.

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour répondre à la commission.

M. Henri Emmanuelli. Mme Ségolène Royal vient de développer certains arguments, mais je m'étonne que la commission ait fait abstraction d'une dimension qui me semble essentielle.

J'ai dit tout à l'heure à la tribune – mais je ne crois pas être le seul de cet avis – que les services publics sont, dans la tradition française, un lieu où doivent se produire des avancées sociales.

Je ne crois pas qu'une entreprise de la dimension de France Télécom puisse donner le meilleur d'elle-même si son action et le choix de ses objectifs ne reposent pas sur

un large consensus à l'intérieur de l'entreprise. Il serait navrant que la France reste à la traîne au moment où certains pays réputés libéraux redécouvrent la nécessité non seulement de bien rémunérer les personnels pour en faire des consommateurs, mais aussi de les motiver pour en faire de bons producteurs.

Cet amendement a toute sa valeur et nous aimerions qu'il soit adopté. Cela donnerait au personnel la garantie que, dans les années à venir, il aura son mot à dire sur la gestion.

Je ne voudrais pas retarder ce débat. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

On a peu à peu proclamé la citoyenneté des femmes et des hommes dans le domaine politique et on a garanti leurs droits ; mais, pour l'extension de ces droits au domaine économique, en revanche, on en est toujours un peu au Moyen Âge, au pouvoir absolu, à la hiérarchie verticale et, finalement, il n'y a eu aucune démocratisation du pouvoir à l'intérieur des entreprises.

Ce sujet ne devrait pas vous laisser indifférent, monsieur le ministre, eu égard à la thématique de la famille politique à laquelle vous appartenez, qu'il s'agisse de la participation ou de l'affirmation de la nécessité de prendre en considération le point de vue des salariés. Je ne comprends donc pas votre refus un peu brutal et un peu hautain lorsque vous répondez par ces simples mots : « Le Gouvernement est contre. » Le sujet mériterait tout de même d'autres développements.

Si vous refusez cet amendement, cela signifie que vous ne souhaitez pas que le personnel ait son mot à dire sur les évolutions ultérieures de l'entreprise, tout simplement parce que vous savez fort bien que vous êtes en réalité sur le chemin de la privatisation et que vous risquez de trouver le personnel en travers de votre route.

Si cet amendement était pris en considération, les salariés de France Télécom y seraient certainement sensibles.

M. le président. La parole est à M. Julien Dray, pour répondre au Gouvernement.

M. Julien Dray. Le silence de M. le ministre m'étonne un peu.

Le rapporteur nous a répondu que l'expression des personnels dépassait la notion de service public. Certes, mais le service public doit être, du fait de la qualité des relations sociales qui y prévalent, une vitrine servant de référence.

Ceux qui ont créé les services publics ont également voulu montrer qu'on pouvait instaurer d'autres relations sociales que celles qui existent dans les entreprises de droit privé.

Si l'on est attaché à l'idée que France Télécom reste dans le secteur public, il est impératif de rappeler le principe de l'expression des personnels, donc de la qualité des relations sociales qui doit régner dans les entreprises publiques.

Vous affirmez que vous voulez préserver le statut des personnels ; il convient donc de prouver votre attachement à l'expression des personnels à l'intérieur de la nouvelle société que vous voulez créer. Si vous ne le faites pas, c'est qu'il y a anguille sous roche et que des mauvais coups se préparent pour l'avenir.

Ce qui fait la force de France Télécom, mais qui a peut-être aussi constitué l'un des éléments conduisant à sa privatisation, c'est le dynamisme des organisations syndi-

cales, et l'on a vu la force de ces organisations dans le secteur public aux mois de novembre et décembre derniers.

C'est là que le bât blesse ! Dans les entreprises publiques, où existent des traditions d'organisation, subsistent encore un esprit de résistance, une volonté de ne pas se laisser faire et de ne pas laisser s'établir des relations sociales de droit divin.

C'est peut-être cela qui explique l'impérieuse nécessité, pour vous, de changer le statut de France Télécom ; vous pensez sans doute que, grâce à la privatisation vous pourrez, à terme, en finir avec certaines organisations syndicales dérangeantes ou avec des rapports de force sociaux désagréables pour vous lorsque vous avez de mauvaises idées.

Nous savons tous que le secteur public a souvent servi de point d'appui, de référence au secteur privé. D'ailleurs, le patronat ne s'y trompe pas ; il sait que, lorsque le Gouvernement prend des décisions positives concernant les salaires de la fonction publique, cela servira de référence dans les négociations du secteur privé.

Voilà pourquoi nous sommes attachés à ce que le secteur public conserve ce caractère ; l'expression des personnels nous semble donc nécessaire. Le petit pas que vous êtes en train de faire risque sinon d'en annoncer d'autres qui remettront en cause un certain nombre de principes, au rappel desquels je suis certain que les organisations syndicales sont extrêmement attentives.

Vous vous êtes targués d'avoir organisé une large concertation. Vous nous avez expliqué que vous avez eu le temps de rencontrer beaucoup de monde, de discuter. Je rappelle que lorsque M. Quilès, ministre des télécommunications en 1990, a mis en place cette réforme, une large concertation avait eu lieu au sein de l'entreprise ; des milliers de salariés de l'entreprise avaient été consultés par une sorte de référendum, le ministre avait effectué des visites, le dialogue avait été ample, les assemblées générales ouvertes et les salariés avaient même pu s'exprimer grâce à des systèmes de communication modernes et à des visiophones.

Si la réforme avait été acceptée par les personnels, c'est précisément parce qu'elle avait été ressentie comme le fruit d'une discussion.

Si on ne maintient pas cette expression, à terme, l'encadrement de France Télécom, ou plus exactement la haute direction, prendra toutes les décisions, et l'association du personnel au développement de l'entreprise, qui fait la force de France Télécom, n'existera plus. Les performances de l'entreprise seront du même coup hypothéquées.

L'adoption de cet amendement représenterait un signe fort en direction des organisations syndicales à un moment où le Premier ministre veut relancer le dialogue social. Au-delà de nos divergences, nous prouverions que nous assortissons le nouveau statut de la garantie que les personnels pourront continuer à s'exprimer et à défendre leurs revendications et leurs droits, et contribuer ainsi au développement de l'entreprise.

M. Henri Emmanuelli. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 60. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 61, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant : "Le service public dans le domaine des télécommunications favorise l'écoute de l'utilisateur." »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Cet amendement a pour objet de préciser que le service public des télécommunications favorise l'écoute des usagers. Vous le voyez, nous n'avons reculé devant aucun sacrifice, nous avons même parfois intégré une pointe d'humour dans nos amendements !

J'en reviens au fond. Vous êtes-vous interrogé, monsieur le ministre, sur l'avis des usagers face à votre réforme ?

Ont-ils bien été informés sur le fait que cette privatisation partielle, ajoutée à votre précédente réforme relative à la déréglementation, allait entraîner une hausse du prix des communications locales ? Sont-ils d'accord avec cette façon de faire ? Les avez-vous consultés d'une façon ou d'une autre ?

Pouvez-vous, par exemple, nous indiquer si vous avez fait chiffrer l'impact de cette réforme sur le niveau des prix ? Selon nous, les petites factures, c'est-à-dire le prix des appels de proximité, vont augmenter. Vous avez d'ailleurs vous-même précisé que le prix des abonnements allait augmenter, c'est-à-dire que toutes les personnes dont la situation économique est difficile, dont le téléphone sert essentiellement à recevoir des appels et dans les factures desquelles la part de l'abonnement constitue la part principale, vont être pénalisées au profit des entreprises, qui ont les moyens de régler leurs communications internationales.

D'ailleurs, le projet ne fait à aucun moment ne fait référence aux usagers du service public. C'est le signe que ce projet est complètement déstabilisé au profit des opérateurs financiers, d'une logique boursière. A aucun moment, vous ne vous préoccupez de l'impact de la réforme sur les usagers.

Il est encore temps de vous ressaisir et nous proposons par conséquent de préciser que le service public favorise l'écoute des usagers ; nous sommes certains que nous allons être entendus.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission a repoussé cet amendement tout en appréciant l'humour de ses auteurs. Le jeu de mots est intéressant !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est une habitude !

M. Joseph Klifa. Une mauvaise habitude !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Contre.

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour répondre à la commission.

M. Henri Emmanuelli. Je ne suis pas certain, monsieur le rapporteur, que les allusions malveillantes que vous venez de faire soient particulièrement intéressantes.

M. Claude Gaillard, rapporteur. C'était de l'humour !

M. Henri Emmanuelli. Vous avez parlé de jeu de mots, mais c'est une façon d'escamoter le débat.

En matière d'écoute, s'il s'agit des usagers, vous n'êtes pas très bien placé, mais s'il s'agit d'autre chose, vous me semblez très bien adapté au terrain ! Le problème n'a pas

l'air de diminuer, au contraire ! Mais enfin, peu importe, nous n'allons pas tout mélanger et nous aurons d'autres occasions de reparler de cela ! Si vous tenez toutefois à amener la discussion sur ce terrain, je suis à votre disposition, mais vous devriez faire preuve d'un peu de modestie ! Avec ce qui se passe... Je ne sais pas si Moulinex a vocation à fabriquer des machines à broyer les envois du Parquet, mais si vous voulez que nous parlions de tout ça, nous pouvons en parler ! Car vous faites un peu fort !

Le problème de fond est celui de l'intervention des usagers sur la marche des services publics. Nous aurions aimé connaître votre réponse et savoir si la majorité estimait que les usagers avaient leur mot à dire sur le fonctionnement des services publics dont ils bénéficient.

Ce ne sont pas des « clients », monsieur Klifa, le mot est abominable. Où avez-vous pris cette vision d'une société marchande où tout est monnayable, tout est achetable ? Ce n'est pas votre culture d'origine, en plus, vous avez beaucoup cheminé ! En tout cas, lorsque vous êtes entré à France Télécom, on vous a appris qu'il y avait des usagers, et non pas des clients.

Il y a des choses qui ne relèvent pas du domaine des valeurs marchandes ; un usager n'est pas un client car, parmi les usagers, il peut y avoir des gens qui ne sont pas solvables.

M. Joseph Klifa. Certes !

M. Henri Emmanuelli. Il ne faut pas non plus oublier les opérations d'aménagement du territoire ; et, s'il n'y avait que des clients, on ne s'intéresserait pas à certaines personnes, vous le savez parfaitement, car vous connaissez cette logique et cette mécanique.

Mme Ségolène Royal. Tout à fait !

M. Henri Emmanuelli. On entend parler à toute occasion de la crise. Mais ce n'est pas la crise pour tout le monde. Il y a un système qui fonctionne, produit des effets, marginalise, réduit les salaires, exclut. Il n'est pas en crise, il se porte très bien ! Ceux qui sont en crise, ce sont les victimes de ce système.

En assimilant le client à un usager, vous êtes dans la logique de ce système qui est aujourd'hui au bord de l'infarctus du myocarde car la marginalisation, l'exclusion et le chômage augmentent sans cesse.

Nous refusons quant à nous d'assimiler les usagers à des clients purs et simples, nous pensons qu'ils doivent avoir leur mot à dire dans le fonctionnement d'un service public.

Avec l'amendement précédent, nous avons plaidé pour que les salariés de l'entreprise puissent être entendus, puissent réfléchir sur les orientations et la marche de l'entreprise.

Avec celui-ci, nous demandons que les usagers soient entendus par le conseil d'administration car, jusqu'à présent, ils n'ont pas toujours été très bien traités et on leur a fait croire n'importe quoi !

Il était évident que l'une des dernières modifications de tarification allait faire payer un peu plus les ménages. Le changement de tarification des communications locales chargeait les usagers et les familles, au bénéfice des entreprises qui recourent à l'international ; mais on n'a pas demandé leur avis aux ménages.

A l'époque, nous étions quelques-uns à affirmer que la réforme se traduirait en fait par une ponction supplémentaire sur le pouvoir d'achat des ménages. Deux ans après, les chiffres sont parlants : il s'agit bien d'un nouveau prélèvement indirect sur les ménages, qui s'ajoute aux 220 milliards de francs de prélèvements directs !

M. le président. Monsieur Emmanuelli !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, je vous remercie de votre gentillesse et de votre capacité d'écoute, mais j'aimerais que la commission réfléchisse – il n'est jamais trop tard pour bien faire – et revienne sur une décision intempestive et mal motivée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 61. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 62, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications donne les moyens de poursuivre une certaine démocratisation. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Cet amendement a pour objectif de préciser que : « Le service public dans le domaine des télécommunications donne les moyens de poursuivre une certaine démocratisation. »

En effet, je pense, monsieur le ministre, et je suis certaine que vous serez d'accord avec moi, qu'il convient de préciser l'impact de votre réforme sur l'égalité des usagers devant le service public. Nous avons vu au cours de nos longues discussions, ce matin et cet après-midi, qu'elle laissait peser un risque sur la péréquation sociale, sur la péréquation géographique du prix du téléphone, mais nous sommes tout disposés à ce que vous nous convainchiez du contraire en votant cet amendement. Si nos craintes devaient se confirmer, vous serez d'accord avec moi pour considérer qu'il y aurait un recul de la démocratisation des services de télécommunications. Or, France Télécom, qui est une entreprise exceptionnellement performante, a réussi, en quelques dizaines d'années, à offrir un service de consommation de masse au même prix à tous nos concitoyens. Cette performance extraordinaire mérite d'être soulignée et d'être comparée à ce qui se passe dans le secteur de la distribution de l'eau où les inégalités devant les prix sont considérables...

M. Joseph Klifa. Très juste !

Mme Ségolène Royal. ... où, tous les quatre matins, se posent des problèmes de corruption, où la constitution du prix est entourée d'un flou artistique, où on ne sait plus ce que l'on paie, où l'on reçoit des factures même en l'absence de relevés des compteurs, où il faut payer parfois jusqu'à trois ou quatre fois plus que le montant même de la facture en cas de coupure ! Savez-vous qu'une famille dont le compteur a été coupé parce qu'elle est en difficulté économique doit payer jusqu'à 800 francs pour le faire rebrancher ?

M. Yves Verwaerde. Il faut changer de maison et de ville !

Mme Ségolène Royal. Cela ne correspond absolument pas au service rendu. C'est une espèce de taxe prélevée par des entreprises privées. Le service du téléphone a échappé à toutes ces turpitudes. Et vous voudriez aligner son statut sur ceux de ces compagnies de distribution de l'eau... sur lesquels nous reviendrons ultérieurement pour vous dire ce que nous avons l'intention d'en faire quant à leur réintégration dans la logique du service public pour la protection des usagers !

M. Julien Dray. Bien !

Mme Ségolène Royal. Le service du téléphone a accompli un tour de force en faisant passer en une trentaine d'années le nombre des abonnés de 30 000 à

lions, et cela sans une affaire de corruption, sans un détournement de fonds et en maintenant le même prix à ces 33 millions d'usagers ! Est-ce que vous réalisez le niveau de cette performance ? Ce sont 150 000 agents, 30 milliards de francs d'investissements, des marges qui ont été dégagées, un service Minitel diffusé sur tout le territoire – la moindre ferme isolée dispose d'un Minitel – et vous voulez, aujourd'hui, couper les ailes à France Télécom !

Votre privatisation ne servira qu'à priver les ménages les plus modestes des progrès de la technologie parce que France Télécom ne pourra plus accomplir en son sein les péréquations. Elle ne pourra plus équilibrer les services les plus rentables, qui seront écrémés par les entreprises privées, par les actions les moins rentables qui permettent d'assurer l'égalité d'accès – je pense à l'équipement des écoles ou aux nouvelles technologies qui auraient dû être rendues accessibles au plus grand nombre. Nous craignons que tout cela ne soit plus possible demain. Si vous vous inscrivez en faux contre nos craintes, une bonne façon de nous rassurer serait d'émettre un avis favorable à cet amendement qui propose de préciser que le service public donne les moyens de poursuivre la démocratisation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Le libellé de ces amendements est toujours un peu malheureux. Celui-ci évoque « une certaine démocratisation ». Je ne sais pas trop ce que cela signifie ! Une démocratisation oui, mais une certaine démocratisation, c'est curieux !

Mme Ségolène Royal. C'est une démocratisation certaine !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Pour le reste, la loi de réglementation des télécommunications que nous avons votée récemment répond parfaitement aux arguments développés.

M. Yves Verwaerde. Evidemment !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je ne peux donc que conseiller à mes collègues socialistes de la lire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Contre.

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli, pour répondre à la commission.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Il n'a pas à répondre !

M. Emile Zuccarelli. Mais si, je tiens à lui répondre !

Depuis le début de ce débat, la commission et le Gouvernement s'obstinent à prétendre, comme ils l'ont fait tout au long du débat sur la réglementation des télécommunications, que le service public tel qu'il sortira de cette réforme sera fondé sur l'égalité. C'est absolument faux ! Et même si l'on s'en tenait au seul domaine défini par le service dit universel, il serait faut de dire que celui-ci sera délivré dans des conditions d'égalité. Car, si l'opérateur public, France Télécom, est en charge du service universel, il n'en a pas l'exclusivité. Cela veut dire qu'il sera astreint à délivrer le service universel du téléphone à un certain prix sur l'ensemble du territoire, mais cela n'empêchera pas la concurrence de s'exercer et, éventuellement, de pratiquer des prix inférieurs là où cela l'intéressera, c'est-à-dire dans les zones de forte densité, et là où se trouveront des clients intéressants.

M. Joseph Klifa. Et la péréquation !

M. Emile Zuccarelli. France Télécom la fera jouer mais pas les entreprises privées ! Il faut balayer l'écran de fumée que l'on essaie depuis le début de dresser devant cette réalité. Les petites entreprises seront l'objet d'inégalités très importantes. Au-delà de la téléphonie vocale, certains services leur seront délivrés au fin fond de la province, mais à des prix incomparablement supérieurs à ce qu'ils seront dans les grands centres et dans les grandes métropoles. C'est pourquoi il faut voter l'amendement proposé par Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal et M. Julien Dray. Très bien ! Remarquable !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 62. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 72, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le développement d'une politique d'accueil et d'aide à l'accès au service public des télécommunications pour tous les usagers est la garantie de fidélisation des citoyens-usagers. »

La parole est M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Cet amendement s'inscrit dans la logique du précédent.

M. Yves Verwaerde. Parce qu'il y a une logique dans tout cela ?

M. Henri Emmanuelli. Bien sûr, il y a une logique claire, limpide ! J'irai même jusqu'à dire qu'il y a un effet de causalité. Ecoutez-moi donc ! Je vais faire un effort – cela n'est pas évident pour moi – et je vais essayer de rassembler le meilleur de moi-même pour me faire comprendre.

Il est important de préciser que le service public des télécommunications doit être accessible « pour tous les usagers », car nous parlons de privatisation mais nous voyons très bien dans quelle logique le Gouvernement est engagé. Si nous avons longuement parlé d'EDF et de la distribution de l'eau cet après-midi, c'est parce que le problème est le même. C'est la même logique qui est en marche, celle qui consiste à réserver les secteurs rentables à l'actionnaire privé, à l'entreprise privée et à laisser au service public les tâches d'aménagement du territoire ou de service à l'utilisateur qui, *a priori*, ne sont pas rentables, – je pense à la desserte des habitats isolés, des zones désertifiées ou de montagne, etc. On le voit bien d'ailleurs puisque l'un des opérateurs qui vient d'intervenir sur le marché se contente de desservir les grandes villes. Evidemment, il ne va pas installer des relais dans des endroits où il n'y a pas beaucoup de gens qui payent, parce que la seule chose qui l'intéresse ce sont les gens qui payent ; ce n'est pas la notion de service public ! On connaît ça parfaitement. C'est un vieux débat. Les prétendus libéraux sur le plan économique ont toujours considéré que le profit devait être réservé aux entreprises privées et que les déficits devaient incomber aux entreprises publiques. Cela leur permet, par la même occasion, de clamer haut et fort la supériorité de l'entreprise privée sur l'entreprise publique.

Mme Ségolène Royal. Et voilà !

M. Henri Emmanuelli. Il y a donc une logique, vous le voyez, et un principe de base.

Nous souhaiterions donc être assurés qu'une politique d'accueil et d'aide à l'accès au service public des télécommunications pour tous les usagers sera mise en place afin que France Télécom ne garde pas plus tard les servitudes du service public, en matière d'investissements ou de fonctionnement, alors que les opérateurs privés n'auraient qu'à prélever le miel. Pour France Télécom les zones arides et pour certains opérateurs privés, qui ne sont pas inconnus dans ce pays, les zones les plus juteuses ! Il faut appeler un chat un chat. Nous demandons des garanties sur ce point, parce que j'observe que l'on n'en parle pas, que le ministre n'a pris aucun engagement en la matière. D'ailleurs, il n'en prendra pas parce que s'il le faisait, il ruinerait le processus en cours. S'il commence à expliquer qu'il demandera à des opérateurs privés d'assumer les charges de service public, il ne trouvera pas d'investisseurs pour acheter les 49 p. 100 de France Télécom. Donc il ne le dira pas et il ne le fera pas.

Si votre majorité rejette cet amendement, monsieur le ministre, cela confirmera bien que votre démarche s'inscrit dans un processus archi-classique, médiocre au regard des intérêts de notre pays, de la satisfaction des usagers et d'une certaine forme de démocratie.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission a repoussé cet amendement dans la même logique, puisque si j'ai bien compris, il y a une logique entre les différents amendements.

Je tiens à répéter que tout le débat sur le service public a déjà eu lieu, et je le dis sans malveillance pour M. Emmanuelli. Nous sommes allés relativement au fond des choses sur ce dossier, sur le financement du service public, sur l'attrait qu'il présente, sur le fait qu'il existe sur l'ensemble du territoire, etc. Tout cela a été dit, redit et démontré ! Rebricoler aujourd'hui des amendements sur la loi de 1990 n'apporte donc rien, si ce n'est de la longueur au débat et un éclaircissement pour ceux qui n'ont pas eu la chance ou le temps de participer à la première discussion.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Si M. Emmanuelli avait participé au débat sur la loi de réglementation, il saurait que le Gouvernement a fait le choix de ne pas découper le service public en morceaux,...

Mme Ségolène Royal. Comment pouvez-vous dire cela ? Vous confondez avec le service universel !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... de le confier en totalité à France Télécom et de le faire financer par l'ensemble des opérateurs privés.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Gouvernement manifesterait brièvement son hostilité à l'ensemble de ces amendements parce qu'ils sont en contradiction complète avec un texte que le Parlement vient de voter.

Mme Ségolène Royal. C'est inexact !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray, pour répondre à la commission.

M. Julien Dray. Je dois avouer humblement à l'Assemblée qu'au départ, je n'étais pas totalement convaincu par cet amendement, mais maintenant que j'ai entendu M. Emmanuelli et plus particulièrement le rapporteur et le ministre, j'en comprends toute la portée et le caractère judicieux.

Par cet amendement, nous voulons montrer quels sont le rôle et la particularité du service public.

Au travers du service public des télécommunications, nous voulons créer un rapport différent entre le citoyen et l'entreprise par la fidélisation. Le citoyen doit se sentir responsabilisé dans la mesure où en tant qu'actionnaire de l'entreprise publique il contribue à son développement. Il est donc responsabilisé, qu'il s'agisse de l'histoire de cette entreprise, de son développement, de ses relations ou de la conquête des marchés. Nous voulons créer une autre dynamique dans la relation entre l'individu citoyen et l'entreprise et nous pensons justement que cela s'inscrit dans le cadre du pacte républicain.

Comment l'entreprise publique que vous voulez construire pourra-t-elle préserver ce type de relation qui amène les citoyens français à considérer le téléphone comme leur ? D'une certaine manière, ils sont fiers de leur entreprise. Nous savons tous que nombre de nos concitoyens, lorsqu'ils circulent à l'étranger, revendiquent certaines grandes conquêtes technologiques et se les approprient. C'est donc bien un rapport particulier qui s'établit avec une entreprise publique de par le statut des personnels, la qualité des relations sociales, les rapports que l'entreprise est capable d'établir avec le public, la manière dont elle valorise ces rapports en ne considérant pas l'utilisateur simplement comme un client mais comme quelqu'un dont elle prend les besoins en considération, à qui elle doit fournir une prestation, rendre un service. L'entreprise est à l'écoute du public. Elle ne lui impose pas ses propres valeurs. Il y a là une dynamique nouvelle, créatrice, qui pourrait générer une approche différente, y compris pour les entreprises privées et qui amènerait les citoyens à cesser de considérer qu'ils n'ont aucune emprise sur la réalité économique du pays.

Il est nécessaire de rappeler cette spécificité au travers de cet amendement car, qu'il s'agisse de l'accueil ou de l'aide à l'accès, il faut préserver la spécificité des services publics, sinon nous savons tous comment cela va se passer : ceux qui auront de l'argent seront très bien traités car ils pourront payer ces services, mais ceux qui n'en auront pas, qui ne disposeront pas des réserves ou des moyens nécessaires, seront traités différemment. Et nous aurons le même type de rapports que ceux qu'évoquaient tout à l'heure excellemment ma collègue Ségolène Royal entre nos concitoyens et les services de distribution de l'eau.

Vous nous dites que tout cela est répétitif, que cela ne sert à rien, que nous essayons de gagner du temps, de faire durer le débat ! Au contraire, si vous lisiez bien ces amendements, si vous les perceviez bien, ils vous serviraient. En effet, en les adoptant vous nous priveriez de toutes nos critiques, de toute notre argumentation parce que vous nous donneriez toutes les garanties que l'entreprise que nous allons créer gardera ses spécificités propres. Si j'avais vos responsabilités, si j'étais à votre place, je pense que j'utiliserais les amendements de l'opposition pour montrer ma volonté de préserver certaines qualités de service public. Sinon vous renforcerez nos doutes, nos inquiétudes et vous comprendrez que nous soyons amenés à revenir assez longuement sur chaque terme qui définit le service public de manière précise. La question est en effet d'importance et nécessite d'être examinée avec le maximum de précisions, de détails. Il y va de l'avenir des salariés de ces entreprises mais aussi de celui de tous les utilisateurs de ces services publics. En adoptant nos amendements, vous feriez l'économie des critiques que nous sommes amenés à porter, sinon vous nous renforce-

rez dans nos doutes et vous nous obligerez à mener cette bataille parlementaire pour essayer de gagner ne serait-ce qu'un centimètre de garantie.

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli, pour répondre au Gouvernement.

M. Emile Zuccarelli. Je souhaite en effet répondre au Gouvernement.

Tout à l'heure, il était indiqué dans un amendement que le service public des télécommunications favorisait l'écoute. J'ai l'impression que le débat sur ce service favorise la langue de bois !

M. Joseph Klifa. On est bien d'accord !

M. Emile Zuccarelli. Pardonnez-moi, monsieur le ministre, mais nous sommes en permanence obligés de revenir à la charge parce que nos questions ne reçoivent pas de réponse. Vous faites preuve de beaucoup d'obstination et d'endurance – j'en conviens volontiers – mais tout cela n'est quand même pas un exercice gratuit. Si nous revenons sur le sujet comme la vague sur le rocher, c'est parce que nos angoisses sur l'avenir du service public sont réelles. Répondez-nous clairement ! Si elles ne sont pas fondées, nous serons rassurés, et si, malheureusement, elles le sont, comme je le pense, au moins le pays sera éclairé.

A l'instant, vous venez de nous dire, monsieur le ministre, que, ne voulant pas diviser le service public, vous l'aviez confié tout entier à France Télécom. Mais qu'est-ce que cela signifie ? L'ensemble du service universel sera-t-il délivré par France Télécom ? A l'évidence non ! Vous n'avez concédé qu'un seul monopole à France Télécom : s'occuper des services qui n'intéresseront pas les entreprises privées dans le milieu concurrentiel. Autant le dire clairement, c'est le monopole de la voiture-balai !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 72. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 48, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications est synonyme de long terme. »

M. Julien Dray. Voilà un amendement particulièrement important !

M. Joseph Klifa. Fondamental, devriez-vous dire !

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. En effet, cet amendement porte sur un principe essentiel et prévoit que le service public est synonyme de long terme. Je vais vous expliquer ce que cela signifie.

Chacun le sait bien, la loi du marché, et notamment du marché boursier, ne prend jamais en considération les problèmes liés à la prévision du long terme, pas plus qu'elle n'intègre dans les prix les coûts liés à la protection des valeurs collectives, à la protection de l'environnement ou à la sécurité, ce que les économistes appellent les externalités. Dès lors, lorsque la concurrence s'exacerbe, ce sont les valeurs collectives et celles liées à la sécurité qui disparaissent en premier : on le constate aujourd'hui avec la crise de la viande bovine. Ce sont aussi les valeurs liées à la protection de l'environnement, comme le montrent les pollutions industrielles. Mais comment pourrait-il en être autrement puisque les prix du marché

ne prennent pas en compte de telles préoccupations ? On imagine très bien quelles seront les conséquences de la privatisation sur la gestion du long terme.

Faut-il rappeler l'exemple qu'Henri Emmanuelli a développé fort brillamment sur la privatisation d'une partie de l'électricité ? Quelles dispositions le Gouvernement a-t-il prévues pour faire en sorte que les prix de l'énergie intègre la gestion à long terme des déchets liés à la production d'énergie nucléaire ou les investissements de sécurité liés au démantèlement des centrales arrivées en fin de vie ? La logique du marché, c'est de calculer à un moment précis l'équilibre entre l'offre et la demande. Ce n'est rien d'autre. Et comme ni l'offre, ni la demande n'ont la capacité de prévoir, c'est aux responsables politiques qu'il appartient de le faire. Seule l'intelligence humaine, grâce à l'imagination et la recherche, peut prévoir. Le marché ne peut intégrer de telles préoccupations, pas plus qu'il ne respecte les règles morales ou éthiques auxquelles obéit le service public.

M. Julien Dray. C'est vrai !

Mme Ségolène Royal. C'est la raison pour laquelle il nous semble tout à fait essentiel de prévoir que le service public des télécommunications est synonyme de long terme. C'est vrai pour les investissements non seulement de sécurité mais aussi de recherche. Quelles garanties avez-vous que, demain, compte tenu de la concurrence, le prix de la recherche sera bien intégré au prix du marché et aux cours boursiers ? C'est vrai aussi pour l'effort en matière d'enseignement et de formation professionnelle. Quelles dispositions avez-vous prises pour que, demain, le cours boursier intègre les préoccupations d'enseignement et de formation professionnelle ?

Vous le voyez, monsieur le ministre, vous ne prendriez aucun risque à vous rallier à cet amendement, comme d'ailleurs à beaucoup d'autres. Ils ne font que traduire vos beaux discours. Nous pensions que, dans la logique de l'esprit constructif que vous appeliez de vos vœux, vous auriez pu vous rallier à certains de nos amendements qui, finalement, ne sont que l'union du bon sens et de la perspicacité politique, alliée à notre préoccupation de défendre les grands principes du service public.

Votre refus signifierait-il que vous estimez que vos vertus vous garantissent contre tout dévoiement ou tout détournement du projet que vous mettez en place et que, de ce fait, vous n'avez nul besoin de barrière juridique ? Si tel était le cas, notre inquiétude n'en serait que plus fondée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. A la limite, s'il avait été question de « très long terme »...

M. Julien Dray. Vous pouvez toujours sous-amender, monsieur le rapporteur !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je suis favorable au service public et, pour moi, il n'a pas de terme. Parler de long terme est donc réducteur. C'est la raison pour laquelle la commission a rejeté cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Défavorable.

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour répondre à la commission.

M. Henri Emmanuelli. Quelle dérobade, monsieur le rapporteur ! Moi, en tout cas, qu'il s'agisse du Gouvernement ou de la commission, je vous trouve très assurés de

vos vertus... pour ne pas éprouver, pas même un peu, la nécessité de vous prémunir contre les tentations. Vous êtes vraiment très sûrs de vous !

Eh bien nous, nous ne sommes si sûrs de cela de l'évolution ultérieure. Nous connaissons la force des intérêts, la puissance des appétits et nous imaginons fort bien ce que va représenter ce marché des télécoms dans les années à venir. Qui ignore que c'est dans ce domaine-là que vont exploser les profits les plus intéressants ? Ne feignons donc pas de jouer avec les mots !

Par cet amendement, nous voulons garantir les prévisions à moyen et à long termes. Gardons-nous de nous abandonner à l'instantanéité. J'en vois certains sourire, mais croyez-vous qu'Ariane a volé du jour au lendemain ?

M. Joseph Klifa. Elle n'a pas volé !

M. Henri Emmanuelli. Croyez-vous que l'on décide en janvier de lancer un satellite de télécommunications l'année suivante ? Il s'agit là de programmes de recherches définis sur des années et sous-tendus par une volonté politique forte. En la matière, les intérêts liés à l'annualité d'un compte de pertes et de profits ne suffisent pas. Voilà ce que traduit très exactement notre amendement, et je ne comprends pas que cela vous fasse sourire. Toutes et tous ici savons bien que si les avancées technologiques avaient été subordonnées aux évolutions boursières, elles n'auraient jamais eu lieu.

A cet égard, je ne comprends pas l'acharnement du Gouvernement. Notre pays, compte tenu de sa taille et de ses moyens, a souvent fait, dans certains domaines technologiques, des démonstrations relativement éclatantes. Pourquoi le Gouvernement pris de passion pour une doctrine ou de frayeur devant les coups de semonce de Bruxelles veut-il tout abandonner à la logique de ce marché, qui n'est pas dépourvu d'intérêt, mais qui n'a jamais su prévoir à moyen et long termes ?

Or, nous ne voulons pas que le service des télécommunications soit privé d'une vision à long terme, et cet aspect du problème n'est pas secondaire.

J'en profite pour aborder un autre volet et vous allez voir que je ne sors pas du sujet. Dans ma vie déjà fort longue, bien qu'étant très brève, j'ai eu le privilège, ou la difficulté, d'avoir été secrétaire d'Etat au budget. Je n'ignore donc rien de ce que l'Etat français a prélevé, année après année, sur le budget des télécoms.

M. Yves Verwaerde. Vous l'aviez nié !

M. Henri Emmanuelli. Absolument pas. J'avais même précisé que je le savais pour avoir été secrétaire d'Etat au budget ! L'Etat a prélevé des milliards, et c'est grâce à ces milliards que des programmes de recherche importants ont été financés. Sinon, où en serait Thomson ?

M. Joseph Klifa. Et Bull ?

M. Henri Emmanuelli. Bull et quelques autres. Mais certaines ont réussi, d'autres pas. Thomson, ce n'est pas Bull. Dans le secteur de l'automobile, j'ai vu Citroën faire faillite avant Renault. Abandonnez donc cette conception manichéenne selon laquelle tout ce qui est privé est bon, et que tout ce qui est public est mauvais. Il y a de bons et de mauvais gestionnaires, voilà tout !

M. Yves Verwaerde. Citroën, cela faisait pas mal d'argent, quand même !

M. Henri Emmanuelli. J'ai vu des entreprises privées aller à la catastrophe. Mais, à l'arrivée, c'était toujours le public qui payait l'addition. De grâce, n'en faites pas une

querelle de théologie, car c'est vraiment dépassé. En revanche, une planification à moyen terme, l'accès de tous les usagers à un service, voilà qui n'est pas dépassé. Vous parlez de qualité de gestion. Mais vous savez parfaitement que l'Etat au fil des années, a prélevé des sommes considérables sur le budget des télécoms, plus que sur celui de la poste d'ailleurs, car il était plutôt en déficit.

Quand je vois qu'aujourd'hui on va aussi brader Thomson pour boucher les trous du budget ! Thomson qui crée des milliers d'emplois dans des zones industrielles proches de la Malaisie. Pour des gens qui se prétendent partisans de la démocratie, les femmes qui y sont employées ont d'ailleurs un statut assez particulier : on les fait venir par avion, on les loge derrière des barbelés et, lorsqu'elles veulent sortir, on leur explique qu'il n'y aura pas de billet de retour.

M. Bertrand Cousin. Monsieur le président, faites quelque chose !

M. Julien Dray. Quelque chose ne va pas dans le Finistère ?

M. Henri Emmanuelli. Ne vous inquiétez pas, monsieur Cousin, si le président de séance ne fait rien, les électeurs, eux, feront sûrement quelque chose ! Cela viendra même assez vite ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Joseph Klifa. Il était question de votre temps de parole monsieur Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. J'essayais pourtant de faire bref... Mais j'ai été relancé. (*Sourires.*)

M. le président. Etre bref, c'est la seule chose que vous ne parveniez pas à faire !

M. Henri Emmanuelli. Oui, nous voudrions avoir l'assurance que France Télécom aura une politique de recherche et d'investissement à moyen et long termes.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n°48. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 56, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications est un facteur d'innovation. »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Notre amendement s'inscrit dans la continuité du débat que nous essayons d'avoir.

M. Claude Gaillard. rapporteur. Et il est sûrement fondamental...

M. Julien Dray. Un débat difficile, car certains de nos collègues semblent se lasser de nos interventions, à tort d'ailleurs. (« *Mais non !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.) J'avais un doute, me voilà rassuré.

Mme Ségolène Royal. On ne blague pas avec le service public !

M. Julien Dray. Vous reconnaissez finalement que nos interventions sont utiles et font avancer la réflexion, n'en déplaise à M. Cousin.

Après les systèmes de péréquation, nous cherchons, par cet amendement, à préserver le caractère d'innovation qu'a représenté le service public dans le domaine des télécommunications. La liste de tout ce que France Télécom a apporté en termes de technologie, d'innovation, et donc de conquête des marchés, serait longue. Certes, dans sa généreuse réponse, le ministre a expliqué qu'il avait donné toutes les garanties pour le CNET et qu'on allait voir ce qu'on allait voir. Mais il n'a pas répondu à la question que j'ai posée.

Au regard des budgets de la recherche, quelles garanties avons-nous que les investissements qui ont été permis jusqu'à présent vont continuer à l'être ? Or nous savons tous qu'un des éléments clé des batailles industrielles à venir résidera justement dans la capacité de recherche. Qui ignore que les entreprises qui ne peuvent pas s'appuyer sur un secteur public fort ne peuvent pas faire les investissements à long terme nécessaires à cette recherche ? Je pense notamment à la recherche fondamentale. Nous voulons que, dans le cadre du futur statut, la garantie d'innovation qu'a représentée jusqu'à présent la force de France Télécom soit maintenue.

Puisque aucune garantie n'est véritablement donnée par ce texte, cet amendement induira la nécessité pour l'Etat, actionnaire majoritaire, de rester fidèle à ce principe. Ainsi, l'investissement financier de l'Etat destiné à aider l'entreprise publique qu'il va créer à garder son caractère compétitif sera mentionné. A tout le moins, ceux qui seront conduits à gérer cette entreprise pourront se servir du texte voté par le législateur pour rappeler l'Etat à ce devoir d'innovation. Voilà pourquoi cet amendement est très utile.

France Télécom, nous le savons tous, c'est un potentiel technologique très important. A l'échelle internationale, les ingénieurs de France Télécom sont très demandés. Leur départ finit par poser un problème. Ils sont tellement appréciés ailleurs.

M. Joseph Klifa. Et mieux payés !

M. Julien Dray. Lorsque j'étais étudiant, nombre de mes camarades rêvaient de pouvoir intégrer ces entreprises publiques...

M. Joseph Klifa. Et après d'en sortir !

M. Julien Dray. ... car elles étaient des références.

Tous les laboratoires scientifiques fonctionnaient aussi jusqu'à présent en adéquation parfaite avec France Télécom. On connaît l'apport de France Télécom dans le domaine de la télématique.

Par conséquent, rappeler dans le cadre de cet amendement le devoir d'innovation de l'entreprise publique est extrêmement utile.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je ne vais pas me répéter à chaque fois. Nous sommes en présence d'un inventaire à la Prévert. Or toute liste est limitative et donc incomplète. Nous pourrions naturellement aller beaucoup plus loin. Pour toutes ces raisons et pour d'autres, la commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur Dray, c'est très volontiers que je vous vous réponde. Le CNET restera au sein de France Télécom et continuera donc à être financé par France Télécom et non pas sur le budget de la recherche,

sauf pour quelques contrats très spécifiques touchant à des sujets de recherche fondamentale. Aujourd'hui, le Gouvernement et France Télécom sont liés par un contrat de Plan qui prévoit que 5 p. 100 du chiffre d'affaires de France Télécom doit être consacré à la recherche. Le texte qui vous est soumis prévoit que ce contrat de Plan sera maintenu. Le Gouvernement aura donc toujours la possibilité par ce document de fixer le niveau des dépenses de recherche de France Télécom et du CNET.

M. Yves Verwaerde. La réponse est très claire : il ne reste plus qu'à retirer cet amendement !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray, pour répondre à la commission.

M. Julien Dray. Non, je ne retire pas cet amendement. Après avoir entendu le Gouvernement, je considère que rien ne s'oppose à son adoption.

M. Yves Verwaerde. Mais c'est redondant !

M. Julien Dray. Mieux vaut être redondant que de laisser des vides.

M. Henri Emmanuelli. Mieux vaut être redondant que d'encourir des remontrances ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Julien Dray. Cette précision semble nécessaire car si votre démonstration a été brillante, monsieur le ministre, elle pose toutefois un problème.

En effet, le système ne fonctionnera que tant que l'Etat restera l'actionnaire majoritaire. Vous vous portez garant. Mais quelle garantie ai-je moi que vous serez toujours ministre, même si vous êtes sympathique ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Ce que vous souhaitez est inscrit dans la loi.

M. Julien Dray. Vous le savez comme moi, les gouvernements passent et les lois changent. Je vais même vous faire une confidence.

M. Yves Verwaerde. Que la gauche est une catastrophe, on le savait !

M. Julien Dray. Lorsque la loi de 1990 nous avait été présentée, il y a eu une discussion au sein du groupe parlementaire socialiste. Ce n'est pas un secret puisque cela avait été rendu public à l'époque. Un certain nombre de parlementaires socialistes, dont j'étais, s'étaient en effet inquiétés, non de la conception de la loi mais des dangers qu'elle pouvait induire dans une situation politique déférente. Nous avons fait remarquer qu'en dissociant France Télécom de La Poste, et donc ce qui était directement rentable de ce qui l'était moins, le risque existait que d'autres gouvernements soient tentés de vendre la poule aux œufs d'or, c'est-à-dire France Télécom. Nos interlocuteurs nous avaient alors répondu que ce risque était garanti par la loi. Or ce que vous êtes en train de faire nous donne finalement un peu raison.

Chat échaudé craint l'eau froide. Voilà pourquoi, aujourd'hui, même si vous nous donnez des garanties à travers la loi, je préfère que nous rappelions certains principes pour éviter les désagréments à venir. Dans la société que vous allez créer, l'actionnaire majoritaire pourra être remis en cause. Vous ne pouvez écarter cette hypothèse. D'autres, peut-être même issus de votre famille politique,

mais exprimant d'autres nuances, pourront être amenées à le faire. Déjà, certains l'annoncent en privé. Pour l'instant, une sorte de consensus mou s'est établi sur ces questions au sein de la majorité. Mais l'idée que finalement il faudra aller jusqu'au bout et que cette étape ne sert à rien commence déjà à poindre.

Si par exemple, à l'occasion d'un remaniement du Gouvernement, votre aile la plus libérale prenait la responsabilité des télécommunications, le principe de la part majoritaire de l'Etat pourrait être remis en cause. Quant aux contrats de plan, vous savez comme moi comment ils sont suivis : voyez les bilans du contrat de plan de la SNCF. Comprenez que tout cela me rend très réticent. Voilà pourquoi nous nous efforçons, et ce concept-là est très important à nos yeux, de donner le moyen aux personnels comme à ceux qui dirigeront ces entreprises, d'être en permanence à même de rappeler certains principes édictés par le législateur et auxquels ils doivent rester fidèles comme la part à consacrer à la recherche. L'Etat a une responsabilité en la matière. Voilà pourquoi nous pensons qu'il faut voter cet amendement.

M. Yves Verwaerde. C'est exactement ce qu'a dit le ministre !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 56. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Je m'étais autorisé à faire un constat, purement descriptif, sur le fait que les amendements qui vont venir, n°s 35, 33, 34, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32,...

M. Julien Dray. Particulièrement importants !

M. le président. Monsieur Dray, laissez-moi parler.

M. Julien Dray. Avec plaisir.

M. le président. ... traitent tous des principes que le service public doit respecter. Je m'étais dit, dans ma cancheur,...

Mme Ségolène Royal. Qui est profonde ! *(Sourires.)*

M. le président. ... et permanente que, peut-être, je pourrais proposer à leurs auteurs d'en faire une présentation commune.

M. Jean-Yves Haby. Très bien !

M. Julien Dray. Ce sera difficile...

M. Henri Emmanuelli. Comment, monsieur le président, jeter ainsi tous les principes au fond d'un même sac ? *(Sourires.)*

Mme Ségolène Royal. Ce n'est pas possible !

M. le président. Certes, je n'aurais jamais imaginé pareille turpitude. Toutefois, pour avoir bien pris connaissance des amendements, j'ai pensé que, ma foi, ils faisaient référence à des principes communs...

M. Julien Dray. Mais pas totalement similaires !

M. le président. ... et que, peut-être, ce ne serait pas faire outrage à chacun d'entre eux que de se livrer à une présentation d'ensemble. Mais sans doute m'étais-je par trop...

M. Lionel Assouad. Montré candide !

M. le président. ... avancé.

M. Julien Dray. Monsieur le président, nous allons nous efforcer d'être plus synthétiques, mais il nous faut respecter la présentation.

M. le président. J'en prends donc acte. Vous aurez de votre côté remarqué que je m'efforce moi-même de faire preuve de la même obligeance à votre endroit, en ne me précipitant pas dès que clignotent mes petits voyants rouges pour vous intimer de cesser de vous exprimer.

M. Julien Dray. C'est tout à fait à votre honneur, monsieur le président.

M. le président. J'ai bien noté, monsieur Dray, vous qui avez le verbe facile et la répartie aisée, que vous vous engagez à un effort de synthèse pour présenter ces amendements qui, au demeurant, se ressemblent étrangement.

M. Julien Dray. Nous nous efforcerons à cet exercice, monsieur le président.

M. le président. Ainsi, Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 35, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait à une pluralité de principes :

« – principes fondamentaux : égalité, continuité, adaptation, neutralité, laïcité ;

« – principes additionnels : transparence, responsabilité, simplicité et accessibilité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, j'aurais bien évidemment aimé vous être particulièrement agréable et répondre à votre vœu ; mais je suis poussée à maintenir une présentation séparée de ces amendements par la réflexion à laquelle s'est livré tout à l'heure le rapporteur de ce projet de loi.

M. le rapporteur a en effet déclaré n'avoir aucune objection de fond contre ces amendements, mais il nous a expliqué qu'il ne pouvait y joindre son vote parce que cette liste était particulièrement incomplète. Nous aurions compris que, par cohérence avec cette logique, il rajoute des sous-amendements pour la compléter. Faute de l'avoir ouï s'engager dans cet effort de complément afin de préciser la notion de service public, nous nous retrouvons contraints de présenter cette série d'amendements qui nous permettront d'y voir plus clair dans la détermination – ou l'absence de détermination – du Gouvernement à garantir les principes des services publics.

Pourquoi est-il par ailleurs important de présenter séparément ces amendements, même si nous aurions eu bonne grâce à vous être agréable, monsieur le président...

M. Yves Verwaerde. Oh ! là ! là !

Mme Ségolène Royal. ... compte tenu de la façon particulièrement courtoise dont vous présidez cette séance ?

M. Yves Verwaerde. C'est trop !

Mme Ségolène Royal. Tout simplement pour nous permettre d'identifier les principes du service public sur lesquels le rapporteur et le Gouvernement nourrissent un certain blocage. Voilà la raison de cet effort de cohérence. Le ministre nous a reproché tout à l'heure de n'avoir pas su le faire ; nous nous y livrons avec l'amendement n° 35.

Je vous propose, monsieur le président, d'inviter le Gouvernement et le rapporteur à le soutenir car, s'il est adopté, tous les autres tomberont, les arguments suivants n'ayant alors plus de raison d'être. Nous avons là un moyen très simple d'accélérer nos débats, ce que nous souhaitons tous, et de rapidement clarifier cette problématique. J'invite donc le rapporteur comme le Gouvernement à admettre avec nous que le service public des télécommunications satisfait à une pluralité de principes.

Les principes fondamentaux tout d'abord, dans le parfait respect de la tradition de notre droit administratif : l'égalité, la continuité, l'adaptation, la neutralité et la laïcité. Des principes additionnels également : la transparence, la responsabilité, la simplicité et l'accessibilité.

Si par malheur et pour nous être désagréable, le Gouvernement ne soutient pas cet amendement...

M. Yves Verwaerde. C'est du chantage !

Mme Ségolène Royal. ... nous serons obligés de le décliner, afin de savoir quels sont les points qui l'indisposent. Et nous aurons ainsi une vue plus précise de sa conception du service public.

M. Julien Dray. Agréable présentation !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Plusieurs de ces principes ont été rappelés dans la loi de réglementation. Pour les autres, leur déclinaison n'a pas été acceptée par le Conseil d'Etat, celui-ci l'ayant considérée comme implicitement contenue dans le rappel des principes généraux.

Mme Ségolène Royal. Pas du tout !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Le problème a donc été réglé. Tout a déjà été décliné. Vous souhaitez le refaire ; vous en avez parfaitement le droit. Mais vous comprenez pourquoi la commission a repoussé cet amendement et tous les suivants.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement aimerait beaucoup être agréable au groupe socialiste, mais il ne le peut pas.

Mme Ségolène Royal. Il ne le veut pas !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il ne le peut pas, car il ne saurait imaginer que le Parlement, quelques jours seulement après avoir voté la loi de réglementation qui définit les principes du service public, ou bien se déjuge, ou bien ait besoin de rappeler ce qu'il a déjà inscrit dans la loi de la République, à savoir les principes fondamentaux du service public.

M. Henri Emmanuelli. Répéter n'est pas se déjurer !

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, je resterai synthétique par fidélité à ma promesse. Je ne comprends pas bien les arguments du Gouvernement. Si c'est se répéter, en quoi cela le gêne-t-il ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Ce n'est pas le sujet !

M. Claude Gaillard, rapporteur. C'était la semaine dernière ! Vous vous trompez de semaine !

M. Julien Dray. Si, c'est le sujet !

Vous changez le statut de l'entreprise. Dès lors, il est utile de rappeler les principes auxquels celle-ci doit rester fidèle. Ce faisant, vous ne vous déjugerez pas. En revanche, si vous refusez de les rappeler, c'est vous qui vous déjugerez, d'un certain point de vue, par rapport au texte précédent. Vous voulez changer le statut de l'entreprise. Nous vous disons : d'accord, mais respectez les principes. Vous répondez que ce n'est pas la peine, qu'on les a déjà vus la fois précédente ! Comprenez pourquoi nous sommes suspicieux et pourquoi justement nous préférons que cela soit rappelé maintenant. J'ai essayé de rester bref...

M. Yves Verwaerde et M. Claude Gaillard, rapporteur. C'est vrai !

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour répondre au Gouvernement.

M. Henri Emmanuelli. Je serai moi aussi très bref.

Monsieur le ministre, je n'ai pas très bien compris votre argument. J'ai bien entendu votre intention de nous être agréable, mais le plaisir n'a pas duré, si j'ose dire !

M. Julien Dray. Le plaisir peut-il durer ?

M. Henri Emmanuelli. Cela fut même extrêmement fugace. Ce qu'une loi fait, une autre loi peut le défaire ; vous êtes pressé en train d'en faire la démonstration.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Cela ne peut donc durer ! (*Sourires.*)

M. Henri Emmanuelli. On parle de la loi de réglementation comme s'il s'agissait de la Constitution ou du Saint-Sacrement. Mais rien ne nous met à l'abri d'un retour en arrière. Voilà que vous vous apprêtez à modifier le statut de l'entreprise, et nous constatons que vous ne souhaitez pas réinscrire dans la vocation de cette entreprise les principes auxquels vous vous référez par ailleurs. Répéter n'est pas se déjurer, bien au contraire : vous nous rassureriez si vous acceptiez cet amendement. Sinon, comprenez que nous soyons fondés à avoir quelques doutes.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 35. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme Ségolène Royal. Quel dommage !

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 33, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait aux principes d'égalité, de continuité, d'adaptation, de neutralité et de laïcité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. L'amendement précédent n'a malheureusement pas été adopté, le Gouvernement et le rapporteur ne nous ayant pas rejoints dans notre souci d'abrégé nos débats et de vous être agréables, monsieur le président. Nous nous trouvons contraints, vous le comprenez, de décliner cet amendement pour savoir quels sont exactement les points qui se heurtent à votre idéologie et votre refus de faire reconnaître le service public.

Pour ce qui concerne, en tout cas, l'amendement n° 33, nous ne comprendrions vraiment pas qu'il ne soit pas voté. Il s'agit tout simplement de la reprise des grands principes du droit administratif dégagés par le Conseil d'Etat et qui correspondent bien à notre culture, à la plate-forme sur laquelle un consensus peut s'ériger sur tous les bancs : les principes d'égalité, de continuité, d'adaptation, de neutralité, de laïcité, tous principes qui doivent présider au service public.

Vous nous avez dit à plusieurs reprises que vous n'aviez nulle intention de faire reculer le service public. De son côté, M. Fillon nous a répété, contre toute évidence d'ailleurs, que son projet de loi de réglementation n'avait pas saucissonné le service public : il a pourtant bel et bien été saucissonné en trois parties, ne laissant à l'opérateur public que le service universel, ce que nous contestons, car il s'agit d'un service minimal et paupérisé. Dès lors, vous comprenez qu'il est d'autant plus nécessaire de clarifier vos positions.

Vous vous dites d'accord avec ces principes, mais vous ne pouvez pas vous y rallier. Expliquez-vous, monsieur le ministre ! Si vous n'êtes pas en désaccord, expliquez-nous pour quelles raisons vous refusez que ces principes généraux soient rétablis dans la loi. Vous nous répondez que ce n'est pas l'objet de ce texte, c'était l'objet de la loi précédente. Mais, à l'époque, vous nous avez dit ce n'était pas l'objet de cette loi, mais de la loi future.

M. Yves Verwaerde. Ce n'est pas vrai !

M. Jean Besson. C'est faux ! C'est un mensonge éhonté !

M. Julien Dray. Je ne savais pas cela !

Mme Ségolène Royal. J'ai défendu les mêmes amendements lors de la loi sur la réglementation. M. Fillon m'avait répondu que ce serait l'objet de la réforme du statut.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Elle ment effrontément !

Mme Ségolène Royal. Je reviens donc aujourd'hui avec mes amendements sur le service public. Mais on retrouvera vos propos d'alors dans le *Journal officiel* !

M. Julien Dray. J'ai appris quelque chose que je ne connaissais pas ! En plus, vous avez dit cela ! Vous avez osé ? Je n'aurais pu l'imaginer !

Mme Ségolène Royal. Pour quelle raison prétendez-vous aujourd'hui que ces principes se rattachent à la loi précédente et que vous vous déjugeriez en les votant ? Si donc vous vous y êtes opposé lors de la loi sur la réglementation, sous prétexte que c'était à raccrocher au statut, vous devez maintenant vous y rallier. Ou alors, c'est à n'y rien comprendre ; à moins que vous ayez une troisième loi en préparation. Ou alors, ce sera peut-être à l'occasion de la transposition en droit national de la scélérate directive en préparation sur La Poste...

M. Jean Besson. Vous nous avez fait le coup la fois d'avant !

Mme Ségolène Royal. Mais dites-nous tout de suite pourquoi vous vous opposez à cette inscription des principes fondamentaux du service public dans votre projet de loi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Cet amendement, je l'ai déjà dit, a été repoussé. La façon dont notre collègue Ségolène Royal peut mentir effrontément, avec le sourire et beaucoup de charme, est extraordinaire...

M. Bertrand Cousin. Elle ment sans vergogne !

M. Henri Emmanuelli. Pas de gros mots !

M. Julien Dray. Suspension de séance !

Mme Ségolène Royal. Fait personnel !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Jamais il n'a été dit lors de la loi de réglementation que nous examinerions ce dossier dans le cadre de la loi sur le statut.

Mme Ségolène Royal. Vous l'avez dit ! Vous y étiez opposé d'ailleurs !

M. Henri Emmanuelli. Je demande la parole, pour répondre au rapporteur, monsieur le président !

M. le président. Après que le Gouvernement se sera exprimé.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. On peut tout dire dans un débat public. Mais à l'Assemblée nationale, il y a un compte rendu des séances. Je vous mets au défi, madame Royal, de nous trouver dans le compte rendu des séances consacrées à la loi de réglementation, les propos que vous venez de me prêter.

Mme Ségolène Royal. Je les trouverai !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Vos collègues et, à travers eux, l'opinion publique, pourront ainsi juger du sérieux avec lequel le groupe socialiste conduit ce débat.

M. Bertrand Cousin. Très bien, monsieur le ministre ! C'est une honte !

Mme Ségolène Royal. Vous auriez pu vous exprimer sur l'amendement !

M. Julien Dray. Nous travaillons depuis six heures et on nous dit que nous ne sommes pas sérieux !

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour répondre au Gouvernement.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, parce que je m'étais permis tout à l'heure de dire « bla-bla-bla », vous êtes monté sur vos grands chevaux – qui, en l'occurrence, ne marchaient pas très haut – pour me taxer de grossièreté. Et là, je vous entends traiter Mme Ségolène Royal de menteuse.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Nous n'avons pas dit qu'elle était une menteuse, nous avons dit qu'elle mentait !

M. Henri Emmanuelli. Comme tous les gens qui ont bonne conscience, vous avez une vision tout à fait élastique de ce qui est convenable et de ce qui ne l'est pas, selon que cela vous arrange ou que cela vous dérange. Je vous prierai de mesurer vos propos.

M. Joseph Klifa et M. Claude Gaillard, rapporteur. Ce matin, elle nous a également traités de menteurs !

M. Henri Emmanuelli. Mme Ségolène Royal vous aurait traités de menteurs ? Cela m'étonnerait beaucoup d'une jeune femme si bien éduquée, quoique pleine de conviction... Il lui arrive parfois de s'emporter, mais c'est pour la bonne cause !

M. Julien Dray. Cela fait un peu gamin, comme réaction ! On se croirait dans une cour de récréation ! M. Haby en sera d'accord, lui qui a une certaine expérience du scolaire !

M. Yves Verwaerde. Ce n'est pas bien, ce qu'elle a fait ce matin ! C'est elle qui a commencé ! (*Rires.*)

M. Henri Emmanuelli. Nous ne sommes pas à la récré : « C'est lui qui m'a battu, c'est toi qui as commencé ! » Vous êtes à l'Assemblée nationale !

M. Lionel Assouad. C'est vous qui en faites une cour de récréation. C'est très agréable, d'ailleurs !

M. Bertrand Cousin. Ils discréditent la fonction parlementaire !

M. Julien Dray. Monsieur Assouad, vous devriez profiter de ce débat !

Mme Ségolène Royal. Votez nos amendements !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, j'attends qu'ils aient fini !

M. Lionel Assouad. Je ne profite pas intellectuellement de la répétition, j'en jouis – comme au théâtre ! C'est délicieux de vous entendre raconter sans arrêt la même chose !

M. Henri Emmanuelli. Si vraiment nous suscitons chez vous une quelconque jouissance, croyez que nous en sommes les premiers étonnés et les premiers ravis. Nous ne pensions pas avoir ces talents. *(Rires.)*

M. Yves Verwaerde. Il a précisé : comme au théâtre !

M. Henri Emmanuelli. Oui, j'ai bien entendu : « j'en jouis comme au théâtre ».

Mme Ségolène Royal. Pas moi !

M. Henri Emmanuelli. Mme Ségolène Royal ne s'associe pas à ce propos. Mais je vous rappelle, ma chère collègue, qu'il s'agissait de jouissance théâtrale, de rien d'autre. *(Sourires.)*

J'en reviens au vif du sujet, si j'ose dire.

M. Yves Verwaerde. Il fait une fixation ! *(Rires.)*

M. Henri Emmanuelli. Une fixation sur quoi ?

M. le président. Sur votre texte, par exemple !

M. Henri Emmanuelli. Comment puis-je l'aborder, monsieur le président, entre les atteintes à l'honneur de Mme Ségolène Royal et les proclamations de M. Assouad... *(Rires.)*

M. le président. Vous n'avez pas été en cause du tout !

M. Henri Emmanuelli. ... que j'apprécie à leur juste valeur, d'ailleurs. *(Rires.)*

Monsieur le ministre, vous allez modifier le statut de France Télécom. L'amendement n° 33 ne reprend rien d'autre que la définition du service public par le Conseil d'Etat. Qu'est-ce qui pourrait vous empêcher de le retenir ? Certes, la laïcité chez France Télécom pourrait, je l'avoue, poser des problèmes de branchement assez étonnants...

M. Julien Dray. On saurait à quel dieu se brancher !

M. Henri Emmanuelli. A ce détail près, qui, à mon avis, soulèverait quelques problèmes d'application, quelle raison avez-vous de ne pas accepter cet amendement, si ce n'est la peur d'effaroucher de futurs actionnaires privés ?

Mme Ségolène Royal. C'est le fond de la question.

M. Henri Emmanuelli. Eux, évidemment, ne souscriraient pas à ces principes. C'est cela, le fond de la question : vous ne pouvez pas, et vous le savez, vendre des actions à des gens qui se verront obligés de respecter les principes d'égalité, de continuité, d'adaptation, de neutralité et de laïcité.

Pour la laïcité, cela signifie peut-être que l'actuel préfet du Var ne pourra pas remplacer M. Bon ! Ce pourrait être une interprétation valable...

M. Julien Dray. Parce qu'il ne pourrait pas être laïque !

M. Henri Emmanuelli. Eh non...

M. Julien Dray. Il ne nous brancherait qu'avec un seul dieu, pour avoir accès au paradis.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, si vous n'avez rien contre le service public et ses principes, si vous nous assurez que France Télécom restera l'outil du

service public des télécommunications françaises, je ne vois vraiment pas pourquoi vous n'accepteriez pas cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 33. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 34, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait aux principes de transparence, de responsabilité, de simplicité et d'accessibilité. »

La parole est à M. Julien Dray.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Celui-ci aussi est important !

M. Julien Dray. Comme tous ceux que nous présentons !

Si les principes ont été respectés, avez-vous dit, nous ne savons pas bien ce que sont les principes additionnels. Nous essayons, par cet amendement, de préciser surtout les missions de service public qui nous semblent essentielles, c'est-à-dire transparence, responsabilité, simplicité et accessibilité.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Vous auriez pu faire quatre amendements !

M. Julien Dray. Nous avons préféré montrer qu'il y avait un état d'esprit en la question...

M. Claude Gaillard, rapporteur. Un esprit de concision !

M. Julien Dray. Monsieur le rapporteur, si vous voulez défendre l'amendement, je vous y invite, avec l'autorisation de la présidence !

Visiblement, vous en avez bien compris l'esprit. Je ne doute pas que, dans votre réponse, vous trouviez une argumentation appropriée puisque vous semblez bien branché !

Par cet amendement, nous voulons redéfinir les missions du service public et les rappeler.

En matière de télécommunications, tout le monde peut comprendre la nécessité d'une transparence totale. De récents événements montrent bien que la gestion de ce type d'entreprise doit respecter...

M. Claude Gaillard, rapporteur. La transparence !

M. Julien Dray. ... cette nécessité de transparence qui doit même être renforcée. Je suis élu d'un département qui a malheureusement connu des problèmes dans la gestion de certains contrats passés entre France Télécom et des entreprises privées.

M. Claude Gaillard, rapporteur. Problèmes d'écoute !

M. Julien Dray. Il y avait surtout des problèmes de dérivés, si vous voyez ce que je veux dire !

M. Henri Emmanuelli. De dérivations !

M. Julien Dray. En effet ! C'est le mot que je cherchais.

M. Joseph Klifa. De bretelles !

M. Julien Dray. Merci, cher collègue, il y avait quelques problèmes de bretelles !

Je crois donc nécessaire de rappeler ces principes de transparence, de responsabilité du service public à l'égard des usagers, responsabilité de l'entreprise à l'égard de la nation et dans sa relation avec la population.

A la suite du rappel que nous a fait le Gouvernement tout à l'heure, je crois que cet amendement serait, lui, complémentaire, y compris de la loi de réglementation que vous avez votée, parce qu'il donnerait un sens aux principes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 34. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 24, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public des télécommunications satisfait au principe d'égalité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

M. Julien Dray. Cet amendement est fondamental. Il faut le voter !

Mme Ségolène Royal. Cet amendement fondamental porte sur le principe d'égalité.

Nous ne redisons jamais assez qu'une des performances de France Télécom est d'avoir abouti à équiper du téléphone 33 millions d'utilisateurs en leur faisant payer le même prix. Quelle autre entreprise, même publique, peut s'honorer d'une telle réalisation ? En tout cas, aucune entreprise privée ne peut présenter un tel bilan en termes de qualité, de transparence et d'égalité.

Toutes les enquêtes d'opinion ont montré que les Français étaient fondamentalement attachés à ce principe d'égalité devant le service public. C'est la raison pour laquelle nous pensons que votre réforme va à contresens de l'histoire. Le principe de toute-puissance du marché relève du passé, du XIX^e siècle. Aujourd'hui, grâce aux conquêtes du service public, les Français sont habitués, dans de nombreux secteurs et autant que possible, à ce principe d'égalité.

Une des conséquences de la privatisation partielle que vous nous proposez est qu'il y aura désormais deux poids, deux mesures : les petits usagers et les autres, les entreprises et les particuliers, ceux qui seront reliés par tel opérateur et ceux qui seront reliés par tel autre, tout comme il y a aujourd'hui des inégalités scandaleuses dans le secteur de la distribution de l'eau.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que vous acceptiez cet amendement selon lequel « le service public des télécommunications satisfait au principe d'égalité ». D'ailleurs, vous avez toujours proclamé que ce principe vous mobilisait et que vous n'y aviez pas renoncé. Dès lors pour quelles raisons refuseriez-vous d'émettre un avis favorable à son adoption alors que, dans vos discours, vous affirmez qu'il n'a jamais été question de faire reculer l'égalité devant le service public du téléphone ? Oui ou non, demain tout le monde paiera-t-il encore le même prix de l'abonnement et le même prix de la communication ? Oui ou non, tout le monde aura-t-il accès aux nouvelles technologies sur la base d'un prix équivalent ? De deux choses l'une : la réponse est oui et vous soutenez cet amendement, ou la réponse est non et, enfin, vous aurez dit la vérité sur vos véritables intentions.

M. Julien Dray. Bonne démonstration !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je trouve adorable cette façon d'enfermer les autres dans un raisonnement qui aurait tendance à faire plaisir !

Je rappelle simplement à Mme Royal que ce principe est contenu dans la loi de réglementation,...

M. Julien Dray. Il faut donc le rappeler !

M. Claude Gaillard, rapporteur. ... mais il n'est pas libellé dans les mêmes termes :...

M. Julien Dray. Peut-être est-il plus explicite dans notre amendement !

M. Claude Gaillard, rapporteur. ... il était question de « respecter » le principe d'égalité.

Vous me permettrez une petite remarque, mais n'y voyez pas malveillance de ma part. Le mot « satisfaire » relève d'une intéressante psychologie de groupe, car il vient du verbe latin – vous êtes plus érudit que moi – qui signifie « payer » !

M. Julien Dray. C'est Sarre le latiniste !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement partage celui de la commission.

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli.

M. Emile Zuccarelli. Obstination pour obstination, nous allons continuer à essayer de faire dire au Gouvernement ce qu'il veut.

On nous promène d'un texte à l'autre,...

M. Claude Gaillard, rapporteur. C'est vous qui nous promenez d'un texte à l'autre !

M. Emile Zuccarelli. Non, non ! Alors que nous sommes sur le texte intéressant France Télécom, vous nous dites que, dans la loi de réglementation des télécommunications, vous avez tout prévu, en particulier ce principe d'égalité. Nous avons démontré que le moins que l'on puisse dire de votre définition du service public est qu'il n'est pas égalitaire.

Je l'ai déjà dit à propos des prestations des services inclus dans le service universel. J'ai d'ailleurs posé une question à laquelle vous vous êtes bien gardé de répondre. Vous ne m'avez pas contredit quant à l'inégalité qui s'attacherait à la téléphonie vocale. Il n'y aura pas le même prix entre les usagers des grandes agglomérations qui, eux, « bénéficieront » de la concurrence la plus pointue et ceux qui seront rattachés à l'opérateur des services publics lequel aura la lourde charge de faire la péréquation.

Cette égalité sera encore moins respectée lorsqu'il s'agira des nouveaux services, des services innovants, des services de pointe.

Ce rappel du principe d'égalité trouve parfaitement sa place dans le texte intéressant France Télécom pour une raison très simple. Vous êtes en train de nous mettre sur la voie de la privatisation. Or si nous regardons ce qui se passe ailleurs, comme à British Telecom, nous constatons que, aujourd'hui, téléphoner de Londres à une petite bourgade coûte plus cher que de téléphoner de Londres à une grande ville située à la même distance.

Dans ce texte qui tend à aligner France Télécom sur British Telecom – on ne va pas aussi loin tout de suite, mais on voit poindre le danger –, il paraît tout à fait opportun de rappeler ce principe d'égalité.

C'est pourquoi vous devriez soutenir et adopter cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Julien Dray, pour répondre au Gouvernement.

M. Julien Dray. Afin de montrer que l'opposant a le souci du débat, et à la suite de la très intéressante démonstration latine, je propose à Mme Royal de sous-amender son amendement en remplaçant « satisfait » par « respecte ».

Mme Ségolène Royal. J'accepte.

M. le président. Monsieur Dray, étant coauteur de l'amendement, vous ne pouvez pas vous-même le sous-amender. Considérons qu'il s'agit d'une rectification.

M. Emile Zuccarelli. Je le reprends à mon compte !

M. Yves Verwaerde. Quelle solidarité !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 24 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 24 juin 1996, de Mme Nicole Ameline et M. Gilles de Robien une proposition de loi constitutionnelle tendant à assurer l'accès des femmes aux mandats politiques.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 2911, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 25 juin 1996, à dix heures, première séance publique :

Questions orales sans débat ;

Fixation de l'ordre du jour.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Allocution de M. le président ;

Discussion du projet de loi n° 2877 autorisant l'adhésion de la République française à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (ensemble trois annexes) ;

Mme Louise Moreau, rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 2907) ;

(Procédure d'adoption simplifiée.)

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence n° 2884, relatif à l'entreprise nationale France Télécom ;

M. Claude Gaillard, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2891).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

